

# Des acteurs dédiés pour plus de réactivité et de professionnalisme



**15 centres d'affaires Entreprises**  
garantissant expertise et proximité pour accompagner le développement du tissu économique

## Message du Président du Conseil de Surveillance

En dépit du contexte difficile qui a caractérisé l'environnement économique et financier international en 2009, l'économie marocaine s'est distinguée par sa capacité d'absorption des chocs issus de la crise mondiale et a pu clore l'année sur un taux de progression de son produit intérieur brut de 4,9%.

Le secteur bancaire prend toute la mesure de sa responsabilité en tant qu'acteur au cœur des évolutions économiques du Royaume. Pour matérialiser son soutien à la croissance, il accompagne les programmes d'investissement et capte les dépôts nécessaires au financement de l'économie. L'extension rapide des réseaux bancaires constitue ainsi le levier pour une bancarisation plus rapide et une collecte des ressources plus efficace.

Le Crédit du Maroc a participé activement à cet effort collectif en augmentant son réseau de trente points de vente et en accompagnant la réalisation des projets de l'ensemble de sa clientèle.

2009 a également vu mener à bien plusieurs chantiers porteurs de potentiels, au niveau de la banque de détail avec la mise en place d'un nouveau schéma de distribution, et de la banque de financement et d'investissement avec le déploiement d'une nouvelle organisation qui répond aux exigences toujours plus grandes des entreprises.

Pour le Crédit du Maroc, l'année 2009 s'achève ainsi sur de belles performances tant en termes de produit net bancaire qu'en termes de résultat, confirmant ainsi la capacité intrinsèque de la banque à aller de l'avant et à assurer son développement même dans des contextes moins favorables.

Le Conseil de Surveillance constate aussi avec satisfaction l'amélioration continue du coefficient d'exploitation dans ce contexte de forte croissance.

Par ailleurs, il convient de signaler le renforcement de l'ancrage du Crédit du Maroc au Groupe Crédit Agricole S.A. suite à la récente augmentation de la participation du Groupe dans le capital du Crédit du Maroc qui a été portée à 76,66% contre 52,64% auparavant.

Dans le cadre de sa mission de contrôle permanent, le Conseil de Surveillance tient à féliciter le Directoire pour la qualité de sa gestion, et il note avec satisfaction la bonne évolution des indicateurs d'activité commerciale et financiers. Réuni à quatre reprises dans le courant de l'exercice 2009, il s'est tenu informé de l'évolution de l'activité de la banque et de ses filiales ainsi que des actions menées dans le domaine de l'audit, du contrôle interne et de la maîtrise des risques.

Ainsi, le Conseil de Surveillance loue le professionnalisme et la détermination de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du Crédit du Maroc dans l'exercice de leurs fonctions et leur exprime tous ses encouragements et sa confiance dans leur capacité à conduire le Crédit du Maroc au succès au terme de son plan de développement actuel.

Saida Lamrani Karim  
Président du Conseil de Surveillance



## Message du Président du Directoire

Malgré un environnement économique mondial en demi-teinte et une concurrence accrue, le Crédit du Maroc clôt l'exercice 2009 en droite ligne avec les objectifs de son plan de développement moyen terme en réalisant de bonnes performances commerciales et financières.

Le Crédit du Maroc a consacré une attention particulière à la poursuite de l'extension de son réseau avec l'ouverture de 30 nouveaux points de vente qui viennent renforcer son dispositif commercial. Au terme de cinq années d'efforts continus pour améliorer le maillage du réseau, celui-ci représente à fin 2009 le double de ce qu'il était début 2005, soit une part de marché de près de 8 %.

En parallèle, le Crédit du Maroc a significativement amélioré l'organisation du dispositif commercial en instaurant un nouveau schéma de distribution en agence dont l'objectif est d'optimiser le temps commercial et la disponibilité vis-à-vis de la clientèle des particuliers et des professionnels, conjuguant ainsi productivité et qualité du service au client.

Plusieurs autres projets structurants, touchant plus particulièrement la banque de financement et d'investissement, ont été menés en 2009 pour positionner le Crédit du Maroc comme un partenaire privilégié des entreprises. Ces chantiers importants ont nécessité un réaménagement en profondeur des structures en place, un renforcement des équipes et ont abouti à la définition d'objectifs ambitieux pour les années à venir.

Dans ce contexte, les crédits à la clientèle ont évolué de +13,9 % par rapport à 2008, plus vite que la moyenne du

secteur bancaire, permettant ainsi au Crédit du Maroc de gagner des parts de marché. Concernant la collecte, le Crédit du Maroc a su consolider la solide structure des dépôts qui le caractérise avec un taux de près de 60 % de ressources non rémunérées, et une évolution des ressources rémunérées au profit de l'épargne en comptes sur carnets, gage de la confiance que nous témoignons notre clientèle.

Le produit net bancaire évolue ainsi de +10,0 % pour s'établir à 1748 MDH. En parallèle, et grâce à une politique d'investissements ciblés, le Crédit du Maroc perpétue la maîtrise de l'évolution de ses frais généraux, puisque son coefficient d'exploitation, en amélioration d'année en année, s'établit à fin 2009 à 49,9 % contre 50,9 % une année plus tôt.

Le Crédit du Maroc a pour priorité de cultiver la relation de proximité qu'il entretient avec sa clientèle, et d'améliorer la qualité des prestations et des services. C'est dans cette optique que nous avons entamé l'année 2010 en nous appuyant sur l'énergie et la volonté de tous les collaborateurs de votre banque et forts des synergies toujours plus étroites avec le Groupe Crédit Agricole S.A.

Pierre-Louis Boissière  
Président du Directoire



# Organisation



M. Mohammed Karim Lamrani

Président Honoraire

## CONSEIL DE SURVEILLANCE au 31.12.2009

M<sup>me</sup> Saïda Lamrani Karim

Président

M. Marc Carlos

Membre

M. Ismail Fassi-Fihri

Membre

M. Bernard Mary

Membre

M. Marc Pouzet

Membre

M. M'hamed Sagou

Membre

M. Taïeb Skalli

Membre

M. Alain Strub

Membre

Crédit Agricole S.A. représenté par Monsieur Raymond Bert

Membre

M. Abdelkader Rahy

Secrétaire

## DIRECTOIRE au 31.12.2009

M. Pierre-Louis Boissière

Président

M. Jamal Lemridi

Directeur Général, Membre

## COMITÉ EXÉCUTIF au 31.12.2009

COMITÉ EXÉCUTIF RESTREINT	 <p><b>Pierre-Louis Boissière</b> Président du Directoire</p>		 <p><b>Jamal Lemridi</b> Directeur Général, Membre du Directoire</p>		
	 <p><b>Wafae Bennani</b> Capital Humain et Organisation</p>	 <p><b>Bernard Bordas</b> Banque de Réseau et de Détail</p>	 <p><b>Adnane El Gueddari</b> Stratégie, Finances Groupe et Secrétariat Général</p>	 <p><b>Alain Patarini</b> Fiscales et Contrôle Partiel et Secrétaire du Directoire</p>	 <p><b>Vincent Ribereau-Gayon</b> Banque de Financement et d'investissement</p>
	 <p><b>Abdelal Bennouna</b> Relation Clientèle Entreprise</p>	 <p><b>Philippe Crinière</b> Contrôle Périodique</p>	 <p><b>Kamal Jabry</b> Développement Marketing Retail</p>	 <p><b>Samir Khamlichi</b> Services à la Clientèle et Flux</p>	
	 <p><b>Abdallah Magrane</b> Banque de Réseau Maroc</p>	 <p><b>Nadia Yazid</b> Engagements</p>	 <p><b>Brahim Zekhnini</b> Systèmes d'Information Groupe</p>		

## Chiffres clés

278

Nombre d'agences (+30)

306

Guichets Automatiques  
Bancaires (+32)

3 603

MDH

Fonds propres réglementaires

235

MDH

Dotations nettes aux provisions pour  
créances en souffrance (+43 %)

30

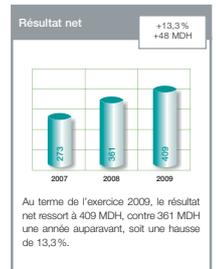
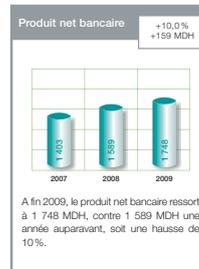
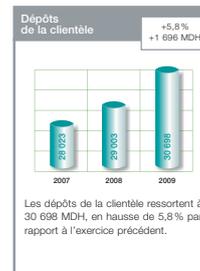
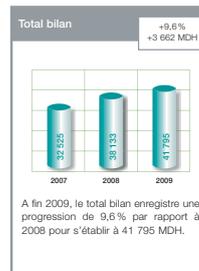
DHS

Dividende par action

avec option de paiement en numéraire ou en actions ou  
les deux à la fois.

2 345

Collaborateurs CDI + CDD (+201)

Évolution des principaux  
indicateurs (comptes sociaux)

REPORTAGES

## Une politique de ressources humaines responsable au service de la performance



**2 345 collaborateurs**  
mobilisés au service d'une stratégie  
de développement responsable.



## Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2010

Mesdames, Messieurs,

En application des statuts du Crédit du Maroc et de la loi n° 17/95 relative aux Sociétés Anonymes, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en vue de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Nous vous rappelons qu'en vertu de la loi, le Conseil de Surveillance doit présenter à votre Assemblée ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice 2009.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le rapport de gestion du Directoire ainsi que les documents prévus par l'article 141 de la loi ont été communiqués au Conseil de

Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été dûment adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Dans le cadre du présent rapport, nous aborderons les points suivants :

- l'activité du Conseil de Surveillance,
- le rapport de gestion du Directoire et les comptes clos au 31 décembre 2009,
- la présentation des comptes annuels,
- le rapport sur les questions inscrites à l'ordre du jour et le projet de résolutions.

## Activité du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance de votre banque s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice 2009 en vue d'examiner les rapports de gestion que lui a présentés le Directoire, conformément à la loi. Ces réunions ont eu lieu en date du 20 mars, du 12 juin, du 25 septembre et du 14 décembre de l'année 2009.

Le Conseil de Surveillance a ainsi été tenu informé de l'évolution de l'activité commerciale de la banque et de ses filiales, des résultats intermédiaires enregistrés au cours des trois premiers trimestres de l'exercice 2009 et des progrès enregistrés dans les domaines de l'audit, du contrôle interne et de la maîtrise des risques.

Les comptes arrêtés en fin d'exercice 2009 ont été examinés lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 19 mars 2010.

De même, les comités techniques issus du Conseil de Surveillance se sont régulièrement tenus.

En particulier, le Comité d'Audit a tenu avec le management de la banque deux réunions au cours de l'année 2009 et a pu ainsi obtenir toute explication sur les différents aspects de l'activité, des résultats et d'une manière générale du fonctionnement de la banque.

La réunion du Comité d'Audit du 10 mars 2010 a été consacrée, en partie, à l'examen des comptes clos le 31 décembre 2009.

# Rapport de gestion du Directoire et comptes clos au 31 décembre 2009

Nous nous sommes assurés que le rapport de gestion établi par le Directoire pour l'exercice 2009 et qui est soumis à votre approbation satisfait aux conditions prévues par les articles 142 et suivants de la loi relative aux Sociétés Anonymes.

Les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2009 font apparaître les principaux agrégats suivants :

	31.12.2008 (KDH)	31.12.2009 (KDH)	Variations (%)
Total bilan	38 133 108	41 794 728	9,6
Ressources clientèle	29 002 772	30 698 355	5,8
Emplois clientèle	28 290 010	32 212 476	13,9
Produit net bancaire	1 589 419	1 748 323	10,0
Résultat brut d'exploitation	789 236	887 657	12,5
Résultat courant	602 606	647 669	7,5
Résultat net	361 442	409 378	13,3

Après dotation de 239,9 millions de dirhams (MDH) de provisions nettes, en hausse de 28,6% par rapport à l'année dernière, le résultat courant de l'exercice 2009 s'établit à 647,6 MDH, en augmentation de 7,5% d'une année à l'autre.

Cette dotation intègre une reprise de provision pour investissement de 46 MDH ainsi que des dotations pour risques généraux de 35 MDH et pour engagements sociaux de 16 MDH. Le bénéfice net de l'exercice 2009 ressort à 409,3 MDH, en augmentation de 47,9 MDH.

Les principaux agrégats du compte de résultat consolidé, se présentent comme suit :

	31.12.2008 (KDH)	31.12.2009 (KDH)	Variations (%)
Marge nette d'intérêts	1 351 624	1 497 293	10,8
Marge sur commissions	254 870	266 392	4,5
Produit net bancaire	1 646 741	1 799 173	9,3
Résultat brut d'exploitation	834 695	931 255	11,6
Coût du risque	-253 006	-239 396	-5,4
Résultat net	363 824	433 482	19,1
Résultat net part du Groupe	361 862	421 817	16,6

Sur base consolidée, les comptes ont été établis en normes IAS/IFRS conformément aux dispositions de la circulaire 56/G/2007 de Bank Al-Maghrib.

Nous vous informons, enfin, que le rapport de gestion établi par le Directoire et les comptes annuels, après contrôle et vérification, n'appellent aucune remarque.



## Présentation des comptes annuels

Nous avons obtenu l'assurance que les états de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2009 que nous soumettons à votre approbation ont été établis par

le Directoire conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

## Rapport sur les questions inscrites à l'ordre du jour et projet de résolutions

Nous vous informons que :

- les questions portées à l'ordre du jour de votre Assemblée telles qu'elles figurent dans l'avis de convocation,
- le rapport relatif aux dites questions,
- le projet d'affectation du résultat,
- le projet de résolutions,

avec la loi et avec les dispositions des statuts de votre banque.

Enfin, votre Conseil tient à louer le professionnalisme et le dévouement dont ont fait preuve les collaborateurs et collaboratrices de la banque dans l'accomplissement de leurs tâches et leur exprime sa confiance dans leur capacité à poursuivre l'œuvre de développement de la banque.

établis par le Directoire ont été dûment contrôlés par nos soins et nous nous sommes assurés de leur conformité

Le Conseil de Surveillance

## Conjoncture Nationale

L'économie nationale a enregistré un taux de croissance de 4,9% en 2009 après une croissance de 5,6% enregistrée en 2008. Ce niveau de croissance, important en comparaison avec les résultats enregistrés dans la plupart des économies internationales, est attribuable à la production exceptionnelle de la campagne agricole 2008-2009 qui a compensé les moindres performances des activités non-agricoles.

La crise économique mondiale a eu un impact plus accentué sur la production des activités sectorielles orientées à l'exportation, mais l'intervention étatique pour soutenir les branches d'activités exportatrices a atténué l'impact négatif sur la croissance économique nationale durant cette année.

L'activité économique nationale en 2010, contrairement à l'année 2009, devrait bénéficier aussi bien du redressement de la demande mondiale adressée au Maroc que de la consolidation de la demande intérieure. Ainsi l'économie nationale s'accroîtrait de 4,1% en 2010 sous l'effet principalement de la reprise des activités non-agricoles, avec un rythme de 5,9%, et de la poursuite du dynamisme du secteur primaire et de la pêche maritime.

### 1- Le secteur primaire

La croissance économique soutenue de 2009 s'explique, principalement, par les performances du secteur primaire dont la valeur ajoutée s'est accrue de 30,6% durant cette année, bénéficiant des conditions climatiques favorables qui ont permis d'améliorer le taux de remplissage des barrages à usage agricole. Il est à rappeler, à cet égard, le niveau record de la production des cultures céréalières, de plus de 102 millions de quintaux durant la campagne agricole 2008-2009 et la bonne tenue des autres cultures agricoles et de l'élevage.

### 2- Le secteur du bâtiment et des travaux publics

Au titre de l'année 2009, les ventes de ciment, principal baromètre de l'activité de construction, se sont accrues de 3,4% comparativement à l'année 2008. Cette nette amélioration a été constatée en particulier au cours du quatrième trimestre 2009 avec un accroissement de 16,2% en glissement annuel après un début d'année plutôt faible.

Pour ce qui est du financement, l'encours des crédits à l'immobilier s'est établi en 2009 à 174 milliards de dirhams (MDH), soit une croissance de 21,5% par rapport à l'exercice 2008.

### 3- Les activités industrielles

Au terme de l'année 2009, l'indice de la production industrielle a enregistré un accroissement, en glissement annuel, de 3,8%, et ce en dépit des effets de la crise financière internationale qui se sont manifestés par un tassement de la demande étrangère adressée aux produits nationaux. La production des industries manufacturières a néanmoins dépassé le niveau de production réalisé durant l'année 2008 (+0,2%).

### 4- Le secteur de l'énergie et des mines

Au terme de l'année 2009, la production de phosphate s'est repliée de 29,1% après un recul de 7,2% en 2008. Les productions des engrais et de l'acide phosphorique ont, quant à elles, progressé respectivement de 15,7% et 11,1% au terme de l'année 2009 après des baisses respectives de 16,3% et de 19,8% en 2008.

En 2009, la production d'électricité a enregistré un accroissement de 4,2% en glissement annuel contre 6,2% en 2008. Cette évolution est attribuable d'une part, au raffermissement de la production de l'énergie d'origine hydraulique de 117,1% suite à la bonne pluviométrie enregistrée et d'autre part, à l'augmentation de 8,5% des importations. Pour ce qui est de la consommation d'électricité, elle a clôturé l'année 2009 sur une hausse de 3,4% par rapport à 2008.

### 5- Le secteur touristique

Au terme de cette année 2009, les nuitées totales enregistrées dans les établissements d'hébergement touristique classés ont connu une légère baisse de 1%. Cette baisse est due à la régression des nuitées enregistrées par les non-résidents (-4%) qui a été, en



La Directoire

partie, atténuée par l'augmentation affichée par les résidents (+10%).

L'année 2009 a enregistré une progression de 6% du volume des arrivées aux postes frontières, comparativement à l'année 2008. Ainsi, le Maroc a reçu au terme de cette année particulièrement difficile, 8,34 millions de touristes contre 7,88 millions une année auparavant, dans un contexte de baisse de l'activité mondiale de 4%.

### 6- Les recettes voyages et transferts MRE

Les recettes voyages ont porté sur un montant de 52 799 millions de dirhams (MDH) contre 55 551 MDH en 2008, en baisse de 5% ou -2 752 MDH. Par rapport à la moyenne des années 2004 à 2008, soit 48 494 MDH, ces recettes se sont accrues de 8,9% ou +4 304 MDH.

Les recettes MRE ont totalisé 50 238 MDH contre 53 072 MDH en 2008, en léger recul de 5,3% ou -2 835 MDH. Par rapport à la moyenne des années 2004 à 2008, soit 46 813 MDH, ces recettes sont en progression de 7,3% ou +3 424 MDH.

### 7- Les échanges extérieurs

Au cours de l'année 2009, les exportations de marchandises se sont établies à 15 628 milliers de tonnes contre 21 620 en 2008 soit une baisse de 28%. En valeur, les exportations ont connu la même amplitude de baisse pour s'établir à 111 849 MDH.

Les exportations de phosphates et dérivés se sont inscrites en baisse de 32% en volume et de 64% en valeur, pour s'établir respectivement à 10 014 milliers

de tonnes et 18 756 MDH. A noter que, par rapport à 2007, les ventes de phosphates et dérivés n'ont diminué en valeur que de 16% et ont même progressé de 6,2% par rapport à 2006, l'année 2008 ayant été une année exceptionnelle marquée par une flambée des prix.

Les exportations hors phosphates et dérivés ont enregistré une baisse de 18% en volume et de 11% en valeur, s'établissant respectivement à 5 614 milliers de tonnes et 93 092 MDH.

Les importations de marchandises ont évolué de 4% en volume, pour s'établir à 40 320 milliers de tonnes. En valeur, elles ont régressé de 19% pour s'établir à 264 446 MDH.

- Importations hors pétrole : 247 280 MDH contre 295 359 MDH, soit -16,3% ;  
- Importations de pétrole : 17 166 MDH contre 30 683 MDH, soit -44,1%.

### 8- Les investissements et prêts privés étrangers

Les recettes au titre des investissements et prêts privés étrangers se sont chiffrées à 26 079 MDH contre 35 291 MDH en 2008, accusant un recul de 26,1% ou -9 211 MDH.

La répartition des recettes au titre des investissements et prêts privés étrangers, par nature d'opération, demeure dominée en 2009 par les investissements directs avec 73,4% du total des recettes, suivis des prêts privés étrangers avec 14,3% et des investissements de portefeuille avec 12,3%.

**9- Les finances publiques**

L'exécution de la Loi de Finances 2009 s'est soldée par un déficit budgétaire de 15,9 MdDH, soit l'équivalent de 2,2% du PIB. Toutefois, le ratio d'endettement direct du Trésor est demeuré maîtrisé, s'établissant à 47,1% du PIB en 2009 après 47,3% en 2008. Le déficit budgétaire a résulté essentiellement du repli des recettes fiscales suite aux allègements fiscaux opérés et au ralentissement de certaines activités non-agricoles (-9,1% à 169 MdDH).

Les dépenses ordinaires se sont inscrites en baisse de 3,1% pour s'établir à 152 MdDH en lien principalement avec la baisse des charges de compensation. D'un autre côté, les émissions des dépenses d'investissement ont enregistré une hausse sensible de 22,8%.

**10- Monnaie, crédits et placements liquides**

Sur l'ensemble de l'année 2009, les concours à l'économie ont marqué une augmentation limitée à 9,1%. Cette évolution a résulté principalement de la baisse de 1% des crédits de trésorerie et de la décelération des prêts immobiliers et à la consommation, dont les rythmes de croissance se sont établis respectivement à 12,8% et à 18,8%.

Pour leur part, les créances nettes sur l'Etat ont augmenté de 6%, en relation avec l'accroissement du portefeuille d'effets publics obtenu par les banques. Quant aux avoirs extérieurs nets, ils ont, à l'inverse, accusé un recul de 3,6%, imputable à la contraction tant des avoirs extérieurs nets de la banque centrale que ceux des banques.

Cette évolution des sources de création monétaire s'est traduite par un accroissement de 4,5% de l'agrégat de monnaie M3 contre 10,8% une année auparavant.



S'agissant des agrégats de placements liquides, ils ont marqué une hausse de 36,3%, sous l'effet principalement de l'accroissement des titres d'OPCVM obligataires et monétaires, respectivement de 50,5% et de 35,4%. Les titres émis par les OPCVM actions et diversifiés ont, en revanche, diminué de plus de 25%.

**11- L'inflation**

L'indice des prix à la consommation a connu une hausse de 1,0% par rapport à l'année 2008. La hausse a concerné aussi bien les produits alimentaires dont l'indice a augmenté de 1,0%, que les produits non-alimentaires dont l'indice a progressé de 0,9%. Pour ces derniers, la variation s'inscrit dans une fourchette allant d'une baisse de 4,5% pour les «Communications» à une hausse de 5,4% pour l'«Enseignement».

Sur cette base, l'indicateur d'inflation sous-jacente qui exclut les produits volatils et les tarifs publics, aura connu une hausse de 1,6% au cours de l'année 2009 par rapport à l'année 2008.

AGRÉGATS (en MDH)	Encours		Variation	
	Déc. 2008	Déc. 2009	MDH	%
Monnaie fiduciaire	127 877	136 447	8 570	6,70
Monnaie scripturale	353 649	370 678	17 029	4,82
M1	481 526	507 125	25 599	5,32
Placements à vue	79 368	86 540	7 172	9,04
M2	560 894	593 665	32 771	5,84
Placements à terme	153 774	153 371	-403	-0,26
M3	714 668	747 036	32 368	4,53
Placements liquides	42 867	58 427	15 560	36,30

# Environnement bancaire et financier



**1- Marché monétaire**

Le marché monétaire a été caractérisé, tout au long de l'année 2009, par la persistance du resserrement des trésoreries bancaires dû principalement à l'effet restrictif induit par la baisse des avoirs extérieurs et l'augmentation de la circulation de la monnaie fiduciaire.

Face à cette situation, la Banque Centrale a procédé, à trois reprises, à la réduction du taux de la réserve monétaire, le ramenant ainsi de 15% en début d'année à 8% à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2009, ce qui a contribué à soulager la trésorerie des banques notamment au 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année.

Dans le cadre de sa régulation du marché monétaire, Bank Al-Maghrib est intervenue régulièrement au cours de l'année 2009 pour combler l'insuffisance des trésoreries bancaires en injectant des liquidités, essentiellement à travers les avances à 7 jours sur appels d'offres dont le volume moyen est passé de 11 MdDH en 2008 à 16,6 MdDH en 2009.

Le taux interbancaire moyen pondéré au jour le jour (TIMPJ), après avoir atteint un maximum de 3,85% le 13 mars 2009, s'est inscrit en baisse pour osciller à des

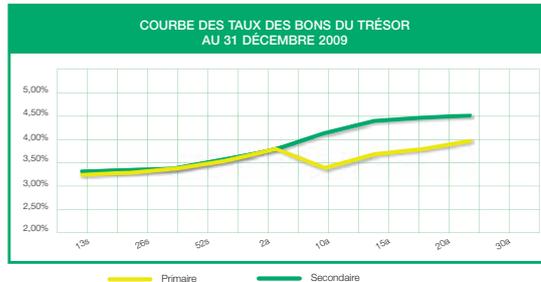
niveaux proches du taux directeur. La moyenne annuelle du TIMPJ a enregistré un repli de 11 pb par rapport à 2008 pour s'établir à 3,26%.

**2- Marché obligataire**

Au terme de l'année 2009, le Trésor a levé 72,9 MdDH, en hausse de 56,9% par rapport à l'année 2008. Ces levés ont concerné les maturités courtes et moyennes avec des parts respectives de 68,4% et 31,6%, tandis que pour la deuxième année consécutive, le Trésor n'a pas recouru aux maturités longues.

Les remboursements des bons du Trésor ont atteint 67,7 MdDH, en hausse de 26,6% par rapport à 2008. Ainsi, l'encours des bons du Trésor par adjudication s'est établi, à fin 2009, à 257,9 MdDH, en hausse de 2,1% par rapport à son niveau à fin 2008 après une baisse de 2,7% l'année dernière.

Après avoir enregistré une tendance baissière au cours du premier et du deuxième trimestre de 2009, les taux des bons du Trésor à court et à moyen terme émis sur le marché primaire se sont ajustés à la hausse à partir du troisième trimestre. Comparativement à l'année 2008, les taux des bons du Trésor se sont inscrits globalement en baisse. Ainsi, les taux moyens pondérés annuels des





émissions à court terme ont enregistré des baisses de 24 pb, 20 pb et 30 pb respectivement pour les maturités à 13 semaines, à 26 semaines et à 52 semaines pour s'élever à 3,28%, 3,49% et 3,47%. Concernant les taux moyens pondérés annuels des émissions à moyen terme, ceux à 2 ans et à 5 ans ont enregistré des replis de 4 pb et 7 pb pour atteindre respectivement 3,64% et 3,82%.

**3- Taux d'intérêt**

S'agissant des taux créditeurs, le taux moyen pondéré des dépôts à 6 mois et à 12 mois a enregistré à fin décembre 2009 une hausse en glissement annuel, pour atteindre 3,56% contre 4,19% en décembre 2008.

Pour ce qui est du taux maximum des intérêts conventionnels (TMC), celui-ci est passé à 14,40% (pour la période avril 2009 - mars 2010), contre 14,17% (pour la période avril 2008 - mars 2009).

**4- Marché boursier**

L'évolution de l'activité au niveau de la Bourse de Casablanca au cours de l'année 2009 a été volatile mais globalement orientée à la baisse. Ainsi, la Bourse de Casablanca a clôturé l'année sur des reculs de 4,9% pour le MASI et de 6,6% pour le MADEX après des baisses respectives de 13,5% et 13,4% en 2008. Cette évolution reflète la persistance de l'attentisme qui régnait sur la Bourse suite à la forte correction intervenue en septembre 2008 essentiellement sous l'effet psychologique de la crise économique et financière mondiale.

Pour sa part, la capitalisation boursière s'est repliée de 4,3% pour s'établir à 508,9 MdDH.

Au terme de l'année 2009, le volume global des transactions a atteint 144,4 MdDH, en baisse de 40,9% par rapport à 2008. Le marché central s'est accaparé 54,5% du volume global et 34,1% pour le marché de blocs.

# Analyse de l'activité du Crédit du Maroc

**A- ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ COMMERCIALE (1)**

**1- Les dépôts**

**Les dépôts - données bilantielles**

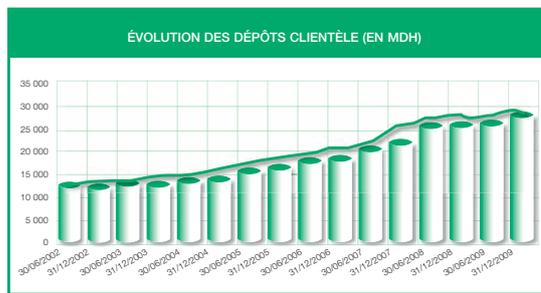
Les dépôts de la clientèle ont progressé de 5,8% par rapport à fin 2008 pour s'établir à 30 698 MdDH. Cette évolution est due à la progression des comptes à vue de 6,3%, ainsi qu'à la bonne performance des comptes d'épargne qui évoluent de 9,4% par rapport à 2008. Les ressources non-rémunérées représentent près de 60% des dépôts, témoignant de la robustesse de la structure des dépôts de la banque.

**Les dépôts clientèle - données de gestion (capitaux mensuels & moyens)**

A l'issue de l'exercice 2009, les ressources moyennes cumulées se sont situées à 29 626 MdDH, en accroissement de 2,97% (+856 MdDH) par rapport à décembre 2008.

Chiffres en MDH	Realisations à fin		Variation	
	Déc. 2008	Déc. 2009	Absolue	en %
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	458	751	293	64,0
Dépôts de la clientèle	29 003	30 698	1 695	5,8
Comptes à vue créditeurs	16 911	17 969	1 058	6,3
Comptes d'épargne	5 497	6 015	518	9,4
Dépôts à terme	5 799	5 988	189	3,3
Autres comptes créditeurs	796	726	-70	-8,8
Titres de créances émis	4 588	6 132	1 544	33,6

En capitaux mensuels, les dépôts se sont établis à 29 881 MdDH, progressant de 4,43% par rapport à décembre 2008 (ou +1 269 MdDH).



(1) Par capitaux mensuels, on entend capitaux moyens mensuels. Par capitaux moyens, on entend capitaux moyens cumulés.

REPORTAGES **RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE**

Ressources clientèle exprimées en capitaux moyens

Chiffres en MDH	Réalizations à fin		Variation	
	Déc. 2008	Déc. 2009	Absolute	en %
Ressources à vue	16 175	16 782	607	3,8
Ressources d'épargne	5 316	5 796	479	9,0
Ressources à terme	6 376	6 425	49	0,8
Autres ressources clientèle	903	623	-280	-31,0
Ressources clientèle	28 771	29 626	856	3,0
Ressources hors bilan	3 860	3 831	-29	-0,7

Dans un contexte marqué par la persistance de la pression sur les liquidités, le Crédit du Maroc a pu réaliser une évolution de 3,0 % de ses ressources clientèle.

Les ressources d'épargne ont pu atteindre un encours de 5 796 MDH soit une évolution de 9,0 %, grâce à la campagne portant sur les comptes sur carnets.

Pour ce qui est des ressources à vue, celles-ci ont évolué de 3,8 % par rapport au niveau enregistré fin 2008.

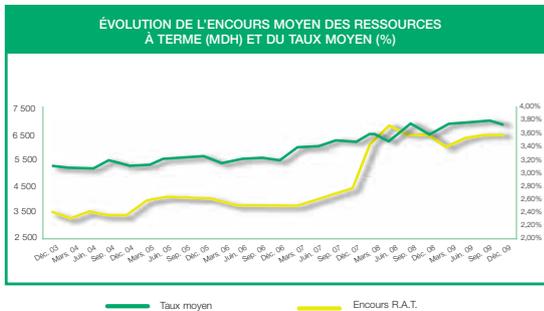
Les ressources à terme se sont stabilisées dans un contexte de très forte concurrence sur les taux à laquelle le Crédit du Maroc n'a pas voulu souscrire.

Par ailleurs, du fait de la situation confortable de liquidité dont continue de jouir le Crédit du Maroc à fin décembre, le recours à des ressources à terme supplémentaires, chères de surcroît, n'est pas nécessaire.

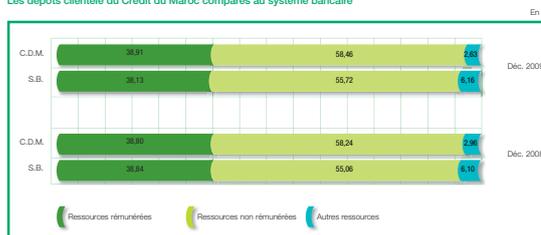
Le Crédit du Maroc a pu stabiliser les ressources hors bilan, grâce notamment à la banque de réseau qui, représentant 40 % de l'encours global, a vu son actif net augmenter de 20 % grâce à la campagne OPCVM lancée et animée par les équipes de la filiale Crédit du Maroc Patrimoine. Cette action a pu compenser la contraction de l'actif net de la Grande Entreprise qui s'est établi à 2 108 MDH contre 2 362 MDH en décembre 2008, soit une contraction de 11 % due à la réaction de certains institutionnels et grandes entreprises qui ont réagi à la forte baisse du marché boursier dans le sens d'un rachat des OPCVM Actions et Diversifiés pour aller vers des instruments à rendement garanti ou rester en attente en position de liquidité.

**Evolution de l'encours moyen des ressources à terme & du taux moyen**

A l'issue de l'exercice 2009, le volume des ressources à terme a connu une hausse de 0,8 % par rapport à décembre 2008 pour atteindre 6 425 MDH. Pour ce qui est du taux moyen, celui-ci a augmenté de 16 pb passant de 3,56 % en décembre 2008 à 3,72 % à fin 2009 suite au renchérissement des ressources lié aux tensions sur les liquidités.



Les dépôts clientèle du Crédit du Maroc comparés au système bancaire



**Structure des ressources clientèle**

L'année 2009 a vu une amélioration de la structure des ressources clientèle sur l'ensemble de la place. Le Crédit du Maroc gagne ainsi 22 points de base sur les ressources non rémunérées, dont la part s'établit ainsi à 58,46 %.

L'évolution des ressources rémunérées est due au développement des ressources d'épargne induit par la campagne relative aux comptes sur carnets essentiellement qui a permis d'améliorer la stabilité des ressources avec des niveaux de rendement intéressants.

**Evolution des encours des dépôts**

Comparativement au 31/12/2008, la part de marché de la banque, en ressources, a évolué comme suit :

Le Crédit du Maroc clôt l'année 2009 avec une hausse de sa part de marché ressources globale de 0,27 pt.

Les dépôts de la clientèle du Crédit du Maroc ont connu une évolution globalement meilleure que celle du système bancaire par rapport à décembre 2008 avec une évolution de 8 points de base.

Celle-ci découle essentiellement de l'évolution de la part de marché de l'encours en comptes courants de 0,24 pt suite à une augmentation de l'encours de 13,08 % par rapport à décembre 2008 face à +6,93 % pour le marché, attribuable à la hausse des encours sur le marché de la banque retail (+9,8 %) et surtout du middle-market (+13,0 %).

Les ressources en comptes chèques et les ressources d'épargne restent stables en part de marché à 5,91 % et 8,40 % respectivement.

	Taux d'évolution (%)		Part de marché	
	CDM	Système bancaire	Déc. 2009 (%)	Var/Déc. 2009 (pts)
Dépôts de la clientèle	5,77	4,23	5,19	0,08
Comptes chèques	4,13	4,85	5,91	-0,04
Comptes courants	13,08	6,93	4,37	0,24
Comptes sur carnets	9,44	9,72	8,40	-0,02
Ressources à terme	2,83	-0,81	3,85	0,14
Autres dépôts	-6,13	5,12	2,22	-0,27
<b>Total ressources</b>	<b>9,47</b>	<b>4,49</b>	<b>5,84</b>	<b>0,27</b>

Les ressources à terme évoluent légèrement pour se situer à 3,85 % de part de marché fin 2009 contre 3,71 % fin 2008, en accompagnement du développement de l'activité.

**2- Les crédits**

**Les crédits – données bilanzielles**

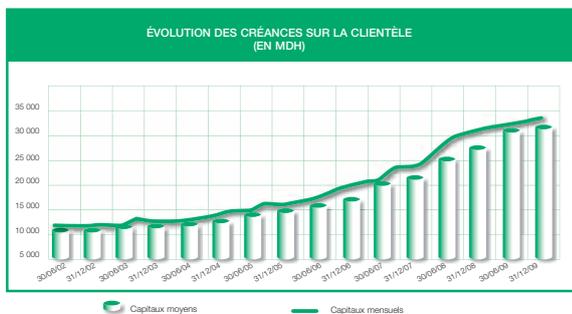
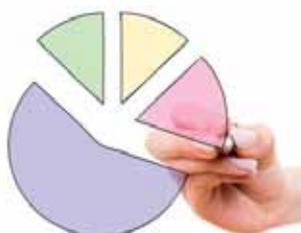
Les crédits à la clientèle ont progressé de 13,9% par rapport à 2008, portant ainsi leur encours à 32 212 MDH. Cette évolution trouve son origine dans les performances réalisées sur le marché des particuliers, avec des évolutions sur les crédits immobiliers et à la consommation de respectivement 17,9% et 13,8%, et sur le marché des entreprises avec une évolution de 10,3% des crédits à l'équipement.

**Les crédits – données de gestion (capitaux mensuels & moyens)**

Les crédits clientèle du Crédit du Maroc totalisent à fin 2009, 31 941 MDH en capitaux moyens, soit une progression de 15,27% (ou +4 232 MDH) comparativement à la même période de l'année précédente.

Exprimés en capitaux mensuels, les crédits clientèle ont atteint 33 135 MDH, soit une progression de 8,8% par rapport à décembre 2008 (ou + 2 670 MDH). Cette progression a été enregistrée sur la banque de réseau (+ 17%) et le marché des grandes entreprises (+4%), et particulièrement sur les crédits à moyen et long terme qui évoluent respectivement de 16,4% et 18,2%.

Chiffres en MDH	Réalizations à fin		Variation	
	Déc. 2008	Déc. 2009	Absolute	en %
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	4 365	4 367	2	0,0
Créances sur la clientèle	28 290	32 212	3 922	13,9
Crédits de trésorerie et à la consommation	10 385	10 440	55	0,5
Crédits à l'équipement	8 121	8 961	840	10,3
Crédits immobiliers	7 830	9 234	1 404	17,9
Autres crédits	1 954	3 577	1 623	83,1



Les emplois du Crédit du Maroc ont évolué de 15,3%, grâce à une bonne performance sur les crédits à moyen et long terme constatée sur l'ensemble des marchés (des évolutions respectives de 24,7% et 34,3%).

Sur les crédits à court terme, le Crédit du Maroc réalise une performance satisfaisante à l'aune de la situation du marché marquée par un recul plus important des encours de crédits de trésorerie. Le ralentissement est constaté essentiellement sur le marché de la grande entreprise (-7%), compensé par une évolution au niveau de la Banque de Réseau et de Détail (+3,4%).

**Les emplois du Crédit du Maroc comparés au système bancaire**

Sur le volet des emplois, le Crédit du Maroc a pu améliorer sa part de marché de 10 pb, atteignant 6,17%.

Sur les crédits immobiliers aux particuliers, le Crédit du Maroc confirme sa présence avec une hausse de 15,84% des encours face à une évolution de 13,37% pour le système bancaire, ce qui porte notre part de marché à 7,18% soit +15 pb par rapport à 2008.

Également, il convient de noter la bonne évolution de l'encours des crédits à la consommation à +13,85%, contre une évolution de 18,83% du système bancaire. Cette performance a été réalisée dans le cadre d'une approche risque plus stricte dans un contexte de dégradation des risques sur la place pour ce type de crédits.

Les crédits de trésorerie ont marqué une baisse de 4,13% contre une régression de 7,82% constatée sur le système bancaire, d'où une amélioration de notre part de marché de +20 pb en glissement annuel.

Pour ce qui est du financement de l'activité de promotion immobilière, les encours ont connu une évolution notable de +34,06%, ce qui a permis de maintenir notre part de marché à un niveau similaire à celui de décembre 2008.

Enfin, on constate une évolution notable de la rubrique "Autres crédits" (+48,9%), suite à la mise en place d'un prêt financier de 916 MDH.

Concernant les engagements hors bilan, rappelons que le périmètre déclaratif reste à ce jour différent d'un établissement à un autre, notamment pour ce qui est de la prise en compte de la partie non utilisée des crédits accordés. Pour cette raison, la part de marché affichée ne peut être considérée comme significative.

Chiffres en MDH	Réalizations à fin		Variation	
	Dec. 2008	Dec. 2009	Absolute	en %
	Court terme	10 488	10 081	-408
Moyen terme	6 933	8 643	1 710	24,7
Long terme	8 862	11 903	3 041	34,3
Autres emplois clientèle	1 425	1 314	-111	-7,8
<b>Emplois clientèle</b>	<b>27 709</b>	<b>31 941</b>	<b>4 232</b>	<b>15,3</b>

Chiffres en MDH	Taux d'évolution (%)		Part de Marché	
	CDM	Système bancaire	Déc. 2009 (%)	Var/Déc. 2008 (pts)
Créances sur la clientèle	11,72	11,10	6,46	0,04
Crédits de trésorerie	-4,13	-7,82	5,21	0,20
Crédits à l'équipement	10,54	27,69	7,61	-1,18
Crédits à la consommation	13,85	18,83	9,92	-0,43
Crédits immobiliers promoteurs	34,06	39,26	1,95	-0,08
Crédits immobiliers particuliers	15,84	13,27	7,18	0,15
Autres crédits	48,94	-8,75	17,00	6,58
<b>Crédits à l'économie</b>	<b>11,75</b>	<b>9,96</b>	<b>6,17</b>	<b>0,10</b>
<b>Engagements hors bilan</b>	<b>10,93</b>	<b>16,28</b>	<b>5,43</b>	<b>-0,26</b>

**3- Les comptes**

	Production à fin		Variation (%)
	Déc. 2008	Déc. 2009	
Comptes à vue	92 110	91 944	-0,2
Comptes d'épargne	34 189	43 855	28,3
<b>Total</b>	<b>126 299</b>	<b>135 799</b>	<b>7,5</b>

La production de comptes à vue en 2009 s'est établie au même niveau qu'en 2008, malgré la baisse constatée sur la production des comptes MRE qui ont pâti de façon notable de l'impact de la crise économique mondiale (-26% par rapport à 2008). Les comptes chèques, qui contribuent le plus fortement à la production globale, ont réalisé une bonne performance à +4,3% par rapport à 2008. Enfin, on note une bonne progression sur les comptes courants (+13%).

La production des comptes d'épargne a connu une forte hausse de près de 30% par rapport à la même période de l'exercice 2008. Cette performance est attribuable à la campagne dédiée aux comptes sur carnets lancée en 2009.

**4- Les produits et services**

A fin 2009, la production des produits et services par type se présente de la manière suivante :

	Production à fin		Variation (%)
	Déc. 2008	Déc. 2009	
Bancassurance	133 384	109 548	-17,9
Monétique	86 150	157 548	82,9
Hors Daba Daba	78 722	96 396	22,5
Daba Daba	7 428	61 152	>100
Télématique*	98 723	119 147	20,7

Au cours de l'exercice 2009, la production monétique a connu une évolution significative de +82,9%.

La production de cartes monétiques (hors Daba Daba) progresse de 22,5% en glissement annuel, grâce notamment au lancement de la nouvelle version du package cdmGLOBAL.



Pour ce qui est de la carte Daba Daba, l'un des produits phares de la campagne marketing 2009, les ventes se sont établies à 61 152 cartes en 2009 par rapport à 7 428 cartes en 2008.

La production de la bancassurance a accusé une baisse de 17,9% par rapport à une année 2008 exceptionnelle qui avait vu un niveau de production de 133 384 contrats en évolution de 20% par rapport à 2007. La contraction a été essentiellement constatée sur l'assurance décès (cdmDAWAM et Contrat Sécurité, qui évoluent globalement à la baisse de 14%, dans le sillage de l'ensemble du marché de l'assurance qui pâti des effets de la conjoncture défavorable) et sur l'assurance dommages.

Les produits de la télématique bénéficient toujours de l'impact positif du lancement de la nouvelle version de cdmGLOBAL et de la performance constatée sur le produit d'alerte par SMS «Bip Bip», qui ont entraîné une évolution de la production de près de 21% en glissement annuel.

	Encours à fin		Variation	
	Déc. 2008	Déc. 2009	En nombre	en %
Bancassurance	434 489	466 837	32 348	7,4
Monétique	364 399	466 425	102 026	28
Hors Daba Daba	266 582	304 330	37 748	14,2
Daba Daba	97 817	162 095	64 278	65,7
Télématique*	219 268	289 778	69 510	31,7

**B- FAITS MARQUANTS**

**1- Banque de Réseau et de Détail**

**Le Nouveau Schéma de Distribution (NSD)**

En droite ligne avec les objectifs de son plan de développement, le Crédit du Maroc a poursuivi en 2009 sa politique d'extension d'agences, avec 30 nouveaux points de vente classiques et dédiés à l'immobilier, ainsi que leur mutation vers un concept novateur visant à mettre en place une nouvelle organisation favorisant l'optimisation du temps commercial et la performance, donc la productivité, ainsi que l'évolution des métiers pour une meilleure adaptation aux profils et aux exigences de la clientèle.

De nouveaux outils de gestion commerciale ont à cet effet été déployés dans le réseau : on citera l'agenda commercial, initié fin 2009, et la messagerie commerciale en agence qui constitue un outil de prospection et d'équipement client basé sur un ciblage effectué par les équipes marketing.

Une approche client segmentée couplée avec une évolution des métiers commerciaux, a également permis d'améliorer l'adéquation entre le profil client et le profil du gestionnaire, pour un meilleur service à la clientèle, une meilleure répartition des portefeuilles au niveau de l'agence et une meilleure exploitation du temps commercial. Ces changements ont été accompagnés par une communication adaptée vis-à-vis de la clientèle.

Ainsi, en parfait respect des objectifs, le Nouveau Schéma de Distribution a été déployé dans l'ensemble du réseau d'agences du Crédit du Maroc au terme de l'exercice 2009.

Les résultats sont d'ores et déjà positifs et reflètent l'apport du NSD en terme d'amélioration de la productivité des commerciaux, témoignage de l'efficacité de ce nouveau concept organisationnel, bismen dans un contexte concurrentiel où les gains de productivité deviennent un enjeu majeur de développement.

**Stratégie haut-de-gamme**

Le projet haut-de-gamme est en cours de mise en place. Deux métiers commerciaux destinés spécifiquement à adresser la clientèle haut-de-gamme ont été créés dans le cadre du Nouveau Schéma de Distribution, en adéquation avec la nouvelle segmentation de cette clientèle. Il s'agit des conseillers en gestion patrimoniale et des conseillers en gestion de fortune.

Un process adapté à la spécificité de cette clientèle a été mis en place : la gestion multi-lieux, qui permet un accès à distance pour les conseillers en gestion de patrimoine et de fortune sur l'ensemble de la clientèle régionale qu'ils gèrent.

Une offre de produits spécifique est prévue pour 2010 pour accompagner la mise en force de la stratégie haut-de-gamme.

**Daba Daba Foussek**

Dans le cadre du développement de son activité de transfert d'argent, le Crédit du Maroc, en partenariat avec MoneyGram, qui voit dans ce service la concrétisation d'une première mondiale, a souhaité apporter une réponse moderne aux besoins des Marocains Résidant à l'Étranger (MRE) qui effectuent des transferts d'argent vers le Maroc.

Ainsi, ce service mis en place en février 2009 permet d'effectuer des transferts MoneyGram vers la carte bancaire prépayée et rechargeable Daba Daba via le centre d'appel Gestion de la Relation à Distance (GRD) du Crédit du Maroc.

**Daba Daba HalFlossus**

Poursuivant son effort de conquête des MRE, le Crédit du Maroc, en accord avec le Groupe Crédit Agricole S.A., a signé avec dix banques espagnoles un accord qui repose sur la facilité accordée à leurs clients marocains pour effectuer des transferts vers le Maroc sur la carte Daba Daba HalFlossus en utilisant les différents canaux desdites banques : Internet, agence, Guichet Automatique Bancaire (GAB), plate-forme téléphonique, mobile.

Particulièrement novateur puisqu'il s'agit là encore d'une première mondiale, Daba Daba HalFlossus vient compléter la gamme Daba Daba (composée déjà de «Daba Daba», «Daba Daba Charika» et «Daba Daba Foussek») en permettant le retrait d'espèces et le transfert sur tous les GAB du Crédit du Maroc.

Les premiers résultats sont extrêmement positifs. Une campagne de lancement a été effectuée en Espagne et au Maroc afin de faire connaître le service à la clientèle marocaine en Espagne, celle-ci restant la cible première du fait de l'importance des transferts effectués vers le Maroc.



**RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE**

**Package « cdmGLOBAL »**

La nouvelle version du Package cdmGLOBAL lancée en mai 2009 est adaptée à la nouvelle segmentation et au Nouveau Schéma de Distribution.

La configuration de la nouvelle offre s'inscrit dans le cadre de la politique de conquête de nouvelle clientèle du Crédit du Maroc et a été étudiée pour améliorer le taux d'équipement client. L'offre est composée de trois formules adaptées à chaque segment de clientèle : formule basique (Grand Public), formule énergétique (Médium), formule vitaminée (Zénith).

Le lancement de cette nouvelle formule du package cdmGLOBAL a rencontré un franc succès commercial.

**Crédiflux**

Crédiflux est un outil de simulation de crédit en ligne sur cdmNET, mis en place fin 2009, utilisable par la clientèle de particuliers pour ses besoins relatifs aux crédits à la consommation et aux crédits immobiliers.

L'outil permet d'alimenter la base de données de la GRD, qui déclenche systématiquement des prises de rendez-vous en agence pour ces internautes, et constitue de ce fait, un produit d'appel particulièrement efficace. Les premiers résultats sont positifs, en témoigne un nombre de connexions élevé en provenance de différents pays et à partir de plusieurs moteurs de recherche Internet.

plus pointue et adaptée aux besoins de nos clients, - un Pôle Grands Corporates, à destination des plus grands groupes publics ou privés du Royaume.

En complément de ces réorganisations, des moyens humains supplémentaires ont permis l'augmentation substantielle du temps passé par les équipes commerciales chez nos clients, améliorant ainsi la qualité de notre service et nos performances commerciales. Enfin, l'instauration d'un Pôle Institutionnels et Grands Investisseurs Privés a permis de répondre aux besoins spécifiques de cette clientèle.

**Filières d'expertise**

Pour accompagner les équipes commerciales qui gèrent la relation client et sont responsables de toutes les opérations confiées à la banque, nous avons voulu augmenter la mobilisation de nos moyens sur certains métiers à forte valeur ajoutée.

**Banque d'affaires**

Souhaitant apporter un conseil très professionnel sur des sujets complexes et spécialisés, le Crédit du Maroc a développé et structuré son Pôle Ingénierie Financière. Nous avons ainsi accru notre activité de financements spécialisés, tels que les financements d'acquisitions, LBO, ou encore les financements de projets ou d'actifs. Nous avons également renforcé notre positionnement sur le conseil et l'intermédiation (opérations de fusions acquisitions), ainsi que sur les opérations d'introduction en bourse ou de financement désintermédié, comme les émissions de titres.

Nous avons ainsi été présents sur plusieurs opérations significatives au cours de cette année.

**Activité Internationale**

Au niveau des opérations de commerce international, nous avons entamé une importante démarche qualité et continué à développer nos expertises sur ce domaine.

Par ailleurs, nous avons mis en place une offre e-banking sur les flux internationaux qui a permis de capter de nouveaux clients et d'améliorer les prestations de services offertes aux entreprises. Nous avons aussi raffermi les liens avec l'ensemble des filiales du Groupe Crédit Agricole S.A., afin de mieux accompagner le développement à l'international de notre clientèle.

**Banque Internationale de Tanger (B.I.T.)**

Compte tenu du développement de la zone off-shore de Tanger, le Crédit du Maroc a renforcé les équipes de sa banque off-shore, favorisant la proximité avec nos clients.

**Marchés de capitaux**

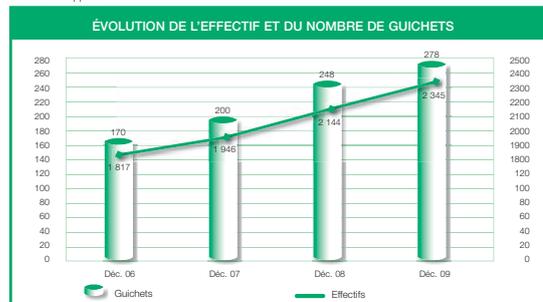
Notre salle des marchés a étoffé ses équipes d'opérateurs et mis en place une organisation permettant à chacun de ses clients d'avoir un interlocuteur dédié, connaisseur de ses besoins et de ses spécificités.

**C- RESSOURCES HUMAINES ET RÉSEAU**

**1- Ressources humaines**

La gestion et le développement du capital humain s'appuient sur une expertise d'accompagnement anticipant sur les attentes et les évaluations des ressources humaines, valeur constituant une des principales richesses du Crédit du Maroc et vecteur clé de son développement.

A fin décembre 2009, le capital humain du Crédit du Maroc a atteint 2 345 collaborateurs contre 2 144 à fin décembre 2008. Le nombre de collaborateurs liés par un contrat CDI a atteint 2 123 collaborateurs contre 1 975 enregistrés au 31 décembre 2008 alors que les contrats CDD ont atteint 222 collaborateurs contre 169 à fin décembre 2008.



AGENCE	DATE	AGENCE	DATE
Casa Hassan 1 <sup>er</sup>	16-jan-09	Fès Essaâda	3-août-09
Espace Maskane - Fès Badr	25-fév-09	Casa Derb Ghalef	19-oct-09
Casa Idress 1 <sup>er</sup>	13-mars-09	Rabat Hay El Kheir	12-nov-09
Fès Atfal Ben Abdellah	16-mars-09	Tanger Drioua	16-nov-09
Agadir Al Inbaat	30-mars-09	Salé Al Korja	19-nov-09
Casa Imy Ismail	20-avr-09	Casa Ibn Sina	14-déc-09
Meknès Hôtel de Ville	23-avr-09	Taza Al Adarissa	1-déc-09
Casa Inriquia	27-avr-09	Casa C.I.L.	16-déc-09
Casa Lissasfa	11-mai-09	Casa Nearsore	21-déc-09
Casa Salmia	13-mai-09	Salé Hay Salam	25-déc-09
Mohammedia El Manar	27-mai-09	Casa An Borja	28-déc-09
Casa Azammour	1-juin-09	Espace Maskane - Rabat Haesane	28-déc-09
Tanger Centre	3-juin-09	Sala Al Jadida	30-déc-09
Marril	7-juil-09	Essaoura Quartier Administratif	30-déc-09
Casa Ourm Rabli	13-juil-09		
Ait Melloul Lahrach	15-juil-09		

**2- Réseau**

Au 31 décembre 2009, le réseau du Crédit du Maroc s'établit à 278 agences, soit 30 nouvelles agences, dont 2 espaces Maskane, depuis le début de l'année.

L'installation de nouveaux GAB : A fin 2009, le parc des Guichets Automatiques Bancaires du Crédit du Maroc s'élève à 306 guichets contre 274 à fin décembre 2008.



# Investissements

## A- IMMEUBLES ET LOGISTIQUE

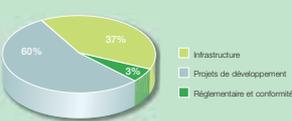
Au cours de l'exercice 2009, le Crédit du Maroc a poursuivi sa politique d'investissement et d'extension de réseau :

- Acquisitions : 21 nouveaux locaux pour un coût total engagé de 105 MDH et location de 6 nouveaux locaux pour un total droits d'entrées de 8 MDH.
- Aménagements des nouvelles agences : 29 nouvelles agences pour un coût total engagé de 27 MDH.
- Constructions : 2 agences construites pour un coût engagé de 5 MDH.
- Réaménagements des anciennes agences : pour un coût total engagé de 7 MDH.
- Travaux d'aménagements des autres unités : pour un coût engagé de 25 MDH.

## B- INFORMATIQUE

Courant 2009, le Crédit du Maroc a poursuivi son programme d'investissements, avec un total engagé par la Direction Système d'Information Groupe qui s'est chiffré à 73 MDH, répartis comme suit par thèmes du plan de développement :

### INVESTISSEMENTS SYSTEME D'INFORMATION



Par thème, les principales réalisations de l'année 2009 se résument comme suit :

#### Infrastructure

Particulièrement attentif à la mise à niveau régulière de ses process et de ses équipements informatiques afin d'assurer leur optimisation continue, le Crédit du Maroc a mené courant 2009 plusieurs projets d'infrastructure technique. L'accent a été mis sur :

- le remplacement des équipements informatiques au niveau des points de vente dans le cadre de la maintenance de notre parc, afin de doter l'appareil

commercial des meilleurs moyens techniques et améliorer ainsi sa productivité ainsi que la qualité des prestations à la clientèle,

- la poursuite du projet ITIL, qui consiste en la modernisation des processus de la production informatique par l'adoption des best practice en la matière permettant d'assurer la meilleure qualité de service et de sécurité dans le traitement des opérations avec la clientèle,
- la poursuite et la quasi-finalisation de la mise à niveau du Plan de Secours Informatique, entamé en 2008,
- la phase de réalisation des différents projets issus du Schéma Directeur Télécoms élaboré fin 2008, et qui a pour objet la rénovation totale du réseau télécoms et du système de téléphonie, avec un déploiement progressif sur trois années consécutives.

#### Projets de développement

A l'instar de l'année précédente, les projets de développement ont porté essentiellement sur l'industrialisation de la distribution et des processus bancaires.

Le projet de migration du système agence de la technologie Forte vers Java a été quasiment finalisé au terme de l'exercice 2009, rappels qu'il permet d'offrir un environnement de développement plus ouvert et permettant une intégration de services à valeur ajoutée pour la clientèle.

Par ailleurs, l'extension du réseau bancaire par l'ouverture de 30 nouveaux points de vente en 2009 et la poursuite de la mise en œuvre du Nouveau Schéma de Distribution ont été accompagnées par l'acquisition du matériel et des différents équipements informatiques nécessaires (Guichets Automatiques Bancaires, postes de travail, licences logiciels, ...). Citons dans le cadre du Nouveau Schéma de Distribution, la mise en place d'un agenda partagé dont l'objectif est d'optimiser la prise de rendez-vous clientèle et par voie de conséquence l'efficacité du dispositif commercial, ce qui constitue la première brique du nouvel environnement de travail des commerciaux de la banque de détail.

L'année 2009 a connu également un accompagnement appuyé de la Banque Retail et de la Banque de Financement et d'Investissement pour la mise en place de nouveaux produits et de solutions à forte valeur ajoutée. A titre d'exemple, les produits HalFlouss et Daba



Conférence de presse lancement de la carte Daba HalFlouss le 2 juillet 2009  
M. Pierre-Louis Bissière (Président du Directeur du Crédit du Maroc) et M. José Manuel Valero Blanco (Vice-Président de Hal International et Directeur Général de la CADA Galice)

Daba Floussék, qui constitue un intéressant vecteur de conquête des MFE.

Maroc accorde un intérêt particulier au regard de son enjeu en termes de solidité et de stabilité financière.

Concernant l'industrialisation des process, les principales actions réalisées ou en cours de mise en place concernent la poursuite des travaux d'automatisation des opérations du Commerce Extérieur (automatisation de la domiciliation des titres d'importation, refonte complète du traitement des transferts Export dans une logique STP, ...), compte tenu de la volonté du Crédit du Maroc de se positionner comme banque de l'international, les évolutions touchant l'outil de décision et de gestion des demandes de crédits, ainsi que la décentralisation du processus de traitement des effets au niveau du réseau d'agences.

#### Réglementaire et conformité

Dans le cadre de l'évolution du dispositif réglementaire du système bancaire, les projets menés ont concerné essentiellement la mise en place du Crédit Bureau, projet de place supervisé par la Banque Centrale, la finalisation de l'étude de mise en œuvre des normes IFRS, les évolutions réglementaires imposées par le CDVM et MaroClear pour l'activité valeurs mobilières, ainsi que l'optimisation du dispositif Bâle II auquel le Crédit du



# Activité des filiales



A fin 2009, Crédit du Maroc Capital (CDMC) a réalisé un volume de transactions global de 3 230 MDH. Ces réalisations s'inscrivent dans un contexte morose caractérisé par des volumes globalement en baisse de plus de 50% et plus particulièrement sur le segment des particuliers (soit directement, soit indirectement à travers les OPCVM et le réseau) qui constituent l'essentiel de l'activité de CDMC. A noter que CDMC a pu contenir la baisse des volumes provenant des institutionnels marocains à -18% au regard d'un marché qui a subi une nette contraction (-47%).

Les produits d'exploitation de CDMC se sont établis à 7 160 KDH contre 14 970 KDH en 2008.

Les charges d'exploitation se sont établies à 7 596 KDH, contre 7 104 KDH en 2008, suite principalement à l'évolution des charges de personnel liées à un renforcement de l'effectif.

Le résultat financier s'établit à 4 673 KDH contre 6 381 KDH en 2008, en raison de la baisse des produits de placement de la trésorerie due à l'absence des introductions en bourse, au manque de liquidité sur les comptes des clients et enfin à la baisse des commissions d'intermédiation.

Le résultat net ainsi dégagé s'élève à 3 734 KDH contre 11 021 KDH en 2008.



A fin 2009, Crédit du Maroc Patrimoine (CDMP) a réalisé une bonne performance au regard d'un marché qui se contracte, en maintenant son actif net à un niveau comparable à celui de 2008 soit 4 152 MDH. Ainsi, sa part de marché sur les fonds grand public se situe à 4,81%. Concernant la contribution par marché, on constate le bon comportement du réseau Crédit du Maroc en 2009, avec une progression de 17,29% par rapport à 2008, une réaction très positive à la campagne OPCVM lancée et animée par les équipes de CDMP. A noter également la progression de la catégorie « clients directs » avec +5,58% au 31 décembre 2009.

Sur le volet financier, le chiffre d'affaires 2009 ressort à 14 217 KDH contre 15 789 KDH en 2008. Ces réalisations s'expliquent par un changement de la composition de l'actif net global en faveur des OPCVM moins rémunérées, sous l'effet de l'impact de la baisse du marché boursier sur les comportements de la clientèle, celle-ci ayant préféré racheter ses OPCVM actions et diversifiés pour investir dans des instruments à rendement sécurisé (OPCVM monétaires ou obligataires et DAT).

Au 31 décembre 2009, les charges d'exploitation se sont établies à 3 650 KDH ; l'évolution de 18% par rapport à 2008 s'explique par le renforcement de la structure d'animation commerciale et les frais d'incitation au réseau occasionnés par le challenge OPCVM mené courant 2009.

Le résultat net ainsi dégagé s'élève à 7 559 KDH, soit -16% par rapport à 2008.



Au terme de l'année 2009, Crédit du Maroc Assurances (CDMA) a pu réaliser un chiffre d'affaires qui s'élève à 10 483 KDH, en amélioration de 16% par rapport à 2008. Cette amélioration s'explique par l'évolution régulière des stocks des produits commercialisés et intervient dans un environnement difficile marqué par une conjoncture défavorable entraînant une baisse du rythme de la production sur l'ensemble du marché d'assurance marocain.

Concernant les charges d'exploitation, celles-ci augmentent de 431 KDH par rapport à 2008. Cette hausse est due essentiellement à la progression des charges de personnel suite au renforcement des équipes à fin 2008.

Le résultat net ainsi dégagé est de 6 364 KDH en évolution de 14% par rapport à 2008.



Le marché du leasing a été fortement impacté en 2009 avec un recul des investissements en général suite à un effet de la crise qui a touché plusieurs secteurs, notamment celui des transports, et qui s'est traduit par une baisse des demandes de financement.

Dans ce contexte, la production de Crédit du Maroc Leasing s'est élevée à 480 872 KDH.

A fin décembre 2009, les produits d'exploitation bancaire ressortent à 444 046 KDH, soit une évolution de 7% par rapport à 2008.

Les charges d'exploitation bancaire se sont inscrites à 367 875 KDH, soit une évolution de 8% par rapport à 2008.

Le PNB ainsi dégagé s'élève à 45 909 KDH, pratiquement au niveau de 2008, grâce notamment à une bonne défense des marges malgré la concurrence acharnée qui a connue le marché.

Les charges générales d'exploitation ont augmenté de 4% en glissement annuel, ce qui témoigne d'une bonne maîtrise des charges.



## RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2009 \*

	Réalizations en KDH		Variation (%)
	Dec. 2008	Dec. 2009	
Produits d'exploitation	9 071	10 483	16
Charges d'exploitation	1 157	1 588	37
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>7 914</b>	<b>8 895</b>	<b>12</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>8 040</b>	<b>9 103</b>	<b>13</b>
<b>Résultat net</b>	<b>5 606</b>	<b>6 364</b>	<b>14</b>

\* Comptes sociaux certifiés par les commissaires aux comptes



## RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2009 \*

	Réalizations en KDH		Variation (%)
	Dec. 2008	Dec. 2009	
Produits d'exploitation bancaire	414 741	444 046	7
Charges d'exploitation bancaire	367 875	398 137	8
<b>Produit net bancaire</b>	<b>46 867</b>	<b>45 909</b>	<b>-2</b>
Charges générales d'exploitation	10 690	11 091	4
Coût du risque	7 490	14 071	88
<b>Résultat net</b>	<b>18 537</b>	<b>12 934</b>	<b>-30</b>

\* Comptes sociaux certifiés par les commissaires aux comptes

Les dotations aux provisions pour créances en souffrance ont été arrêtées à 35 263 KDH. Bien qu'une augmentation du risque ait été constatée sous l'effet de la crise, l'action de recouvrement forte et soutenue menée par Crédit du Maroc Leasing a porté ses fruits et a permis de réaliser des reprises de 21 192 KDH, établissant le coût du risque à 14 071 KDH à fin 2009 contre 7 490 KDH en 2008.

Le résultat net ainsi dégagé ressort à 12 934 KDH contre 18 537 KDH en 2008.



## RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2009 \*

	Réalizations en KDH		Variation (%)
	Dec. 2008	Dec. 2009	
Produits d'exploitation	14 970	7 160	-52
Charges d'exploitation	7 104	7 596	7
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>7 866</b>	<b>-436</b>	<b>-106</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>6 381</b>	<b>4 673</b>	<b>-27</b>
<b>Résultat net</b>	<b>11 021</b>	<b>3 734</b>	<b>-67</b>

\* Comptes sociaux certifiés par les commissaires aux comptes



## RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2009 \*

	Réalizations en KDH		Variation (%)
	Dec. 2008	Dec. 2009	
Produits d'exploitation	15 789	14 217	-10
Charges d'exploitation	3 101	3 650	18
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>12 688</b>	<b>10 567</b>	<b>-17</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>195</b>	<b>251</b>	<b>28</b>
<b>Résultat net</b>	<b>9 019</b>	<b>7 559</b>	<b>-18</b>

\* Comptes sociaux certifiés par les commissaires aux comptes

REPORTAGES **RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE**

**BANQUE INTERNATIONALE DE TANGER** - Banque Offshore

Au terme de l'exercice 2009, la Banque Internationale de Tanger (BIT) a pu réaliser un total engagement de 62 604 KUSD, soit plus de 100% par rapport à décembre 2008. Cette évolution des engagements s'est accompagnée par une proximité commerciale plus importante, et a été rendue possible par un renforcement des équipes de la banque offshore destiné à accompagner le développement de l'activité.

Le PNB s'établit à 363 KUSD soit une évolution de 17% par rapport à 2008, porté par une marge sur commissions qui augmente de 51%, suite à une bonne évolution de l'activité qui reflète le dynamisme de l'action commerciale conduite, et au développement des flux avec la clientèle.

Les charges générales d'exploitation sont passées de 205 KUSD à 61 KUSD soit -70%. Il faut rappeler que 2008 avait enregistré une charge liée à la mise à niveau du système d'information de la BIT qui lui a permis d'améliorer ses process et d'assurer une meilleure gestion de sa relation client.

Au titre du coût du risque, rappelons que 2008 avait enregistré une reprise de provisions exceptionnelle.

Le résultat net ainsi dégagé s'élève à 184 KUSD contre 176 KUSD en 2008 soit +5%.

**SIFIM** - SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET FINANCIÈRE MAROCAINE

L'essentiel des produits de Société Immobilière et Financière Marocaine est généré par son activité de gestion immobilière sous forme de revenus locatifs, soit 2 812 KDH à fin 2009.

Les charges courantes ont augmenté de 4% par rapport à fin 2008. Cette évolution est due à l'accroissement des charges financières relatives à la rémunération des comptes courants associés et au crédit moyen terme.

Le résultat net ainsi dégagé est de -11 309 KDH soit une baisse de 12% par rapport à 2008.

**SIFIM** - SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET FINANCIÈRE MAROCAINE

RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2009 \*

	Réalizations en KDH		Variation (%)
	Déc. 2008	Déc. 2009	
Produits courants	3 048	2 812	-8
Charges courantes	13 556	14 083	4
Résultat courant	-10 508	-11 271	-7
<b>Résultat net</b>	<b>-10 117</b>	<b>-11 309</b>	<b>-12</b>

\* Comptes sociaux certifiés par les commissaires aux comptes

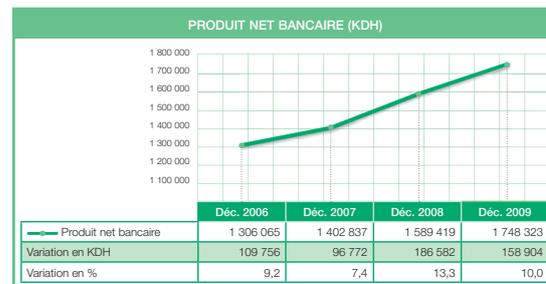


# Rapport financier



**A- PRODUIT NET BANCAIRE : +10,0%**

Le produit net bancaire de l'exercice 2009 s'élève à 1 748 323 KDH en progression de 10,0% (ou +158 904 KDH) par rapport à 2008.



**B- MARGE D'INTÉRÊT : +10,3%**

La marge d'intérêt s'établit à 1 407 093 KDH, enregistrant une hausse de 10,3% (soit +131 545 KDH) par rapport à fin 2008.

**Intérêts et produits assimilés**

Ils ont marqué une hausse de 15,1% (ou +284 049 KDH) suite à l'effet conjugué de l'évolution des emplois clientèle et de la sauvegarde des marges.

**Emplois clientèle**

L'exercice 2009 a vu la poursuite de la dynamique d'évolution des emplois clientèle, en hausse de 15,3% en capitaux cumulés. L'effort de production a été ressenti en grande partie au niveau du retail et de la grande entreprise, ainsi qu'au niveau de la promotion immobilière qui a nettement amélioré ses emplois.

**Emplois de trésorerie**

Les emplois de trésorerie se sont inscrits en baisse de 7% en capitaux cumulés, suite essentiellement aux différentes réductions consécutives du taux de la

réserve obligatoire qui est passé de 15% à 8% courant 2009.

**Intérêts et charges assimilées**

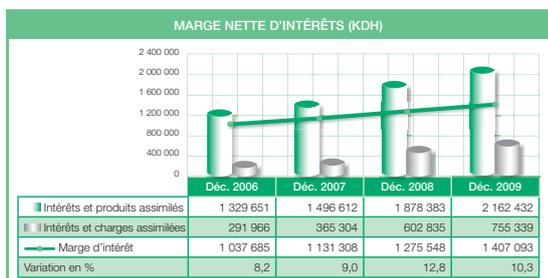
Les intérêts et charges assimilées ont marqué une hausse de 25,3% suite à l'évolution des ressources de trésorerie due au programme d'émission de certificats de dépôts et à la dette subordonnée mise en place fin octobre 2008.

**Ressources clientèle**

Compte tenu de la tension sur les liquidités, les ressources clientèle ont évolué de 3,0% en capitaux cumulés. Cette évolution a été réalisée essentiellement au niveau des ressources à vue (comptes de chèques) et des comptes d'épargne.

**Ressources de trésorerie**

Les ressources de trésorerie affichent une évolution de 73%, suite à l'accroissement de l'encours des certificats de dépôts (dont l'encours passe de 4,5 MdDH à fin 2008 à 6,1 MdDH à fin 2009) et à l'émission de dette subordonnée de 1 000 MDH réalisée fin octobre 2008.

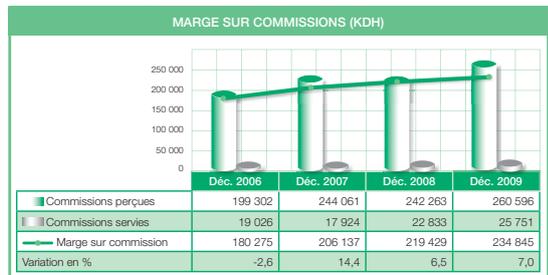


**C- MARGE SUR COMMISSIONS : +7,0 %**

La marge sur commissions s'est appréciée de 7,0% ou +15 416 KDH comparativement à fin 2008, pour atteindre 234 845 KDH. Cette performance s'explique par :

- l'évolution des commissions monétiques de 12,7%, grâce à la progression enregistrée sur les cotisations de cartes Daba Daba et sur les commissions d'utilisation des cartes internationales Visa, et ceci, compte non tenu de la production faite au travers du package cdmGLOBAL nouvelle version commercialisée à partir de mai 2009.
- une évolution appréciable des frais de tenue de compte réalisée via le package cdmGLOBAL.

- l'excellente évolution des commissions de portefeuille de 49,8% suite essentiellement à la révision tarifaire réalisée en août 2008.
- la progression notable des commissions de bancassurance de 20,0%, suite notamment à l'évolution des commissions Assurance emprunteur (+25,3%), cdmDAWAM (+27,1%) et Contrat Sécurité (+10,0%).
- l'accroissement des commissions des packages de 61,3% suite au lancement de la nouvelle version de l'offre cdmGLOBAL en mai 2009.
- une excellente performance sur la télématique dont les commissions ont doublé en glissement annuel, suite principalement à l'augmentation des commissions sur le produit Bip Bip.



Les commissions sur opérations titres et les commissions comex ont été pénalisées par la conjoncture difficile. Enfin, l'évolution des commissions servies (+12,8%) s'explique essentiellement par l'évolution des frais de confection de cartes de 53% suite à l'accélération notable de la production de cartes Daba Daba, ainsi que par la progression des frais liés au Centre Monétique Interbancaire (CM) suite au développement des transactions.

**D- RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ : +24,0 %**

Le résultat des opérations de marché ressort en nette hausse à 119 888 KDH contre 96 684 KDH en 2008 soit +24,0% ou +23 204 KDH.

Cette performance est le reflet de l'évolution du résultat des opérations sur titres de placement qui s'établit à 33 545 KDH contre 8 721 KDH en 2008, du fait essentiellement de reprises de provisions pour dépréciation de titres de placement conséquentes découlant de la revalorisation du portefeuille titres.

**E- CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION : +8,0 %**

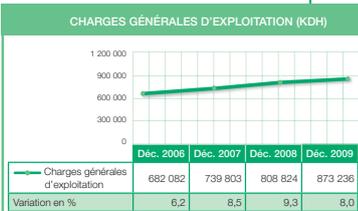
Les charges générales d'exploitation ont atteint 873 236 KDH, en progression de 8,0%, soit +64 412 KDH par rapport à la même période de l'exercice précédent.

- Les frais de personnel ont augmenté de 46 017 KDH soit (+10,5%). Ils représentent 28% du PNB et restent stables à 55% des charges générales d'exploitation. Leur évolution s'explique

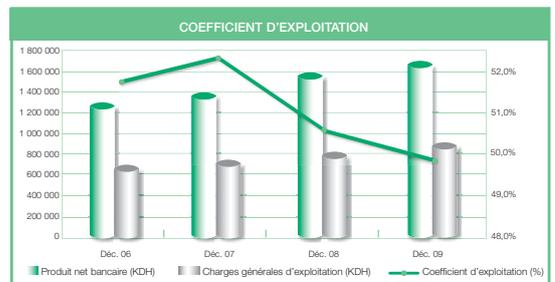
par l'accroissement des effectifs dû à l'extension du réseau et par l'augmentation générale des salaires décidée par le GPBM en mai 2009.

- Citons également l'application d'une obligation de place consistant en un renforcement du dispositif de sécurité au niveau des agences.
- La progression des autres charges est essentiellement liée à l'extension du réseau (locaux, télécom, impôts, transports, consommables...).

Ainsi, grâce aux efforts d'optimisation des charges, l'évolution des frais généraux reste bien contenue malgré le contexte de développement.

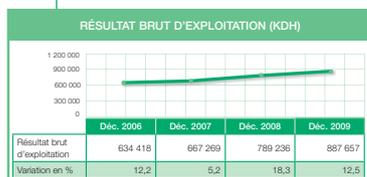


Le coefficient d'exploitation passe à 49,9% à fin décembre 2009, poursuivant ainsi sa tendance baissière qui reflète la capacité du Crédit du Maroc d'agir dans le sens de la maîtrise de ses charges dans un contexte de développement.



**F- RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION : +12,5%**

Le résultat brut d'exploitation atteint le niveau de 887 657 KDH, grâce à la conjugaison d'une bonne évolution du PNB et d'une excellente maîtrise des charges. Il est en hausse de 12,5% ou +98 421 KDH par rapport à 2008.

**G - DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS : +28,6%**

Les dotations nettes aux provisions ont atteint 239 988 KDH en 2009 contre 186 630 KDH en 2008 soit une hausse de 28,6%.

L'année 2009 a vu la concrétisation de l'impact de la crise sur les acteurs économiques orientés à l'export ainsi que sur les MRE :

- situation difficile des clients MRE dans leurs pays d'accueil (France, Espagne, Italie et Hollande) qui s'est traduite par des pertes d'emploi avec un impact sur le paiement de leurs crédits,
- effets de la crise subis également par les agents économiques, entreprises et particuliers, les uns par la perte de marchés notamment à l'export, les autres par un marché de l'emploi tendu.

Dans ce contexte difficile, le Crédit du Maroc a mené une action rigoureuse courant 2009 pour atténuer les effets de l'impact négatif de la crise internationale sur ses comptes, en mettant en place l'ensemble des mesures adéquates, autant à l'octroi qu'au recouvrement, destinées à en juguler les effets. Le coût du risque de contrepartie, composante majeure des dotations aux provisions, a évolué de 43,4% par rapport à l'exercice 2008.

Par ailleurs, il convient de noter :

- la radiation de créances pour 96 MDH, en accord avec la décision du Ministère des Finances et de Bank Al-Maghrib qui autorisent la radiation des créances déclassées depuis 5 ans et provisionnées à hauteur de 100%.
- la rubrique «récupérations sur créances amorties» atteint 28 274 KDH, soit +48,0%, sous l'effet de l'effet de recouvrement opéré.
- les autres provisions nettes pour risques et charges se chiffrent à 4 836 KDH contre 22 602 KDH en 2008, dont :  
Au titre des dotations :  
- une provision pour risques généraux de 35 MDH,  
- une provision pour engagements sociaux de 27,9 MDH.  
Au titre des reprises :  
- une reprise de provisions pour investissements de 46 MDH,  
- une reprise de provisions pour engagements sociaux de 12,1 MDH.

**H- RÉSULTAT NET : +13,3%**

A l'issue de l'exercice 2009, le Crédit du Maroc affiche un résultat net de 409 378 KDH contre 361 442 KDH à fin 2008, soit une hausse de +13,3% ou +47 937 KDH.



## Proposition d'affectation du résultat

### Activité agrégée

Le Directoire propose d'affecter le bénéfice net comme suit :

Bénéfice net de l'exercice	409 378 192,37 DHS
Réserve non distribuable (reprise de la provision pour investissement)	- 45 999 597,75 DHS
Report à nouveau des exercices précédents	216 295 466,46 DHS
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>579 674 061,08 DHS</b>
Dividendes	- 250 145 280,00 DHS
Réserve extraordinaire	-50 000 000,00 DHS
Solde à reporter à nouveau	279 528 781,08 DHS

A la suite de cette affectation, il sera attribué à chacune des 8 338 176 actions composant le capital social, un dividende de trente dirhams par action.

Le Directoire propose d'offrir à chaque actionnaire une option de paiement du dividende de l'exercice 2009 en numéraire, en actions de la société, ou les deux à la fois.

# Comptes consolidés

## au 31/12/2009

En application de la circulaire 56/G/2007 de Bank Al-Maghrib, le Crédit du Maroc a établi ses comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, conformément aux dispositions des normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS).

Le produit net bancaire enregistre une évolution de 9,3% par rapport à 2008 grâce notamment à l'amélioration de la marge sur intérêts, ainsi qu'à la bonne évolution de la marge sur commissions suite à la performance commerciale enregistrée en 2009.

Le Résultat Brut d'Exploitation est en hausse de 11,6%. Le coefficient d'exploitation ressort en amélioration notable à 49,2% contre 49,3% à fin 2008, témoignant de la bonne maîtrise des charges dans un contexte de développement continu de la banque.

Le coût du risque consolidé s'établit à 239 MDH contre 253 MDH en 2008 se contractant ainsi de 5,4%.

Le résultat net part du Groupe ainsi enregistré à fin 2009 s'élève à 422 MDH en hausse de 16,6% par rapport à l'exercice précédent.

Le total bilan s'établit à 42 160 MDH en hausse de 10,2% par rapport à 2008.

Les capitaux propres part du Groupe évoluent de 8,7% pour s'établir à 2 686 MDH.



REPÈRES

Des indicateurs au vert s'appuyant sur l'innovation et une stratégie de croissance responsable



**+10,0% de croissance  
du Produit Net Bancaire**  
illustrant des performances  
globales en nette progression

# Comptes sociaux

au 31/12/2009

BILAN ( Y COMPRIS AGENCES A L'ETRANGER )  
au 31/12/2009

en milliers de dirhams

ACTIF	31/12/09	31/12/08
<b>Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>2 095 793</b>	<b>2 543 349</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>4 367 486</b>	<b>4 365 539</b>
.A vue	2 056 843	1 534 509
.A terme	2 310 643	2 831 010
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>32 212 476</b>	<b>28 290 010</b>
.Crédits de trésorerie et à la consommation	10 440 606	10 384 652
.Crédits à l'équipement	8 960 965	8 120 854
.Crédits immobiliers	9 233 967	7 830 179
.Autres crédits	3 576 939	1 954 325
<b>Créances acquises par affacturage</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>1 950 979</b>	<b>1 918 927</b>
.Bons du Trésor et valeurs assimilées	1 590 796	1 756 600
.Autres titres de créance	397 492	156 638
.Titres de propriété	5 692	5 689
<b>Autres actifs</b>	<b>110 778</b>	<b>155 383</b>
<b>Titres d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
.Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
.Autres titres de créance	-	-
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>214 189</b>	<b>187 848</b>
<b>Créances subordonnées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>103 762</b>	<b>100 856</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>698 264</b>	<b>571 195</b>
<b>TOTAL</b>	<b>41 794 728</b>	<b>38 133 108</b>

en milliers de dirhams

PASSIF	31/12/09	31/12/08
<b>Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>7</b>	<b>107</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>750 607</b>	<b>457 770</b>
.A vue	156 229	198 510
.A terme	594 379	259 260
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>30 698 355</b>	<b>29 002 772</b>
.Comptes à vue créditeurs	17 968 532	16 911 598
.Comptes d'épargne	6 015 384	5 496 575
.Dépôts à terme	5 988 401	5 788 680
.Autres comptes créditeurs	726 038	795 920
<b>Titres de créance émis</b>	<b>6 132 465</b>	<b>4 588 177</b>
.Titres de créance négociables	6 132 465	4 588 177
.Emprunts obligataires	-	-
.Autres titres de créance émis	-	-
<b>Autres passifs</b>	<b>326 919</b>	<b>385 726</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>288 592</b>	<b>228 814</b>
<b>Provisions réglementées</b>	<b>65 096</b>	<b>111 096</b>
<b>Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>1 009 195</b>	<b>1 009 418</b>
<b>Ecart de réévaluation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>1 064 000</b>	<b>979 930</b>
<b>Capital</b>	<b>833 818</b>	<b>833 818</b>
<b>Actionnaires, Capital non versé (-)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Raport à nouveau (+/-)</b>	<b>216 295</b>	<b>164 038</b>
<b>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>409 378</b>	<b>361 442</b>
<b>TOTAL</b>	<b>41 794 728</b>	<b>38 133 108</b>

## HORS BILAN

en milliers de dirhams

HORS BILAN	31/12/09	31/12/08
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>8 948 416</b>	<b>8 069 291</b>
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	398 900	556 715
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	1 360 339	1 588 023
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	2 128 039	2 685 112
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	5 073 138	3 469 441
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>5 658 854</b>	<b>6 226 954</b>
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	5 658 854	6 226 954
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	-

**COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (Y COMPRIS AGENCES A L'ETRANGER)**  
du 01/01/2009 au 31/12/2009

en milliers de dirhams

LIBELLÉ	31/12/09	31/12/08
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>2 997 126</b>	<b>2 276 635</b>
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	192 732	173 432
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 896 658	1 608 535
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	73 043	96 416
Produits sur titres de propriété	43 421	42 432
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Commissions sur prestations de service	260 579	242 194
Autres produits bancaires	130 693	113 627
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>848 803</b>	<b>687 217</b>
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	21 161	42 624
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	454 637	448 847
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	279 541	111 364
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Autres charges bancaires	93 464	84 381
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>1 748 323</b>	<b>1 589 419</b>
Produits d'exploitation non-bancaire	12 794	9 151
Charges d'exploitation non-bancaire	82	1 553
<b>CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>873 236</b>	<b>808 624</b>
Charges de personnel	484 346	438 329
Impôts et taxes	11 683	12 626
Charges externes	272 686	259 246
Autres charges générales d'exploitation	16 867	19 129
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	87 653	79 492
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES</b>	<b>624 925</b>	<b>753 607</b>
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	452 269	334 064
Pertes sur créances irrécouvrables	95 143	327 377
Autres dotations aux provisions	77 513	92 165
<b>REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES</b>	<b>384 796</b>	<b>568 020</b>
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	284 010	478 303
Récupérations sur créances amorties	28 274	19 111
Autres reprises de provisions	72 512	70 606
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>647 669</b>	<b>602 606</b>
Produits non-courants	6 791	8 383
Charges non-courantes	22 640	49 943
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>631 821</b>	<b>561 046</b>
Impôts sur les résultats	222 443	199 604
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>409 378</b>	<b>361 442</b>

**ÉTAT DES SOLDES DE GESTION (Y COMPRIS AGENCES A L'ETRANGER)**  
du 01/01/2009 au 31/12/2009

I - TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS

en milliers de dirhams

LIBELLÉ	31/12/09	31/12/08
+ Intérêts et produits assimilés	2 162 432	1 578 383
- Intérêts et charges assimilées	755 339	602 835
<b>MARGE D'INTÉRÊT</b>	<b>1 407 093</b>	<b>1 275 548</b>
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET DE LOCATION</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
+ Commissions perçues	260 596	242 263
- Commissions servies	25 751	22 833
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>234 845</b>	<b>219 429</b>
± Résultat des opérations sur titres de transaction	-	-
± Résultat des opérations sur titres de placement	33 545	8 721
± Résultat des opérations de change	86 343	87 864
± Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ</b>	<b>119 888</b>	<b>96 604</b>
+ Divers autres produits bancaires	51 238	55 274
- Diverses autres charges bancaires	64 741	57 517
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>1 748 323</b>	<b>1 589 419</b>
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	-141	1 043
- Autres produits d'exploitation non-bancaire	12 794	9 151
- Autres charges d'exploitation non-bancaire	82	1 553
- Charges générales d'exploitation	873 236	808 624
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>867 657</b>	<b>789 236</b>
± Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-235 152	-164 028
± Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-4 836	-22 622
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>647 669</b>	<b>602 606</b>
<b>RÉSULTAT NON-COURANT</b>	<b>-15 848</b>	<b>-41 560</b>
- Impôts sur les résultats	222 443	199 604
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>409 378</b>	<b>361 442</b>

II - CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

en milliers de dirhams

LIBELLÉ	31/12/09	31/12/08
<b>± RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>409 378</b>	<b>361 442</b>
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	87 653	79 492
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	348	-
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	35 500	35 000
+ Dotations aux provisions réglementées	-	-
+ Dotations non-courantes	-	26 489
- Reprises de provisions	46 207	35 113
- Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	243	1 445
+ Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	82	1 553
- Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	-
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
- Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
<b>± CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>486 513</b>	<b>467 417</b>
- Bénéfices distribués	225 131	233 469
<b>± AUTOFINANCEMENT</b>	<b>261 382</b>	<b>233 948</b>

**TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (Y COMPRIS AGENCES A L'ETRANGER)**  
du 01/01/2009 au 31/12/2009

en milliers de dirhams

LIBELLÉ	31/12/09	31/12/08
Produits d'exploitation bancaire perçus	2 533 284	2 233 535
Récupérations sur créances amorties	29 274	19 111
Produits d'exploitation non-bancaire perçus	19 343	16 089
Charges d'exploitation bancaire versées	-81 986	-700 398
Charges d'exploitation non-bancaire versées	-22 640	-23 323
Charges générales d'exploitation versées	-785 583	-729 332
Impôts sur les résultats versés	-222 443	-199 604
<b>I - FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES</b>	<b>688 249</b>	<b>616 078</b>
<b>Variation de :</b>		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-1 947	130 469
Créances sur la clientèle	-4 176 926	-7 904 724
Titres de transaction et de placement	-50 768	849 115
Autres actifs	44 571	-27 560
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	292 837	-66 290
Dépôts de la clientèle	1 695 583	979 096
Titres de créance émis	1 544 288	3 416 395
Autres passifs	-68 807	103 032
<b>II - SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION</b>	<b>-721 169</b>	<b>-2 519 669</b>
<b>III - SOLDE DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (I + II)</b>	<b>-32 920</b>	<b>-1 903 591</b>
Produit des cessions d'immobilisations financières	-	115 000
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	733	1 591
Acquisition d'immobilisations financières	-26 342	-27 666
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-216 173	-227 857
Intérêts perçus	9 377	11 785
Dividendes perçus	43 222	42 248
<b>IV - FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-189 183</b>	<b>-84 999</b>
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
Emission de dettes subordonnées	-223	1 009 418
Emission d'actions	-	-
Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
Intérêts versés	-	-
Dividendes versés	-225 131	-233 469
<b>V - FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>-225 354</b>	<b>775 949</b>
<b>VI - VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III + IV + V)</b>	<b>-447 457</b>	<b>-1 212 641</b>
<b>VII - TRÉSORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>2 543 243</b>	<b>3 755 883</b>
<b>VIII - TRÉSORERIE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>2 095 786</b>	<b>2 543 243</b>

**CHIFFRES D'AFFAIRES HORS TAXES**  
au 31 DÉCEMBRE 2009

en milliers de dirhams

Deuxième semestre 2009	Premier semestre 2009	Deuxième semestre 2008
1 300 399	1 285 485	1 172 558

**ÉTAT DES CRÉANCES EN SOUFFRANCE ET DES PROVISIONS CORRESPONDANTES**  
au 31/12/2009

en milliers de dirhams

	Montants au 31/12/2009		Montants au 31/12/2008	
	Créances	Provisions	Créances	Provisions
Créances pré-douteuses	170 553	23 197	154 455	22 544
Créances douteuses	140 726	41 237	73 309	44 142
Créances compromises	1 323 285	1 227 394	1 048 850	1 026 458
<b>TOTAL</b>	<b>1 634 564</b>	<b>1 291 828</b>	<b>1 276 614</b>	<b>1 093 144</b>

**PRINCIPALES MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES**  
au 31/12/2009

INDICATION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT
Application des méthodes d'évaluation prévues par le Plan Comptable des Établissements de Crédit (P.C.E.C.) entré en vigueur depuis le 01/01/2009. Les états de synthèse sont présentés conformément aux dispositions du P.C.E.C.

**ÉTAT DES DÉROGATIONS**  
au 31/12/2009

INDICATIONS DES DÉROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DÉROGATIONS	INFLUENCE DES DÉROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux		N É A N T
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation		N É A N T
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	Les états de synthèse au 31 décembre 2009 sont présentés selon le modèle du Plan Comptable des Établissements de Crédit (P.C.E.C.) entré en vigueur à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2009. Dans l'attente de la mise en place du système d'information adéquat, les états de l'ETIC suivants n'ont pas été renseignés : - Etat 021 : Valeurs et sûretés reçues et données en garantie - Etat 05 : Rémunérations et engagements en faveur des dirigeants - Etat C7 : Titres et autres actifs gérés ou en dépôt	N É A N T

**ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES**  
au 31/12/2009

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation		
NEANT		
II. Changements affectant les règles de présentation		
NEANT		

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS  
au 31/12/2009

en milliers de dirhams

CRÉANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Cheques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	TOTAL 31/12/09	TOTAL 31/12/08
<b>COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS</b>	<b>1 669 733</b>	<b>15</b>	<b>121 085</b>	<b>71 535</b>	<b>1 862 368</b>	<b>2 272 855</b>
<b>VALEURS REÇUES EN PENSION</b>	<b>-</b>	<b>875 709</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>875 709</b>	<b>-</b>
- au jour le jour	-	875 709	-	-	875 709	-
- à terme	-	-	-	-	-	-
<b>PRÊTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>-</b>	<b>550 000</b>	<b>200 932</b>	<b>723 254</b>	<b>1 474 186</b>	<b>2 213 128</b>
- au jour le jour	-	550 000	-	418 248	968 248	1 277 664
- à terme	-	-	200 932	305 006	505 938	935 464
<b>PRÊTS FINANCIERS</b>	<b>-</b>	<b>210 479</b>	<b>1 571 994</b>	<b>-</b>	<b>1 782 473</b>	<b>1 874 557</b>
<b>AUTRES CRÉANCES</b>	<b>-</b>	<b>12 775</b>	<b>19 067</b>	<b>2 476</b>	<b>34 318</b>	<b>50 709</b>
<b>INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR</b>	<b>-</b>	<b>90</b>	<b>10 518</b>	<b>1 992</b>	<b>12 200</b>	<b>10 736</b>
<b>CRÉANCES EN SOUFFRANCE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 669 733</b>	<b>1 649 068</b>	<b>1 923 596</b>	<b>798 857</b>	<b>6 041 254</b>	<b>6 421 985</b>

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE  
au 31/12/2009

en milliers de dirhams

CRÉANCES	Secteur public	Secteur privé			TOTAL 31/12/09	TOTAL 31/12/08
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
<b>CRÉDITS DE TRÉSORERIE</b>	<b>419 682</b>	<b>34 234</b>	<b>6 435 495</b>	<b>411 190</b>	<b>7 300 601</b>	<b>7 615 417</b>
- Comptes à vue débiteurs	419 682	34 234	2 830 811	396 626	3 731 353	4 306 870
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	739 396	-	739 396	951 040
- Créances à l'exportation	-	-	170 895	-	170 895	281 747
- Autres crédits de trésorerie	-	-	2 584 393	14 564	2 598 957	2 075 760
<b>CRÉDITS À LA CONSOMMATION</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 958 268</b>	<b>2 958 268</b>	<b>2 598 285</b>
<b>CRÉDITS À L'ÉQUIPEMENT</b>	<b>1 981 612</b>	<b>-</b>	<b>6 843 004</b>	<b>6 984</b>	<b>8 831 600</b>	<b>8 008 145</b>
<b>CRÉDITS IMMOBILIERS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9 199 317</b>	<b>9 199 317</b>	<b>7 798 676</b>
<b>AUTRES CRÉDITS</b>	<b>1 416 667</b>	<b>1 728 935</b>	<b>-</b>	<b>47 803</b>	<b>3 193 405</b>	<b>1 738 082</b>
<b>CRÉANCES ACQUISES PAR FACTURAGE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>295 984</b>	<b>49 836</b>	<b>345 820</b>	<b>315 765</b>
<b>CRÉANCES EN SOUFFRANCE (NETTES)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>99 118</b>	<b>284 348</b>	<b>383 466</b>	<b>215 639</b>
- Créances pré-douteuses	-	-	4 530	142 826	147 356	131 911
- Créances douteuses	-	-	32 624	66 584	99 208	29 173
- Créances compromises	-	-	61 964	74 938	136 902	54 555
<b>TOTAL</b>	<b>3 817 981</b>	<b>1 763 169</b>	<b>13 673 800</b>	<b>12 957 746</b>	<b>32 212 476</b>	<b>28 290 009</b>

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT  
ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR  
au 31/12/2009

en milliers de dirhams

TITRES	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		TOTAL 31/12/09	TOTAL 31/12/08
			financiers	non financiers		
<b>TITRES COTÉS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
BONS DU TRÉSOR ET VALEURS ASSIMILÉES	-	-	-	-	-	-
OBLIGATIONS	-	-	-	-	-	-
AUTRES TITRES DE CRÉANCE	-	-	-	-	-	-
TITRES DE PROPRIÉTÉ	-	-	-	-	-	-
<b>TITRES NON COTÉS</b>	<b>397 492</b>	<b>1 590 796</b>	<b>5 625</b>	<b>67</b>	<b>1 993 980</b>	<b>2 781 239</b>
BONS DU TRÉSOR ET VALEURS ASSIMILÉES	-	1 590 796	-	-	1 590 796	2 539 557
OBLIGATIONS	-	-	-	-	-	-
AUTRES TITRES DE CRÉANCE	397 492	-	5 625	67	397 492	236 673
TITRES DE PROPRIÉTÉ	-	-	-	-	5 692	15 009
<b>TOTAL</b>	<b>397 492</b>	<b>1 590 796</b>	<b>5 625</b>	<b>67</b>	<b>1 993 980</b>	<b>2 781 239</b>

VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT  
au 31/12/2009

en milliers de dirhams

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
<b>TITRES DE TRANSACTION</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
BONS DU TRÉSOR ET VALEURS ASSIMILÉES	-	-	-	-	-	-
OBLIGATIONS	-	-	-	-	-	-
AUTRES TITRES DE CRÉANCE	-	-	-	-	-	-
TITRES DE PROPRIÉTÉ	-	-	-	-	-	-
<b>TITRES DE PLACEMENT</b>	<b>1 998 803</b>	<b>1 993 979</b>	<b>1 865 019</b>	<b>-</b>	<b>4 824</b>	<b>4 824</b>
BONS DU TRÉSOR ET VALEURS ASSIMILÉES	1 595 088	1 590 799	1 472 860	-	4 289	4 289
OBLIGATIONS	-	-	-	-	-	-
AUTRES TITRES DE CRÉANCE	397 492	397 488	392 159	-	4	4
TITRES DE PROPRIÉTÉ	6 223	5 692	-	-	531	531
<b>TITRES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
BONS DU TRÉSOR ET VALEURS ASSIMILÉES	-	-	-	-	-	-
OBLIGATIONS	-	-	-	-	-	-
AUTRES TITRES DE CRÉANCE	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 998 803</b>	<b>1 993 979</b>	<b>1 865 019</b>	<b>-</b>	<b>4 824</b>	<b>4 824</b>

DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS  
au 31/12/2009

en milliers de dirhams

ACTIF	31/12/09	31/12/08
<b>INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETÉS</b>	-	-
<b>OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES</b>	7	2
<b>DÉBITEURS DIVERS</b>	51 746	44 359
Sommes dues par l'Etat	22 347	15 756
Sommes dues par les organismes de prévoyance	-	-
Sommes diverses dues par le personnel	2 544	2 638
Comptes clients de prestations non-bancaires	-	128
Divers autres débiteurs	29 855	25 837
<b>VALEURS ET EMPLOIS DIVERS</b>	2 811	3 135
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	56 213	107 887
Comptes d'ajustement des opérations de hors-bilan	12 738	37 964
Comptes d'écarts sur devises et titres	-	3 689
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	63	63
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc	530	11 904
Produits à recevoir	9 986	15 157
Charges constatées d'avance	28 543	23 506
Autres comptes de régularisation	4 743	15 604
<b>CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPÉRATIONS DIVERSES</b>	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>110 777</b>	<b>155 383</b>

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS  
au 31/12/2009

en milliers de dirhams

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital (%)	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
<b>PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES LIÉES</b>				<b>83 933</b>	<b>83 933</b>	<b>127 010</b>	<b>20 577</b>	<b>91 785</b>	
Banque Internationale de Tanger	Étab. de Crédit	1 655 (USD)	100,00	7 444	7 444	31/12/09	13 872	1 422	1 698
S.I.F.I.M.	Immobilier	1 021	100,00	16 009	16 009	31/12/09	-2 963	-11 309	10 904
Crédit du Maroc Capital	Financière	10 000	100,00	9 999	9 999	31/12/09	14 887	3 734	11 000
Crédit du Maroc Leasing	Étab. de Crédit	67 500	66,66	49 681	49 681	31/12/09	84 795	12 797	54 123
Crédit du Maroc Patrimoine	Financière	1 000	60,00	600	600	31/12/09	9 068	7 569	9 000
Crédit du Maroc Assurances	Assurances	2 000	100,00	200	200	31/12/09	7 291	6 364	5 000
<b>AUTRES TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS</b>				<b>135 310</b>	<b>130 256</b>				
Atasnet	Soc informatique	8 000	31,25	2 500	-				
Holding Sinomar	Soc Participation	300	27,97	21	-				
Interbank	Étab. de Crédit	11 500	16,00	1 840	-				
Centre Monétique Interbancaire	Étab. de Crédit	100 000	11,00	11 000	11 000				
Maroc Télécommerce	Com. Electronique	20 000	10,00	2 000	-				
S.I.F.I.M. (Compte Courant Associés)	Immobilier	-	-	106 500	106 500				
Divers	-	-	-	11 449	10 916				
<b>TOTAL</b>				<b>219 243</b>	<b>214 189</b>		<b>127 010</b>	<b>20 577</b>	<b>91 785</b>

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES  
au 01/01/2009 au 31/12/2009

en milliers de dirhams

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Autres mouvements	Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul		
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>308 247</b>	<b>65 147</b>	<b>42 678</b>	<b>330 716</b>	<b>207 404</b>	<b>19 586</b>	-	<b>226 989</b>	<b>35</b>	<b>103 782</b>
- Droit au bail	24 636	1 200	-	25 836	-	-	-	-	-	25 836
- Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	283 610	63 947	42 678	304 880	207 404	19 586	-	226 989	-	77 890
- Immobilisations incorporelles hors-exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	35	35
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 192 239</b>	<b>363 481</b>	<b>172 453</b>	<b>1 383 267</b>	<b>621 031</b>	<b>68 068</b>	<b>-2 103</b>	<b>686 996</b>	<b>-6</b>	<b>696 264</b>
- Immeubles d'exploitation	486 864	73 785	13 142	547 507	161 787	17 748	-353	179 161	-	368 325
- Terrain d'exploitation	103 942	45 229	-	149 171	-	-	-	-	-	149 171
- Immeubles d'exploitation. Bureaux	345 137	28 555	12 403	381 289	134 315	16 024	-	150 339	-	210 950
- Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	37 785	-	739	37 046	27 472	1 723	-353	28 842	-	8 204
- Mobilier et matériel d'exploitation	354 515	67 545	12 126	409 934	285 490	28 228	-1 749	311 969	-	97 964
- Mobilier de bureau d'exploitation	80 796	9 359	1 490	88 666	65 164	5 640	-1 302	69 501	-	19 164
- Matériel de bureau d'exploitation	8 990	11 600	10 433	10 157	6 941	392	-243	7 090	-	3 066
- Matériel de bureau Télécom	33 184	5 024	-	38 208	25 267	2 942	-	28 209	-	9 999
- Matériel informatique	190 517	25 036	-	215 553	156 348	15 700	-	172 048	-	43 505
- Matériel roulant rattaché à l'exploitation	5 246	-	194	5 051	5 214	32	-194	5 051	-	-
- Autres matériels d'exploitation	35 782	16 526	9	52 299	26 557	3 522	-9	30 070	-	22 229
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	313 374	220 867	147 186	387 056	155 567	20 106	-	175 673	-	211 383
- Immobilisations corporelles hors-exploitation	37 486	1 284	-	38 771	18 186	1 986	-	20 172	-	18 598
- Terrains hors-exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Immeubles hors-exploitation	28 488	-	-	28 488	14 075	1 406	-	15 481	-	13 007
- Mobiliers et matériel hors-exploitation	3 368	651	-	4 019	3 144	154	-	3 298	-	721
- Autres immobilisations corporelles hors-exploitation	5 631	633	-	6 264	967	426	-	1 394	-	4 870
- Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-6	-6
<b>TOTAL</b>	<b>1 500 486</b>	<b>428 628</b>	<b>215 131</b>	<b>1 713 983</b>	<b>828 434</b>	<b>87 654</b>	<b>-2 103</b>	<b>913 986</b>	<b>29</b>	<b>800 026</b>

(\*) Ecart de conversion immobilisations de la succursale à l'étranger

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS  
du 01/01/2009 au 31/12/2009

en milliers de dirhams

LIBELLÉ DE LA RUBRIQUE	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produits de cession	Plus-values de cession	Moins-values ou perte de cession
<b>A - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	-	-	-	-	-	-
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES D'EXPLOITATION	-	-	-	-	-	-
<b>B - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>2 676</b>	<b>2 103</b>	<b>573</b>	<b>733</b>	<b>243</b>	<b>82</b>
IMMEUBLES D'EXPLOITATION	739	353	385	550	165	-
IMMEUBLES D'EXPLOITATION BUREAUX	739	353	385	550	165	-
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL D'EXPLOITATION</b>	<b>1 937</b>	<b>1 749</b>	<b>188</b>	<b>183</b>	<b>78</b>	<b>82</b>
MOBILIER DE BUREAU D'EXPLOITATION	1 490	1 302	187	134	29	82
MATÉRIEL DE BUREAU D'EXPLOITATION	244	243	1	4	4	-
MATÉRIEL DE BUREAU TELECOM	-	-	-	-	-	-
MATÉRIEL INFORMATIQUE	-	-	-	-	-	-
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE	-	-	-	-	-	-
MATÉRIEL ROULANT RATTACHÉ À L'EXPLOITATION	194	194	-	45	45	-
AUTRES MATÉRIELS D'EXPLOITATION	9	9	-	1	1	-
OUTILLAGE	-	-	-	-	-	-
MATÉRIEL DE SÉCURITÉ	-	-	-	-	-	-
PETIT MOBILIER, MATÉRIEL ET OUTILLAGE	2	2	-	-	-	-
COFFRES-FORTS	7	7	-	-	-	-
MOBILIER HORS-EXPLOITATION	-	-	-	-	-	-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	-	-	-	-	-	-
AGENCEMENT ET AMÉNAGEMENT	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 676</b>	<b>2 103</b>	<b>573</b>	<b>733</b>	<b>243</b>	<b>82</b>

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS  
au 31/12/2009

en milliers de dirhams

DETTES	Établissements de crédit et assimilés au Maroc			Établissements de crédit à l'étranger	TOTAL 31/12/09	TOTAL 31/12/08
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
<b>COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>12 283</b>	<b>140 932</b>	<b>153 231</b>	<b>186 719</b>
<b>VALEURS DONNÉES EN PENSION</b>	-	-	-	-	-	-
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	-	-	-	-	-
<b>EMPRUNTS DE TRÉSORERIE</b>	-	-	<b>391 258</b>	<b>194 608</b>	<b>585 866</b>	<b>242 193</b>
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	-	391 258	194 608	585 866	242 193
<b>EMPRUNTS FINANCIERS</b>	<b>6 310</b>	-	<b>15</b>	-	<b>6 325</b>	<b>13 128</b>
<b>AUTRES DETTES</b>	-	<b>229</b>	<b>3 127</b>	<b>1 640</b>	<b>5 005</b>	<b>15 820</b>
<b>INTÉRÊTS COURUS À PAYER</b>	-	-	<b>186</b>	-	<b>186</b>	<b>17</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 317</b>	<b>228</b>	<b>406 869</b>	<b>337 189</b>	<b>750 613</b>	<b>457 877</b>

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE  
au 31/12/2009

en milliers de dirhams

DÉPÔTS	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES À VUE CRÉDITEURS	480 387	18 374	4 211 643	13 258 128	17 968 532	16 911 588
COMPTES D'ÉPARGNE	-	-	-	6 015 384	6 015 384	5 496 575
DÉPÔTS À TERME	146 000	-	1 159 531	4 583 608	5 889 139	5 726 811
AUTRES COMPTES CRÉDITEURS	-	737	594 911	130 390	726 038	785 920
INTÉRÊTS COURUS À PAYER	-	-	-	99 282	99 282	71 868
<b>TOTAL</b>	<b>626 387</b>	<b>19 111</b>	<b>5 966 085</b>	<b>24 086 772</b>	<b>30 698 355</b>	<b>29 002 772</b>

TITRES DE CRÉANCE ÉMIS  
au 31/12/2009

en milliers de dirhams

NATURE TITRES	CARACTERISTIQUES					MONTANT	Dont		Montant non amorti des primes d'émission
	Date de jouissance	Date d'échéance	Valeur Nominale Unitaire	Taux Nominal	Mode de remboursement		Entreprises liées	Autres apparentés	
CERTIFICATS DE DEPOTS	28/02/08	28/02/10	100,00	4,15%	Infini	170 000,00			
CERTIFICATS DE DEPOTS	19/03/08	19/03/10	100,00	4,15%	Infini	110 000,00			
CERTIFICATS DE DEPOTS	26/03/08	26/03/10	100,00	4,20%	Infini	219 000,00			
CERTIFICATS DE DEPOTS	08/05/08	08/05/10	100,00	4,20%	Infini	170 000,00			
CERTIFICATS DE DEPOTS	23/06/08	23/06/10	100,00	4,25%	Infini	517 300,00			
CERTIFICATS DE DEPOTS	19/12/08	19/12/10	100,00	4,70%	Infini	618 700,00			
CERTIFICATS DE DEPOTS	30/01/09	29/01/10	100,00	4,20%	Infini	194 000,00			
CERTIFICATS DE DEPOTS	30/01/09	30/01/11	100,00	4,35%	Infini	355 000,00			
CERTIFICATS DE DEPOTS	30/01/09	30/01/12	100,00	4,50%	Infini	422 300,00			
CERTIFICATS DE DEPOTS	03/02/09	02/02/10	100,00	4,20%	Infini	550 000,00			
CERTIFICATS DE DEPOTS	02/03/09	26/04/10	100,00	4,15%	Infini	300 000,00			
CERTIFICATS DE DEPOTS	16/03/09	16/09/10	100,00	4,15%	Infini	350 000,00			
CERTIFICATS DE DEPOTS	16/03/09	16/03/11	100,00	4,20%	Infini	317 000,00			
CERTIFICATS DE DEPOTS	10/11/09	10/11/11	100,00	3,95%	Infini	240 000,00			
CERTIFICATS DE DEPOTS	09/12/09	07/07/10	100,00	3,65%	Infini	164 000,00			
CERTIFICATS DE DEPOTS	09/12/09	02/06/11	100,00	4,05%	Infini	633 000,00			
CERTIFICATS DE DEPOTS	09/12/09	28/05/12	100,00	4,20%	Infini	70 000,00			
CERTIFICATS DE DEPOTS	30/12/09	01/04/10	100,00	3,70%	Infini	600 000,00			

DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS  
au 31/12/2009

en milliers de dirhams

PASSIF	TOTAL 31/12/09	TOTAL 31/12/08
INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS	-	-
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES	-	-
CRÉDITEURS DIVERS	133 974	167 381
Sommes dues à l'État	67 928	80 137
Sommes dues aux organismes de prévoyance	19 447	16 624
Sommes diverses dues au personnel	-	-
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	3 646	258
Fournisseurs de biens et services	278	-
Divers autres créditeurs	42 675	70 362
COMPTES DE RÉGULARISATION	192 944	228 345
Comptes d'ajustement des opérations de hors-bilan	-	-
Comptes d'écarts sur devises et titres	649	-
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc	395	350
Charges à payer	158 403	171 048
Produits constatés d'avance	16 282	16 537
Autres comptes de régularisation	17 215	40 410
<b>TOTAL</b>	<b>326 918</b>	<b>395 726</b>

PROVISIONS  
du 01/01/2009 au 31/12/2009

en milliers de dirhams

PROVISIONS	Encours 31/12/08	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/09
<b>PROVISIONS DÉBITES DE L'ACTIF SUR :</b>	<b>996 663</b>	<b>443 920</b>	<b>308 861</b>	<b>-2</b>	<b>1 131 720</b>
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	962 503	441 039	281 696	-2	1 121 844
Titres de placement	29 249	2 533	26 958	-	4 823
Titres de participation et emplois assimilés	4 911	348	207	-	5 053
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	-
<b>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</b>	<b>339 911</b>	<b>88 397</b>	<b>74 618</b>	<b>-1</b>	<b>353 688</b>
Provisions pour risques d'annulation d'engagements par signature	32 163	11 256	2 314	-	41 106
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	95 000	35 000	-	-	130 000
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	28 677	27 950	12 157	-	44 470
Provisions pour autres risques et charges	72 975	14 190	14 148	-1	73 017
Provisions réglementées	111 096	-	46 000	-	65 096
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 336 574</b>	<b>532 317</b>	<b>383 480</b>	<b>-3</b>	<b>1 485 408</b>

**DETTES SUBORDONNÉES**  
au 31/12/2009

en milliers de dirhams

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours	Taux	Durée	Condition de remboursement anticipé, subordination et convertibilité	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contre-valeur en KDH)	dont entreprises liées		dont autres apparentés	
							Montant N (en contre-valeur KDH)	Montant N-1 (en contre-valeur KDH)	Montant N (en contre-valeur KDH)	Montant N-1 (en contre-valeur KDH)
MAD	500 000	1	4,90%	10 ANS	in fine					
MAD	500 000	1	4,65%	10 ANS	in fine					
<b>TOTAL</b>	<b>1 000 000</b>									

**CAPITAUX PROPRES**  
du 01/01/2009 au 31/12/2009

en milliers de dirhams

CAPITAUX PROPRES	Encours 31/12/08	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/09
<b>Écarts de réévaluation</b>	-	-	-	-
Réserve légale	83 382	-	-	83 382
Autres réserves	792 321	84 070	-	876 391
<b>Primes d'émission, de fusion et d'apport</b>	<b>104 227</b>	-	-	<b>104 227</b>
<b>Capital</b>	<b>833 818</b>	-	-	<b>833 818</b>
Capital appelé	833 818	-	-	833 818
Capital non-appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
Actionnaires, Capital non-versé	-	-	-	-
<b>Report à nouveau (+/-)</b>	<b>164 038</b>	<b>52 241</b>	<b>16</b>	<b>216 295</b>
<b>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>	<b>-</b>	<b>225 131</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>361 442</b>	<b>-361 442</b>	<b>409 378</b>	<b>409 378</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 339 228</b>	<b>-</b>	<b>409 394</b>	<b>2 523 491</b>

**ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE**  
au 31/12/2009

en milliers de dirhams

LIBELLÉ	31/12/09	31/12/08
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNÉS</b>	<b>8 948 416</b>	<b>8 069 290</b>
<b>Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés</b>	<b>386 900</b>	<b>556 715</b>
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédits confirmés	386 900	556 715
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>	<b>1 360 339</b>	<b>1 356 022</b>
Crédits documentaires import	658 725	974 907
Acceptations ou engagements de payer	336 058	243 446
Ouvertures de crédits confirmés	365 556	139 669
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
<b>Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés</b>	<b>2 128 039</b>	<b>2 685 112</b>
Crédits documentaires export confirmés	24 980	9 770
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties de crédits données	626 304	2 675 342
Autres cautions, avais et garanties donnés	1 476 755	-
Engagements en souffrance	-	-
<b>Engagements de garantie d'ordre de la clientèle</b>	<b>5 073 138</b>	<b>3 469 441</b>
Garanties de crédits données	436 883	1 297 137
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	1 971 878	1 713 153
Autres cautions et garanties données	2 664 377	459 151
Engagements en souffrance	-	-
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS</b>	<b>5 656 854</b>	<b>6 226 954</b>
<b>Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Ouvertures de crédits confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
<b>Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés</b>	<b>5 656 854</b>	<b>6 226 954</b>
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	5 656 854	6 226 954
<b>Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	-	-

OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS  
au 31/12/2009

en milliers de dirhams

LIBELLÉ	Opérations de couverture		Autres opérations	
	31/12/09	31/12/08	31/12/09	31/12/08
<b>Opérations de change à terme</b>	<b>1 481 776</b>	<b>2 940 490</b>	-	-
Devises à recevoir	-	-	-	-
Dirhams à livrer	-	-	-	-
Devises à livrer	814 113	1 465 877	-	-
Dirhams à recevoir	667 663	1 474 613	-	-
Dont swaps financiers de devises	-	-	-	-
<b>Engagements sur produits dérivés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	-	-	-	-

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DURÉE RÉSIDUELLE  
au 31/12/2009

en milliers de dirhams

ACTIF	D≤1 mois	1 mois <D≤3 mois	3 mois <D≤1 an	1 an <D≤5 ans	D>5 ans	TOTAL 31/12/09
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	295 337	127 565	29 704	1 490 422	283 638	2 216 666
Créances sur la clientèle	6 083 318	927 637	476 422	5 418 965	14 097 276	27 003 618
Titres de créance	122 270	56 346	356 468	971 531	428 175	1 934 790
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>6 500 925</b>	<b>1 111 548</b>	<b>862 594</b>	<b>7 870 918</b>	<b>14 809 089</b>	<b>31 155 074</b>

PASSIF	D≤1 mois	1 mois <D≤3 mois	3 mois <D≤1 an	1 an <D≤5 ans	D>5 ans	TOTAL 31/12/09
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	140 617	156 082	221 636	-	-	518 335
Dettes envers la clientèle	1 185 240	1 925 093	2 294 626	484 180	-	5 889 139
Titres de créance émis	194 000	1 049 000	2 720 000	2 037 300	-	6 000 300
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	1 000 000	1 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 519 857</b>	<b>3 130 175</b>	<b>5 236 262</b>	<b>2 521 480</b>	<b>1 000 000</b>	<b>13 407 774</b>

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DU HORS-BILAN EN MONNAIE  
ÉTRANGÈRE au 31/12/2009

en milliers de dirhams

BILAN	31/12/09	31/12/08
<b>ACTIF</b>	<b>1 863 425</b>	<b>2 337 856</b>
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	36 646	64 893
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	789 960	1 331 326
Créances sur la clientèle	1 011 639	920 307
Titres de transaction, de placement et d'investissement	-	-
Autres actifs	2 939	7 474
Titres de participation et emplois assimilés	6 817	6 952
Créances subordonnées	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations incorporelles et corporelles	6 523	6 904
<b>PASSIF</b>	<b>1 863 424</b>	<b>2 337 856</b>
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	604 368	403 153
Dépôts de la clientèle	223 656	227 101
Titres de créance émis	-	-
Autres passifs	1 035 400	1 707 602
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	-	-

HORS BILAN	31/12/09	31/12/08
Engagements donnés	1 533 113	1 177 578
Engagements reçus	5 655 731	2 147 558

**MARGE D'INTÉRÊTS**  
du 01/01/2009 au 31/12/2009

en milliers de dirhams

LIBELLÉ	31/12/09	31/12/08
<b>INTÉRÊTS PERÇUS</b>	<b>2 162 432</b>	<b>1 878 383</b>
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	192 731	173 432
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 896 658	1 608 535
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	73 043	96 416
<b>INTÉRÊTS SERVIS</b>	<b>755 339</b>	<b>692 635</b>
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	21 161	42 624
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	454 637	448 847
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	279 541	111 364
<b>MARGE D'INTÉRÊTS</b>	<b>1 407 093</b>	<b>1 275 548</b>

**PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIÉTÉ**  
du 01/01/2009 au 31/12/2009

en milliers de dirhams

CATÉGORIE DE TITRE	31/12/09	31/12/08
TITRES DE PLACEMENT	199	184
TITRES DE PARTICIPATION	-	-
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES LIÉES	43 222	42 248
TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTFEUILLE	-	-
EMPLOIS ASSIMILÉS	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>43 421</b>	<b>42 432</b>

**COMMISSIONS**  
du 01/01/2009 au 31/12/2009

en milliers de dirhams

COMMISSIONS	31/12/09	31/12/08
<b>COMMISSIONS PERÇUES</b>	<b>260 596</b>	<b>242 262</b>
sur opérations avec les établissements de crédit	19	11
sur opérations avec la clientèle	73 872	71 944
sur opérations de change	2 322	2 100
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-	-
sur produits dérivés	-	-
sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	7 520	9 852
sur moyens de paiement	94 442	86 428
sur activités de conseil et d'assistance	1 570	6 744
sur ventes de produits d'assurances	23 325	15 554
sur autres prestations de service	58 526	49 649
<b>COMMISSIONS VERSÉES</b>	<b>25 751</b>	<b>22 833</b>
sur opérations avec les établissements de crédit	-	-
sur opérations avec la clientèle	-	-
sur opérations de change	3 611	4 362
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-	-
sur produits dérivés	-	-
sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	1 320	1 457
sur moyens de paiement	20 809	17 004
sur activités de conseil et d'assistance	-	-
sur ventes de produits d'assurances	-	-
sur autres prestations de service	11	10
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>234 845</b>	<b>219 429</b>

**RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ**  
du 01/01/2009 au 31/12/2009

en milliers de dirhams

RUBRIQUES	31/12/09	31/12/08
+ Gains sur titres de transaction	-	-
- Pertes sur titres de transaction	-	-
<b>= Résultat des opérations sur titres de transaction</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
+ Plus-values sur cessions des titres de placement	9 548	6 652
+ Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	26 958	6 044
- Moins-values de cession sur titres de placement	428	181
- Dotations de provisions pour dépréciation des titres de placement	2 533	3 795
<b>= Résultat des opérations sur titres de placement</b>	<b>33 545</b>	<b>8 720</b>
+ Gains sur opérations de change	86 354	88 019
- Pertes sur opérations de change	11	55
<b>= Résultat des opérations de change</b>	<b>86 343</b>	<b>87 964</b>
+ Gains sur produits dérivés	-	-
- Pertes sur produits dérivés	-	-
<b>= Résultat des opérations sur produits dérivés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>= RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>119 888</b>	<b>96 684</b>

**CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION**  
du 01/01/2009 au 31/12/2009

en milliers de dirhams

CHARGES	31/12/09	31/12/08
Charges de personnel	484 346	438 329
Impôts et taxes	11 683	12 626
Charges externes	272 686	259 248
Autres charges générales d'exploitation	16 867	19 129
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	87 653	79 492
<b>TOTAL</b>	<b>873 235</b>	<b>808 824</b>

**AUTRES PRODUITS ET CHARGES**  
du 01/01/2009 au 31/12/2009

en milliers de dirhams

LIBELLE	31/12/09	31/12/08
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES</b>	<b>37 229</b>	<b>29 245</b>
Autres produits bancaires	130 693	113 627
Autres charges bancaires	93 464	84 381
<b>PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON-BANCAIRES</b>	<b>12 712</b>	<b>7 599</b>
Produits d'exploitation non-bancaires	12 794	9 152
Charges d'exploitation non-bancaires	82	1 553
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES</b>	<b>624 925</b>	<b>753 606</b>
<b>REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES</b>	<b>384 796</b>	<b>568 019</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES NON-COURANTS</b>	<b>-15 848</b>	<b>-41 560</b>
Produits non-courants	6 791	8 383
Charges non-courantes	22 639	49 943

**PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT NET FISCAL**  
au 31 DÉCEMBRE 2009

en milliers de dirhams

INTITULÉS	MONTANTS	MONTANTS
<b>I - RÉSULTAT NET COMPTABLE</b>	<b>409 378</b>	<b>-</b>
. Bénéfice net	409 378	-
. Perte nette	-	-
<b>II - RÉINTÉGRATIONS FISCALES</b>	<b>277 437</b>	<b>-</b>
1- Courantes	277 437	-
. Impôt sur les sociétés	222 443	-
. Pénalités	1	-
. Amendes fiscales	2	-
. Dons et subventions	4 465	-
. Cadeaux et articles	1 264	-
. Part des amortissements des véhicules dont la valeur est supérieure à 200 000,00 DHS	29	-
. Dotation provision pour engagements sociaux	13 733	-
. Dotation provision pour risques généraux	35 000	-
. Prov pour propre risque assureur	500	-
2- Non courantes	-	-
<b>III - DÉDUCTIONS FISCALES</b>	<b>-</b>	<b>85 372</b>
1- Courantes	-	85 372
. Revenu du Portefeuille / Titres	-	39 372
. Reprise partielle provision pour investissement	-	46 000
2- Non courantes	-	-
. Reprise provision pour risques généraux	-	-
. Abatement sur plus-values sur réalisations de cessions d'immobilisation (exercice 2006)	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>(T1) 686 615</b>	<b>(T2) 85 372</b>
<b>IV - RÉSULTAT BRUT FISCAL</b>	<b>-</b>	<b>601 443</b>
. Bénéfice brut si T1 > T2 (A)	-	601 443
. Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)	-	-
<b>V - REPORTS DÉFICITAIRES IMPUTÉS (C) (1)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
. Exercice n-4	-	-
. Exercice n-3	-	-
. Exercice n-2	-	-
. Exercice n-1	-	-
<b>VI - RÉSULTAT NET FISCAL</b>	<b>-</b>	<b>601 443</b>
. Bénéfice net fiscal (A - C)	-	601 443
OU	-	-
. Déficit net fiscal (B)	-	-
<b>VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFÉRÉS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>VIII - CUMUL DES DÉFICITS FISCAUX RESTANT À REPORTER</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
. Exercice n-4	-	-
. Exercice n-3	-	-
. Exercice n-2	-	-
. Exercice n-1	-	-

**DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS**  
au 31/12/2009

en milliers de dirhams

I. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	MONTANT
. Résultat courant d'après le compte de produits et charges	647 669
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	54 993
. Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	85 372
. Résultat courant théoriquement imposable (=)	617 290
. Impôt théorique sur résultat courant (-)	228 397
. Résultat courant après impôts (=)	419 272
<b>III. INDICATIONS DU RÉGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYÉS PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LÉGALES SPÉCIFIQUES</b>	

**DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE**  
Du 01/01/2009 au 31/12/2009

en milliers de dirhams

NATURE	Solde au début de l'exercice 1	Opérations comptables de l'exercice 2	Déclarations TVA de l'exercice 3	Solde fin d'exercice (1+2-3 = 4)
A. TVA collectée	4 738	232 769	232 627	4 680
B. TVA à récupérer	1 329	92 182	91 739	1 772
• Sur charges	2 206	57 065	56 683	2 588
• Sur immobilisations	-877	35 117	35 056	-816
C. TVA due ou crédit de TVA = (A-B)	3 409	140 587	141 088	2 908

**COMPTES DE LA CLIENTÈLE**  
au 31/12/2009

NATURE DE COMPTE	31/12/2009
Comptes courants	63 545
Comptes chèques, hors MRE	526 638
Comptes MRE	109 027
Comptes d'affacturage	-
Comptes d'épargne	231 344
Comptes à terme	3 110
Bons de caisse	1 401

**DATATION ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS**

I. DATATION	
. Date de clôture (1) : 31 décembre 2009 . Date d'établissement des états de synthèse (2) : 1 mars 2010	
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.	
II. ÉVÉNEMENTS NÉS POSTÉRIEUREMENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES À CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ÈRE COMMUNICATION EXTERNE DES ÉTATS DE SYNTHÈSE	
Dates	Indications des événements
. Favorables	N É A N T
. Défavorables	

**ÉTATS NÉANTS**  
au 31/12/2009

Etat B7	CRÉANCES SUBORDONNÉES	Néant
Etat B8	IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE	Néant
Etat B15	SUBVENTIONS FONDS PUBLICS AFFECTÉS ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE	Néant
Etat B19	ENGAGEMENTS SUR TITRES	Néant

# Normes et principes comptables appliqués par le Groupe



En application des dispositions de la circulaire 56/G/2007 de Bank Al-Maghrib, les établissements de crédit doivent établir et publier leurs états financiers consolidés en normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, avec un bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux meilleurs standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie. Les nouvelles normes comptables internationales ont donc été appliquées par le Groupe Crédit du Maroc à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 (date de la première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, «First Time Adoption of International Financial Reporting Standards» et par les autres normes du référentiel IFRS.

Les états financiers du Groupe Crédit du Maroc au 31 décembre 2009 ont été établis selon la norme IAS1 révisée «Présentation des états financiers». L'application de la norme IAS1 révisée a eu pour effet d'introduire un nouvel état de synthèse présenté à la suite du compte de résultat intitulé «Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres». Ce nouvel état présente le résultat net auquel sont ajoutés les gains et les pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres tels que les réévaluations des actifs disponibles à la vente.

## A- PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

### 1- Norme

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités étrangères et nationales dont le Groupe détient des participations directes ou indirectes. De même, le Groupe doit consolider les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser

un objectif limité et bien défini «entité ad-hoc» contrôlée par l'établissement de crédit assujéti, et ce, même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux. La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation, à savoir : intégration globale, consolidation proportionnelle et mise en équivalence.

### 2- Options retenues

Le Crédit du Maroc intègre dans son périmètre de consolidation les filiales dont il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels. Sont exclus du périmètre de consolidation, les titres de participation sur lesquels le Groupe ne dispose d'aucun contrôle. Le Crédit du Maroc ne dispose pas d'entités ad-hoc contrôlées au sens SIC 12.

## B- LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

### 1- Norme

Une immobilisation corporelle est un bien par nature durable détenu par l'entreprise pour être utilisé par elle-même ou loué à des tiers. Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

#### Le modèle du coût amorti

Le coût amorti correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

#### Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur. La fréquence de la réévaluation dépend des fluctuations de la juste valeur des immobilisations. Lorsque la juste valeur d'un actif réévalué diffère significativement de sa valeur comptable, une nouvelle réévaluation est nécessaire.

### La juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

### L'approche par composant

Chaque élément significatif d'une immobilisation corporelle doit être comptabilisé séparément comme un composant et amorti de façon systématique sur sa durée d'utilité propre, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques.

### La valeur résiduelle

C'est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

### La durée d'utilité

La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser un actif. L'amortissement débute quand cet actif est disponible pour être utilisé. Par conséquent, l'amortissement cesse quand l'actif est sorti du bilan. La base amortissable correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

### 2- Options retenues

Le modèle retenu est celui du coût amorti. Les frais d'acquisition ont été inclus dans les valeurs d'entrée des immobilisations et rattachés au composant principal pour l'amortissement.

Au niveau de l'approche par composant, le Groupe dispose d'un outil de gestion des immobilisations qui permet de distinguer pour chaque bien les valeurs réelles relatives à chaque composant sans utilisation d'une matrice de décomposition. Les durées d'amortissement retenues en IFRS sont résumées dans le tableau suivant :

	Durée d'amortissement	
	Social	IFRS
Immeubles d'exploitation	20 ans	50 ans
Agrémentations, aménagements et installations	10 ans	15 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans	10 ans
Matériel informatique	5 ans	5 ans
Logiciels informatiques	5 ans	5 ans
Matériel roulant	4 ans	4 ans

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle.

## C- IMMEUBLES DE PLACEMENT

### 1- Norme

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

#### Le modèle de la juste valeur :

Si l'entité opte pour ce traitement, il doit être appliqué à l'ensemble des immeubles de placement.

#### Le modèle du coût amorti :

Dans ce cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la présentation en annexes. Seul le passage du modèle du coût amorti au modèle de la juste valeur est possible.

### 2- Options retenues

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an. Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue est le coût historique amorti. L'information de la juste valeur devrait être présentée en annexes. A la date d'arrêt, le Groupe Crédit du Maroc ne dispose pas d'immeubles de placement.

## D- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

### 1- Norme

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, identifiable (afin de la distinguer du goodwill) et sans substance physique.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

#### Le modèle du coût :

L'immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.

#### Le modèle de la réévaluation :

L'immobilisation incorporelle doit être comptabilisée pour son montant réévalué correspondant à sa juste valeur à la date de réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur ultérieures. Ce traitement est applicable s'il existe un marché actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur la base de ladite durée. Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

**2- Options retenues**

Valorisation des logiciels développés en interne : l'activation des logiciels développés en interne n'a pas été réalisée en FTA en raison de l'absence de données de gestion fiables permettant de connaître les coûts de développement engagés sur ces logiciels. Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes sont enregistrés en charges compte tenu de leur montant jugé insignifiant.

**E- GOODWILL**

**1- Norme**

**Coût d'un regroupement d'entreprises**  
L'acquéreur doit évaluer le coût d'un regroupement d'entreprises comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, majoré par l'ensemble des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises et minoré par les coûts administratifs généraux.

**Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés :**  
L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau du Goodwill.

**Comptabilisation du Goodwill**  
L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser le Goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif. Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit l'évaluer à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

**2- Options retenues**

Le groupe Crédit du Maroc ne dispose pas de Goodwill au titre d'acquisitions antérieures.

**F- CONTRATS DE LOCATION**

**1- Norme**

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il convient de distinguer entre :  
• Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif.

• Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement. Les contrats de location-financement sont des instruments financiers dont le nominal correspond à la valeur du bien acquis/loué diminué/augmenté des commissions versées/perçues et tous autres frais inhérents à l'opération. Le taux d'arrêté étant dans ce cas, le Taux d'Intérêt Effectif (TIE). Le TIE est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales à l'initiation, la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentés de la valeur résiduelle non garantie, et la valeur d'entrée du bien.

**2- Options retenues**

Au niveau de la filiale Crédit du Maroc Leasing, les contrats de crédit-bail sont considérés comme des contrats de location-financement. Les durées de location sont systématiquement au moins égales à la durée de vie du bien et les valeurs résiduelles sont de 1% pour le mobilier et de 10% en moyenne pour l'immobilier. La non levée d'option d'achat n'a jamais été constatée.

À la date de début du contrat, les loyers sont actualisés au TIE. Leur somme correspond au montant initial du financement.

**G- ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

**1- Norme**

**Prêts et créances**  
Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du TIE, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance et diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité.

Ce coût doit inclure toutes les commissions et autres montants payés ou reçus directement attribuables aux crédits, les coûts de transaction et toute décote ou surcote. La méthode du coût amorti consiste à étaler ces différentes composantes par l'intermédiaire du TIE.

**Provisions pour dépréciation des prêts et créances**

Une provision est constituée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation sur des prêts classés en prêts et créances. Les provisions sont déterminées par différence entre la valeur nette comptable du prêt et le montant recouvrable estimé. Ces dépréciations sont appliquées sur base individuelle et sur base collective.

**Dépréciation sur base individuelle :** s'il existe un indice objectif de dépréciation et s'il est probable que la banque ne sera pas en mesure d'encaisser les montants contractuels dus (en intérêts et capital) sur des prêts pris individuellement et comptabilisés au coût amorti, il y a dépréciation.

**Dépréciation sur base collective :** si l'entité détermine qu'il n'y a pas d'indice objectif de dépréciation sur ces actifs pris individuellement, l'entité classe ces actifs dans un sous-groupe d'actifs ayant les mêmes caractéristiques de risque de crédit, qui sont évalués collectivement pour dépréciation.

**Emprunts et dépôts**

Lors de sa mise en place, un dépôt ou un emprunt classé en IAS/IFRS dans la catégorie «Autres passifs financiers» doit être évalué au bilan à sa juste valeur augmentée ou minorée des coûts de transaction et des commissions perçues.

Les dépôts et emprunts classés en IAS/IFRS dans la catégorie «Autres passifs financiers» font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

Les dépôts classés en IAS/IFRS dans la catégorie «Passifs détenus à des fins de transaction» font l'objet à la date d'arrêté, d'une évaluation ultérieure à la juste valeur. La juste valeur du dépôt est calculée, intérêts courus exclus.

**2- Options retenues**

**Prêts et créances**  
L'application du coût amorti aux crédits à plus d'un an, a été considérée comme non-significative.

**Provisions pour dépréciation des prêts et créances**

La base de dépréciation individuelle des prêts & créances selon les critères adoptés par Bank Al-Maghrib dans sa circulaire n° 19/G/2002, a été maintenue.

La base de dépréciation collective des prêts & créances a concerné les créances sensibles.

**Dépréciation sur base individuelle :** outre les créances en souffrance présentant des montants relativement significatifs pour lesquels les provisions ont été estimées individuellement par le département du recouvrement, le Groupe Crédit du Maroc a développé des modèles statistiques sur la base des historiques de recouvrement et des garanties et sûretés détenues pour le calcul des provisions relatives aux créances en souffrance non-significatives.

**Dépréciation sur base collective :** le Groupe Crédit du Maroc a développé des modèles statistiques pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances sensibles en créances en souffrance.

**Emprunts et dépôts**

Les dépôts et emprunts ont été maintenus à leur valeur comptable. Aucune décote n'est en effet nécessaire compte tenu des caractéristiques des opérations réalisées par le Groupe Crédit du Maroc.

**H- CRÉDITS RESTRUCTURÉS**

**1- Norme**

Les crédits restructurés sont ceux qui ont fait l'objet d'une restructuration subie par la banque pour prévenir ou apporter une solution à la défaillance d'une contrepartie. Cette restructuration est motivée par la situation financière dégradée du débiteur. Les crédits restructurés pour difficultés financières de l'emprunteur font l'objet d'une décote par rapport au TIE d'origine :

- La décote est calculée au jour de la restructuration par différence entre la valeur nette comptable du prêt restructuré et la somme des cash flow futurs attendus du nouveau prêt restructuré, actualisés aux TIE d'origine du prêt.
- Par la suite, la décote est reprise actuariellement sur la durée de vie du prêt de telle sorte que l'intérêt du prêt restructuré soit dégagé au TIE d'origine.

Les renégociations commerciales, sollicitées par un client sain qui fait jouer la règle de la concurrence, ne donnent lieu au calcul de la décote que si le nouveau taux consenti n'est pas en phase avec les conditions de marché au jour de la renégociation.

**2- Options retenues**

La décote a été calculée sur les crédits restructurés pour des difficultés financières tel que défini dans la norme ; la décote est calculée au jour de la restructuration par

REPÈRES **COMPTES CONSOLIDÉS IFRS**

différence entre la valeur nette comptable du prêt restructuré et la somme des cash flows futurs attendus du nouveau prêt restructuré, actualisés aux taux d'origine du prêt.

Ensuite la décote est amortie par le compte de résultat sur la durée de vie résiduelle du crédit. Cette décote a été considérée comme non-significative.

**I- CRÉDITS HORS MARCHÉ**

**1- Norme**

La norme IAS 39 requiert que les prêts ou emprunts hors marché soient remis à la valeur du marché.

Les crédits hors marché représentent les crédits ayant des taux d'intérêts inférieurs aux taux de marché. Pour ces mêmes crédits, une décote doit être calculée et comptabilisée. Cette décote correspond à la différence entre les flux futurs liés au prêt actualisés au taux du prêt et ces mêmes flux actualisés au taux de marché.

La décote est ensuite intégrée dans le TIE et amortie par le compte de résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du crédit.

Si une entité émet un prêt assorti d'un taux d'intérêt hors marché et reçoit en contrepartie des commissions prélevées à la mise en place, l'entité comptabilise le prêt à sa juste valeur, c'est-à-dire net des commissions reçues. L'entité amortit la décote hors marché en résultat par la méthode du taux d'intérêt effectif.

**2- Options retenues**

Pour les créances à taux fixes, la courbe de taux de marché a été reconstituée à partir d'un modèle statistique et des taux minima BAM.

Pour les créances à taux variables, le taux du crédit a été considéré comme étant dans le marché. La décote nette calculée a été considérée comme non-significative.

**J- PROVISIONS DU PASSIF**

**1- Norme**

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé,
- il est probable (ce qui veut dire plus probable qu'improbable) qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

**2- Options retenues**

Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions inscrites au passif et à leur :

- affectation aux natures de risques inhérents,
- exclusion des provisions pour risques généraux et provisions à caractère fiscal,
- revue de valorisation et comptabilisation selon les dispositions des normes IAS/IFRS.

**K- TITRES**

**1-Norme**

La norme IAS 39 définit quatre catégories d'actifs applicables aux titres :

- Titres de transaction (Actifs financiers à la juste valeur par résultat),
- Titres disponibles à la vente (Available For Sale - AFS),
- Titres détenus jusqu'à l'échéance (Held To Maturity - HTM),
- Prêts et créances (catégorie ouverte aux titres non cotés sur un marché actif souscrits directement auprès de l'émetteur).

Les titres sont classés en fonction de l'intention de gestion.

**Titres du portefeuille de transaction : actifs financiers à la juste valeur par résultat**

Selon la norme IAS 39.9, les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

**Titres du portefeuille (Available For Sale) : disponible à la vente**

Cette catégorie de titre concerne : les titres de placement, les titres de l'activité de portefeuille, les titres de participation non-consolidés et les autres titres détenus à long terme.

Aussi, la norme stipule que sont classés dans cette catégorie les actifs et passifs qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les variations de juste valeur (positives ou négatives) des titres classés en «disponibles à la vente» sont enregistrées

en capitaux propres (recyclables). L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote/décote des titres à revenu fixe est comptabilisée en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation significative et durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisé par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente comptabilisée en capitaux propres doit en être sortie et comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation peut faire l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de taux, mais pas pour les instruments de capitaux propres. Dans ce dernier cas, la variation de juste valeur positive sera comptabilisée dans un compte de capitaux propres recyclables et la variation négative, en deçà du point bas déterminé, sera enregistrée en résultat.

**Titres du portefeuille (Held To Maturity) : détenus jusqu'à l'échéance**

La catégorie «titres détenus jusqu'à l'échéance» est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Le classement dans cette catégorie présente l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner la classification de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans). La comptabilisation est au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote selon la règle du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la Valeur de Recouvrement Estimée (VRE) qui est obtenue par actualisation des flux futurs attendus au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est à constater.

**Titres du portefeuille «Prêts et créances»**

La catégorie «Prêts et créances» est ouverte aux actifs financiers non cotés et non destinés à être cédés et que l'établissement a l'intention de conserver durablement. Sa comptabilisation s'opère au coût amorti (selon la méthode du TIE) corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la VRE.

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est possible.



**2- Options retenues**

Les instruments détenus en portefeuilles ont été classés dans les catégories suivantes :

Rubrique actuelle	Classement IFRS
Titres de placement	Titres disponibles à la vente Prêts et créances
Titres de participation	Titres disponibles à la vente

**L- DÉRIVÉS**

**1- Norme**

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39 et qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur évolue en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non-financière, la condition ne soit pas spécifique à une des parties au contrat ;
- il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ;
- il est réglé à une date future.

Un instrument de couverture est un dérivé désigné ou (pour une couverture du seul risque de variation des taux de change) un actif ou passif financier désigné non-délégué dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert désigné.

**2- Options retenues**

Toutes les opérations de change à terme ont été valorisées en valeur de marché. Ces opérations sont enregistrées dorénavant dans le bilan à la date de l'engagement et non plus dans le hors bilan, même si la juste valeur à l'initiation est nulle pour la quasi-totalité des contrats (juste valeur nulle pour des contrats fermes initiés à des conditions de marché).

**M- AVANTAGES AU PERSONNEL**

**1-Norme**

**Principe général**

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages.

**Typologie des avantages au personnel**

Les avantages au personnel sont classés en cinq catégories, selon la nature et les modalités de versement des prestations.

- On distingue :
  - les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes (si elles sont payables dans les douze mois suivant la fin de l'exercice), ainsi que les avantages non-montaires (comme l'assistance médicale, le logement, les voitures et les biens ou services gratuits ou subventionnés) dont bénéficient les membres du personnel en activité,
  - les autres avantages à long terme (payables plus de douze mois après la fin de l'exercice), notamment les congés sabbatiques, les indemnités pour invalidité de longue durée, les primes et les rémunérations différées telles les indemnités de départ à la retraite, les primes d'ancienneté ou les médailles du travail,
  - les indemnités de fin de contrat de travail,
  - les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite, l'assurance-vie postérieure à l'emploi et l'assistance médicale postérieure à l'emploi.

**Avantages postérieurs à l'emploi : régimes à prestations définies**

**Écarts actuariels** : des écarts actuariels pourront résulter d'augmentations ou de diminutions de la valeur actuelle d'une obligation au titre de prestations définies ou de la juste valeur des actifs du régime correspondant.

**Méthode du corridor** : l'entité doit comptabiliser une fraction de ses écarts actuariels en produits ou en charges si les écarts actuariels cumulés non-

comptabilisés à la fin de l'exercice précédent excèdent la plus grande des deux valeurs ci-dessous :
 

- 10% de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, et,
- 10% de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.

**Coût des services passés** : le coût des services passés est généré lorsque l'entité adopte un régime à prestations définies ou change les prestations à payer en vertu d'un régime existant.

**Réductions et liquidations** : Une réduction intervient lorsqu'une entité :

- peut démontrer qu'elle s'est engagée à réduire de façon significative le nombre de personnes bénéficiant d'un régime ou,
- change les termes d'un régime à prestations définies de sorte qu'une partie significative des services futurs des membres du personnel actuels ne leur donnera plus de droits à prestations ou ne leur donnera que des droits réduits. Une liquidation intervient lorsqu'une entité conclut une transaction éliminant toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies ;

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui déterminent le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Ces hypothèses comprennent :

- hypothèses démographiques ;
- le taux attendu de rendement des actifs du régime ;
- taux d'actualisation / taux d'initiation ;
- salaires, avantages du personnel et coûts médicaux.

**Avantages à long terme**

La norme IAS 19 permet l'utilisation d'une méthode simplifiée de comptabilisation des autres avantages à long terme. Cette méthode diffère sur les points suivants de celle imposée pour les avantages postérieurs à l'emploi :

- les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué, et
- l'ensemble du coût des services passés est comptabilisé immédiatement.

**Indemnités de fin de contrat de travail**

Une entité peut s'engager envers ses employés pour décaisser des cashs flows en leur faveur à la fin de leurs contrats de travail respectifs.

Une entité est manifestement engagée à mettre fin à un contrat de travail si et seulement si elle a un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

**Couverture des engagements**

Les engagements peuvent être couverts de deux manières :

- Par la constitution d'une provision en interne ;
- Par l'externalisation de son obligation de verser les prestations par la souscription d'un contrat d'assurances.

**2- Options retenues**

Les régimes d'avantages au personnel qui sont provisionnés par le Groupe Crédit du Maroc sont :

- **Les Primes de Fin de Carrière** : Primes versées en cas de départ en retraite ou de décès d'un salarié qui présente au minimum 20 ans d'ancienneté.
- **Les Indemnités de Départ Volontaire** : Indemnités versées en cas de départ anticipé à la retraite d'un salarié d'au moins 55 ans (50 ans pour les femmes) et d'au minimum 21 ans d'ancienneté.
- **Les Primes de Fidélité (PF)** : Primes versées au salarié à la date anniversaire de leurs 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans d'ancienneté au sein du Crédit du Maroc.
- **Les Congés Payés (CP)** : Il s'agit des droits à congés payés cumulables et reportables jusqu'à 2 ans (avantage déjà provisionné dans les comptes sociaux).

La méthode de calcul utilisée par le Groupe Crédit du Maroc est la méthode des unités de crédit projetées avec une prise en compte «proratisée» du service rendu. Cette méthode consiste en une évaluation des droits à terme moyennant des hypothèses actuarielles et une répartition de ces droits sur la période d'activité au cours de laquelle le Groupe bénéficie des services de ses employés.

Le Groupe Crédit du Maroc a opté pour la comptabilisation des variations des écarts actuariels directement en résultat.

**N- IMPÔT EXIGIBLE ET IMPÔT DIFFÉRÉ**

**1-Norme**

**Principe général**

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif ou passif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale.

- Il est probable que l'entreprise dispose d'un bénéfice

imposable sur lequel elle pourra imputer une différence temporelle déductible ;

- lorsqu'il y aura suffisamment de différences temporelles imposables relevant de la même autorité et relatives à la même entité imposable et dont on attend à ce qu'elles s'inversent ;
- lorsqu'il est probable que l'entreprise dégage un bénéfice imposable suffisant relevant de la même administration fiscale et pour la même entité imposable au cours des exercices appropriés ;
- la gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés.

Les normes IAS/IFRS interdisent l'actualisation des impôts différés.

**2- Options retenues**

Appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé : Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement peut être appréhendée par les business plans des sociétés concernées.

**Comptabilisation d'impôt différé passif au titre des différences temporaires relatives à des immobilisations incorporelles générées dans le cadre d'un regroupement d'entreprises** : Les écarts d'évaluation liés à des immobilisations incorporelles créées dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et non-cessibles séparément de l'entreprise acquise génèrent un impôt différé passif, et ce, même si ces immobilisations ont des durées de vie indéfinies.

**Impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés** : Comptabilisation obligatoire d'un impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés dès lors que ces différences temporaires devraient se résorber dans un avenir prévisible et que le recouvrement de l'actif d'impôt différé est probable.

**Impôts différés initialement comptabilisés en capitaux propres**

Comptabilisation de l'impact des changements de taux d'impôt et/ou de modalités d'imposition en capitaux propres.

# Comptes consolidés

au 31/12/2009

**BILAN CONSOLIDÉ IFRS**  
au 31/12/2009

en milliers de dirhams

ACTIF CONSOLIDÉ	31/12/09	31/12/08
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 095 794	2 543 351
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 889	18 652
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	1 670 168	1 607 642
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés	3 714 825	3 724 775
Prêts et créances sur la clientèle	33 322 644	29 112 155
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-
Impôts exigibles	5 061	5 147
Actifs d'impôt différé	85 306	107 023
Comptes de régularisation et autres actifs	166 068	213 697
Actifs non-courants destinés à être cédés	-	-
Participations aux bénéfices différés	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	-	-
Immobilies de placement	104 425	101 209
Immobilisations corporelles	991 366	841 182
Immobilisations incorporelles	104 425	101 209
Écart d'acquisition	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>42 160 546</b>	<b>38 274 833</b>

en milliers de dirhams

PASSIF CONSOLIDÉ	31/12/09	31/12/08
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	7	107
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3 025	18 038
Instruments dérivés de couverture	-	-
Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés	802 721	540 670
Dettes envers la clientèle	30 720 673	28 865 258
Titres de créance émis	6 132 465	4 588 177
Écart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôt exigibles	24 175	50 577
Passifs d'impôt différé	107 909	98 417
Comptes de régularisation et autres passifs	428 163	412 030
Dettes liées aux actifs non-courants destinés à être cédés	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-
Provisions	204 029	191 157
Subventions, fonds publics affectés, fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	1 009 195	1 009 416
Capitaux propres	2 728 184	2 500 993
Capitaux propres part du Groupe	2 686 443	2 470 834
Capital et réserves liées	1 897 817	1 813 747
Réserves consolidées	366 612	312 547
Gains ou pertes latents ou différés	197	-17 222
Résultat net de l'exercice	421 817	361 862
Intérêts minoritaires	41 741	30 159
<b>TOTAL</b>	<b>42 160 546</b>	<b>38 274 833</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

du 01/01/2009 au 31/12/2009

en milliers de dirhams

COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	31/12/09	31/12/08
Intérêts et produits assimilés	2 255 903	1 946 189
Intérêts et charges assimilés	758 609	596 565
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>1 497 294</b>	<b>1 351 624</b>
Commissions (Produits)	292 137	276 451
Commissions (Charges)	25 745	21 581
<b>Marge sur Commissions</b>	<b>266 392</b>	<b>254 870</b>
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	82 896	77 374
Gains ou pertes nets sur actifs fin disponibles à la vente	16 615	9 662
Produits des autres activités	4 376	30 610
Charges des autres activités	68 400	77 399
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>1 799 173</b>	<b>1 646 741</b>
Charges générales d'exploitation	792 573	744 189
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	75 345	67 857
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	<b>931 255</b>	<b>834 695</b>
Coût du risque	-239 396	-253 006
<b>Résultat d'Exploitation</b>	<b>691 859</b>	<b>581 689</b>
Quote-Part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-134	-956
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-
<b>Résultat avant Impôt</b>	<b>691 725</b>	<b>580 733</b>
Impôts sur les bénéfices/Impôts différés	258 243	216 909
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-
<b>Résultat net</b>	<b>433 482</b>	<b>363 824</b>
Intérêts minoritaires	11 665	1 962
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>421 817</b>	<b>361 862</b>
<b>Résultat par action</b>	<b>50,59</b>	<b>43,40</b>
<b>Résultat dilué par action</b>	<b>50,59</b>	<b>43,40</b>

## RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

en milliers de dirhams

LIBELLE	31/12/09	31/12/08
<b>Résultat net</b>	<b>433 484</b>	<b>363 824</b>
Écarts de conversion	1 292	3 291
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	17 519	-3 793
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts	-	-
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>18 811</b>	<b>-502</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>452 292</b>	<b>363 322</b>
Dont part du Groupe	440 627	361 360
Dont part des intérêts minoritaires	11 665	1 962

**TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
du 01/01/2009 au 31/12/2009

en milliers de dirhams

Tableau des flux de trésorerie	31/12/09	31/12/08
<b>1 Résultat avant impôts</b>	<b>691 725</b>	<b>590 733</b>
2 +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	75 345	67 857
3 +/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
4 +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	138 718	-92 678
5 +/- Dotations nettes aux provisions	12 960	28 555
6 +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-
7 +/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	134	956
8 +/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	43 765	86 811
9 +/- Autres mouvements	7 121	-72 701
<b>10 Total des éléments non-monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>278 043</b>	<b>18 799</b>
11 +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	869 978	537 882
12 +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-2 506 547	-6 743 585
13 +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-29 809	793 253
14 +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non-financiers	38 704	-120 615
15 - Impôts versés	-237 293	-219 658
16 Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-1 864 867	-5 752 924
<b>17 Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle</b>	<b>-895 200</b>	<b>-5 153 391</b>
18 +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-	-
19 +/- Flux liés aux immeubles de placement	-	-
20 +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-228 878	-248 958
<b>21 Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-228 878</b>	<b>-248 958</b>
22 +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-225 131	-233 953
23 +/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	1 500 300	4 339 000
<b>24 Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>1 275 169</b>	<b>4 105 047</b>
<b>25 Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie</b>	<b>1 292</b>	<b>3 291</b>
<b>26 Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>152 383</b>	<b>-1 294 012</b>

Composition de la trésorerie	31/12/09	31/12/08
<b>27 Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>3 581 786</b>	<b>4 875 798</b>
28 Caisses, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 543 244	3 755 885
29 Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 038 542	1 119 913
<b>30 Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>3 734 169</b>	<b>3 581 786</b>
31 Caisses, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 095 788	2 543 244
32 Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 638 382	1 038 542
<b>33 Variation de la trésorerie nette</b>	<b>152 383</b>	<b>-1 294 012</b>

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**  
au 31/12/2009

en milliers de dirhams

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>Capitaux propres clôture au 31 décembre 2007</b>	<b>833 818</b>	<b>908 209</b>	-	<b>641 517</b>	<b>-13 529</b>	<b>2 370 014</b>	<b>27 228</b>	<b>2 397 242</b>
Impact des changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres clôture au 31 décembre 2007 corrigés</b>	<b>833 818</b>	<b>908 209</b>	-	<b>641 517</b>	<b>-13 529</b>	<b>2 370 014</b>	<b>27 228</b>	<b>2 397 242</b>
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	5 812	5 812
Palements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-233 469	-	-233 469	-6 296	-239 765
Autres	-	71 721	-	-71 772	51	0	-1 103	-1 103
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat de l'exercice</b>	-	-	-	<b>361 862</b>	-	<b>361 862</b>	<b>1 962</b>	<b>363 824</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles : Révaluations et cessions (A)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)	-	-	-	-	-3 843	-3 843	-	-3 843
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (C)	-	-	-	3 291	-	3 291	-	3 291
<b>Gains ou pertes latents ou différés (A)+(B)+(C)</b>	-	-	-	<b>3 291</b>	<b>-3 843</b>	<b>-553</b>	-	<b>-553</b>
Autres	-	-	-	-27 020	-	-27 020	2 557	-24 463
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres clôture au 31 décembre 2008</b>	<b>833 818</b>	<b>979 930</b>	-	<b>674 409</b>	<b>-17 322</b>	<b>2 470 834</b>	<b>30 159</b>	<b>2 500 993</b>
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	5 833	5 833
Palements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-225 131	-	-225 131	-5 833	-230 964
Autres	-	84 070	-	-84 070	-	-	-83	-83
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat de l'exercice</b>	-	-	-	<b>421 817</b>	-	<b>421 817</b>	<b>11 665</b>	<b>433 482</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles : Révaluations et cessions (D)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)	-	-	-	-	17 519	17 519	-	17 519
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F)	-	-	-	1 404	-	1 404	-	1 404
<b>Gains ou pertes latents ou différés (D)+(E)+(F)</b>	-	-	-	<b>1 404</b>	<b>17 519</b>	<b>18 923</b>	-	<b>18 923</b>
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2009</b>	<b>833 818</b>	<b>1 064 000</b>	-	<b>788 429</b>	<b>197</b>	<b>2 686 443</b>	<b>41 741</b>	<b>2 728 184</b>

# Principes et périmètre de consolidation

## PRÉAMBULE

Le Groupe Crédit du Maroc est consolidé en normes IAS/IFRS depuis 2004, en tant que filiale, dans les comptes de Crédit Agricole S.A.

En 2008 le Crédit du Maroc a procédé à une convergence des paramètres et des options de consolidation entre les comptes consolidés en normes IAS/IFRS publiés au 31 décembre 2008 en application des dispositions réglementaires de Bank Al-Maghrib (BAM) et les comptes adressés à Crédit Agricole S.A. pour les besoins de sa consolidation.

Le Crédit du Maroc a ainsi procédé à l'alignement des paramètres et options retenus pour le traitement des comptes adressés au Groupe Crédit Agricole S.A. avec ceux adoptés au moment de l'application du référentiel IFRS, conformément aux dispositions réglementaires de BAM.

Pour les provisions individuelles et collectives, les paramètres de calcul de la probabilité de défaut et la perte en cas de défaut ont été affinés et appliqués de la même manière pour la consolidation au 31 décembre 2009 selon les règles BAM et pour les comptes adressés à Crédit Agricole S.A.

## PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit du Maroc et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, Crédit du Maroc dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque Crédit du Maroc détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Par exception, les entités ayant un impact non-significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation. Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

## LES NOTIONS DE CONTRÔLE

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque Crédit du Maroc détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle.

Le contrôle exclusif existe également lorsque Crédit du Maroc détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de Direction. Le contrôle conjoint s'exerce dans les cas où les entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un accord contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle.

Crédit du Maroc est présumé avoir une influence notable lorsqu'il détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

### La consolidation des entités ad-hoc

Une entité ad-hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par le Groupe Crédit du Maroc, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad-hoc sont menées pour le compte d'une société du Groupe Crédit du Maroc selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que cette société obtienne des avantages de

l'activité de l'entité ad-hoc ;

- cette société a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad-hoc ou, en mettant en place un mécanisme "de pilotage automatique" ;
- cette société a délégué ses pouvoirs de décision ;
- cette société a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad-hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad-hoc ;
- cette société conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad-hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

### Les exclusions du périmètre de consolidation

Les participations minoritaires détenues par des entités de capital risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option. Les entités ad-hoc sur lesquelles le Crédit du Maroc n'exerce pas d'influence notable sont exclues du périmètre de consolidation.

### LES MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par Crédit du Maroc sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale** : pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit du Maroc ;
- l'intégration proportionnelle** : pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit du Maroc ;
- la mise en équivalence** : pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur

des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

### RETRAITEMENTS ET ÉLIMINATIONS

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non-significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne, sont constatées.

### REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES – ÉCARTS D'ACQUISITION (IFRS 3)

Le Groupe Crédit du Maroc n'a pas effectué de regroupement courant 2009.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE CRÉDIT DU MAROC au 31 décembre 2009					
Sociétés consolidées	Capital social (KDH)	Capital social (KUSD)	%		Méthode de consolidation (*)
			de contrôle	d'intérêts	
Crédit du Maroc	833 818		100,00	100,00	E.C
Crédit du Maroc Capital	10 000		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Leasing	67 500		66,66	66,66	I.G
Crédit du Maroc Patrimoine	1 000		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Assurances	200		100,00	100,00	I.G
B.I.T		1 655	100,00	100,00	I.G
S.I.F.I.M	18 320,9		100,00	100,00	I.G

\* E.C. : Détenement complet ; I.G. : Intégration globale

# Exposition aux risques et stratégie de couverture

## GOUVERNANCE ET ORGANISATION

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques découlent des principes de la Gouvernance générale de la banque et des pouvoirs qui lui ont été conférés, conformément aux statuts par le Conseil de Surveillance.

Dans cet esprit, elles appliquent strictement les principes de gestion que l'organe d'administration a définis.

Les principaux acteurs sont :

- Le Conseil de Surveillance,
- Le Directoire,
- Les Comités spécialisés (comité d'audit, comité de rémunération, ...).

### Responsabilités des acteurs :

#### Le Conseil de Surveillance

Il est l'organe d'administration de la banque. A ce titre, il en définit les orientations stratégiques, appréhende et détermine la politique de gestion des divers risques auxquels s'expose la banque.

Le Conseil de Surveillance a par ailleurs institué, en son sein, deux comités spécialisés chargés d'analyser en profondeur certaines questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet.

Le comité d'audit a principalement en charge les missions suivantes :

- Vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations financières et porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes.
  - Porter une appréciation sur la qualité du système de contrôle interne et la maîtrise des risques notamment en examinant les rapports d'activités des différentes fonctions de contrôle.
  - Prendre connaissance des conclusions et des recommandations de l'audit interne, des commissaires aux comptes et des autorités de supervision et suivre la mise en œuvre des actions correctives.
- Le comité de rémunération est en charge des missions suivantes :
- Proposer les rémunérations du Conseil de

Surveillance.

- Préparer les décisions du Conseil de Surveillance en matière de rémunération des membres du Directoire.
- Conseiller le Conseil de Surveillance dans les domaines relevant des ressources humaines.
- Valider les propositions d'appréciation des membres du Directoire par le Président du Directoire et les soumettre au Conseil de Surveillance pour accord.
- Réaliser l'évaluation du Président du Directoire.
- Suivre l'évolution de carrière et la rémunération des membres du Comité Exécutif.

#### Le Directoire

Il est l'organe exécutif de la banque. Il met en œuvre les stratégies et les politiques définies par l'organe d'administration.

Le Directoire du Crédit du Maroc a mis en place en 2009 le Comité Exécutif Restreint. Son objectif est d'assurer la coordination entre les différents pôles de gestion de la banque.

Le Comité Exécutif est dans le prolongement du Comité Exécutif Restreint et présente les objectifs suivants :

- assurer la réalisation du Plan de Développement,
- assurer la réalisation du budget annuel,
- mettre en œuvre les actions nécessaires pour atteindre les objectifs,
- piloter l'activité de la banque avec la contribution coordonnée de l'ensemble des lignes métiers.

Le Directoire définit l'organisation générale de la gestion des risques, et met en œuvre les processus d'octroi et de gestion des risques, permettant d'appréhender, de mesurer et de maîtriser d'une façon générale l'ensemble des risques encourus par la banque.

Il est responsable du Contrôle Interne de la banque, et informe le Conseil de Surveillance sur la situation des activités et des risques portés par la banque.

Il demande au Conseil la validation des politiques et des organisations qu'il souhaite mettre en œuvre pour développer les actives et les encadrer.

#### Stratégie risques

Le Directoire établit chaque année une stratégie risques qui examine toutes les activités de la banque et les risques qu'elles induisent.

Elle définit des limites opérationnelles pour l'exposition

de chacune de celles-ci, notamment en matière de secteur d'activité ou de groupe d'appartenance, pour les risques de crédit, de Gaps de taux ou de liquidité pour l'ALM, de change ou de trading pour les risques de marché, etc....

Cette stratégie risques est présentée au Conseil de surveillance qui la valide.

Pour mener à bien ses missions, le Directoire a créé des comités spécialisés qui sont présidés par le Président du Directoire.

En matière de gestion des risques, les principaux sont :

#### 1. Le Comité de Contrôle Interne

Il est le lieu d'exercice de la responsabilité du Président du Directoire du Crédit du Maroc en matière de Contrôle Interne. Il assure le suivi des dispositifs de contrôle interne et la coordination des trois fonctions de contrôle : Contrôle Périodique, Contrôle Permanent et Contrôle de la Conformité.

Le Comité de Contrôle Interne, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, est distinct du Comité d'Audit qui est une émanation directe du Conseil de Surveillance.

Afin de renforcer la cohérence des actions à caractère transversal à mettre en œuvre au sein du Groupe Crédit du Maroc, ce Comité a vocation à examiner les problématiques de contrôle interne de l'ensemble des entités constituant le périmètre de Contrôle Interne du Groupe Crédit du Maroc.

#### 2. Le Comité des Crédits

Conformément aux pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil de Surveillance, le Président du Directoire exerce au sein de ce Comité sa délégation pour l'ensemble des engagements de la banque.

Pour la bonne fluidité de l'octroi, le Président du Directoire a sub-délégué, une partie de ses délégations à certains collaborateurs de la banque.

#### 3. Le Comité des Grands Risques

Son rôle est d'analyser le risque de concentration, l'évolution des principaux engagements de la banque et de gérer les dispositions réglementaires en la matière, notamment le coefficient de division des risques.

#### 4. Le Comité des Risques Sensibles

Son rôle est d'opérer un suivi rapproché des risques sensibles de la banque qui sont définis comme résultant du système de notation ou de l'observation du comportement des créances (impayés).

Il décide des mesures à mettre en œuvre pour alléger ses engagements, se désengager ou les garantir et suit les plans d'action définis.

#### 5. Le Comité Marché

Son rôle est de suivre les activités de marché et les risques que celles-ci véhiculent.

Il valide les méthodes d'évaluation et de suivi des risques qui lui sont proposées par le contrôle des risques de marché.

Il octroie les limites aux différentes activités et veille au respect de ces limites.

#### 6. Le Comité des Risques de Marché

Le Comité des Risques de Marché (CRM) constitue l'organe de décision en matière de risques de marché du Crédit du Maroc. Les principales attributions du CRM sont les suivantes :

- fixation et modification des limites de marché,
- surveillance du respect des limites,
- suivi et analyse des risques et des résultats,
- contrôle de la mise en place des procédures et des normes et leur respect,
- validation des stratégies risques de la Direction Marchés des Capitaux.

#### 7. Le Comité ALM

Son rôle est d'appréhender les risques de liquidité et de taux auxquels la banque est exposée.

Il valide l'organisation et l'adéquation des dispositifs de gestion en conformité avec les exigences de Bâle 2.

Il valide le dispositif des contrôles permanents mis en place pour encadrer et mesurer ces risques (cartographie des risques, indicateurs de risques, etc...).

Il examine l'évolution des risques opérationnels et les incidents les plus significatifs et prend au besoin les mesures appropriées pour les éradiquer.

#### 8. Le Comité des Risques Opérationnels

Son rôle est d'appréhender de la façon la plus exhaustive, les risques opérationnels.

Il valide l'organisation et l'adéquation des dispositifs de gestion en conformité avec les exigences de Bâle 2.

Il valide le dispositif des contrôles permanents mis en place pour encadrer et mesurer ces risques (cartographie des risques, indicateurs de risques, etc...).

Il examine l'évolution des risques opérationnels et les incidents les plus significatifs et prend au besoin les mesures appropriées pour les éradiquer.

#### 9. Le Comité de Management de la Conformité

Institué dans le cadre du renforcement de la conformité au regard de l'activité bancaire en matière de devoir de vigilance, son rôle est de mettre la banque en totale conformité avec les réglementations en vigueur.

Il décide des outils et moyens à mettre en œuvre dans cet objectif.

Il mesure, dans le cadre des contrôles permanents et via l'Audit Interne, le respect des dispositifs et décide, le cas échéant les mesures correctives à mettre en œuvre.

**10. Le Comité Nouveau produit Nouvelle Activité (NAP)**

Son rôle est d'approuver les développements et d'appréhender les risques liés au lancement d'une nouvelle activité ou d'un nouveau produit. A ce titre, il s'assure :

- qu'une analyse spécifique des risques associés a été conduite,
- que les procédures de traitement ont été validées par les unités opérationnelles (front office et back-office) et les unités spécialisées (fonction risques, juridique, fiscales, comptables et déontologique),
- que toutes les fonctions concernées ont été associées au processus de décision et qu'elles ont confirmé la mise en place des procédures et de moyens adéquats.

**EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATÉGIE DE COUVERTURE**

**Organisation et missions**

Dictée d'un côté par l'exigence d'une application stricte des normes réglementaires et de l'autre par la volonté de mettre en œuvre les meilleures pratiques en la matière, le Crédit du Maroc, en s'appuyant sur l'expérience de son Groupe d'appartenance, a adopté une gestion centrale des risques.

Totalement indépendante des métiers, elle rapporte directement au Président du Directoire et au Conseil de Surveillance, via le Comité d'Audit.

Elle est placée sous l'autorité du Contrôle Permanent des Risques (CPR), dont la mission générale est de «donner au management de la banque l'assurance que toutes ses activités sont exercées dans des conditions de sécurité acceptables».

La CPR définit ainsi les contrôles liés aux procédures au premier niveau d'exécution, organise les contrôles hiérarchiques ou fonctionnels de second niveau et les centralise à la gestion centrale des risques de telle manière à obtenir une vision centralisée de l'exécution de toutes les activités de la banque.

Les risques couverts sont regroupés dans les familles suivantes :

**Risque de contrepartie** : il correspond au risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés.

**Risques financiers**

**1. Risque de marché** : les risques de marché ou risques de variation de prix représentent les pertes potentielles suite à des mouvements adverses de cours, de prix ou

de niveau de taux.

**2. Risque de liquidité ou de taux** : risque lié à la liquidité de la banque et à l'évolution des taux.

**Risque opérationnel et conformité** : risque lié à l'exécution des opérations. Il comprend les risques informatiques, juridiques, fiscaux, réglementaires et commerciaux.

**Le Contrôle Permanent des Risques couvre l'ensemble des risques définis par les accords de Bâle 2.**

Il est organisé autour des entités suivantes :

**Risque de crédit**

**1. La Direction des engagements**, dont les missions sont :

- analyser les demandes de prise de risques présentées par les lignes commerciales de la banque,
- évaluer le bien fondé économique des financements sollicités et la conformité aux normes de la banque,
- évaluer les garanties proposées.

**2. Le Contrôle des risques de crédit**, dont les missions sont :

- d'évaluer régulièrement la qualité des engagements,
- d'examiner les états de dépassement et d'en suivre la régularisation,
- d'identifier par anticipation, les créances qui présentent des signes de difficulté et d'assurer, avec un suivi rapproché, leur récupération,
- d'identifier les créances qui présentent les critères de déclassement, de les déclasser et de les provisionner en conséquence.

**3. Le pilotage des risques**, dont les principales missions sont :

- assurer la veille réglementaire et mettre en œuvre les règles édictées par le Régulateur. A ce titre, il est responsable notamment du chantier Bâle 2,
- concevoir et mettre en œuvre les outils et méthodes pour améliorer la connaissance et la gestion des risques,
- optimiser les outils de décision et de mise en place des crédits afin d'accompagner le développement volontariste de la banque,
- écrire les normes et procédures relatives à la gestion des risques de contreparties.

**Risque opérationnel et la conformité**

La Direction des Risques Opérationnels et de la Conformité, dont les missions sont :

**En matière de risques opérationnels :**

**1. Maîtriser les risques d'interruption d'activités et de sécurité des systèmes d'information :**

- Mise en place un Plan de Continuité des Activités

(PCA), conforme aux besoins de la banque et aux prescriptions réglementaires et le maintenir en conditions opérationnelles (pilotage de tests récurrents).

- Suivi et pilotage de la sécurité des systèmes d'information avec la mise en place de règles et d'éléments permettant de maîtriser les risques sécuritaires et de s'assurer du respect des objectifs de sécurité (politique, autoévaluation, contrôles, analyse des risques, reporting, etc...).

**2. Piloter les Risques Opérationnels :**

- Définition et suivi du dispositif de gestion des Risques Opérationnels.
- Identification et évaluation des risques opérationnels portés par les processus.
- Mesure des risques opérationnels via la collecte des pertes organisée avec les métiers.
- Définition et suivi des plans d'actions de maîtrise des risques opérationnels.
- Définition, mise en place et pilotage du plan de contrôles permanents opérationnels.
- Contrôle des Prestations de Service Essentielles Externalisées.

**En matière de conformité**

Gérer les risques de non-conformité, définis comme étant les risque d'exposition de l'établissement à un risque de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison de l'observation des dispositions légales et réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités ou des codes de conduites.

Les dispositifs déployés au sein de l'établissement pour suivre les risques de non-conformité ont pour objectifs :

- la sensibilisation des collaborateurs aux questions de la conformité,
- le renforcement de la connaissance client,
- le renforcement de conformité des nouvelles activités et nouveaux produits,
- le renforcement de la surveillance des opérations,
- le suivi des remontées des manquements,
- la prévention du blanchiment des capitaux,
- la lutte contre le financement du terrorisme,
- la gestion des embargos et le gel des avoirs.

**Pour les risques financiers**

**1. Les risques de marché**

Le Contrôle des risques de marché, dont les missions sont :

- définir, en liaison avec le Groupe d'appartenance, les outils et méthodes de gestion et de contrôles des activités de marché,
- proposer les limites encadrant les activités et en assurer le suivi,

- assurer la maîtrise d'ouvrage des activités de marché pour le compte du Front-Office, du Middle-Office et du Back-Office.

**2. Les risques de liquidité et de taux d'intérêt global**

Le suivi des risques ALM dont les missions sont :

- définir, en liaison avec le Groupe d'appartenance, les outils et les méthodes de mesure des risques ALM : liquidité et taux d'intérêt global,
- proposer les limites pour les encadrer et en assurer le suivi.

**RISQUE DE CRÉDIT**

**Politique générale**

La politique de crédit du Crédit du Maroc s'inscrit dans le cadre de principes généraux, dans le respect des normes édictées par le régulateur et par le Groupe d'appartenance.

- Déontologie : les activités de la banque sont exercées dans le respect du code de déontologie interne dérivé et accepté par tous ses collaborateurs, lequel s'appuie sur le respect des lois et des droits des tiers.
- Indépendance : les structures risques sont parfaitement indépendantes des autres entités opérationnelles de la banque.
- Responsabilité : les structures risques partagent la responsabilité de la qualité des risques avec les lignes opérationnelles qui les proposent.
- Collégialité des décisions : les décisions d'octroi nécessitent pour le moins un double regard, celui des lignes opérationnelles et celui des risques.
- Maîtrise et suivi des risques : les risques sont comptabilisés et suivis par des systèmes d'information adéquats. Ils sont évalués et octroyés par contrepartie ou par groupe de contreparties.
- Rémunération : les prises de risque doivent en corollaire apporter une rémunération satisfaisante des fonds propres engagés, des traitements opérés et du risque induit.

**Répartition des engagements**

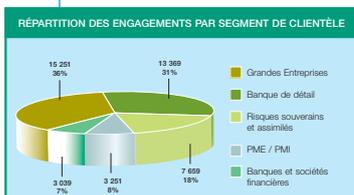
**1. Par segment de clientèle**

La banque a inscrit dans sa stratégie risque une répartition des engagements par segment de clientèle, soit :

- la banque de détail, incluant les particulières les professionnels et les très petites entreprises gérées par le réseau d'agences,
- la banque des PME/PMI gérées par des centres d'affaires localisés dans les principales villes du Royaume,
- la banque des grandes entreprises gérées par des centres d'affaires spécialisés.

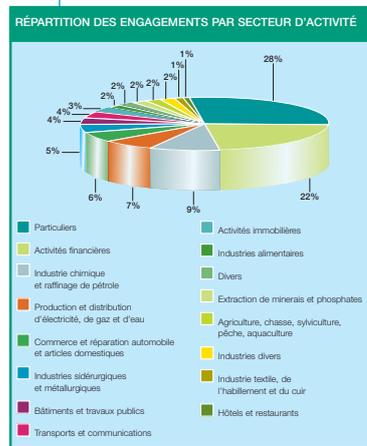
REPÈRES **COMPTES CONSOLIDÉS IFRS**

La répartition est la suivante :



**2. Par secteur d'activité**  
La banque a inscrit dans sa stratégie risque une répartition des engagements des limites par secteur d'activité. Ces limites font l'objet d'un suivi mensuel.

La répartition est la suivante :



**Procédures**

**1. Octroi**

**Acteurs**

Le processus de décision découle des pouvoirs détenus par le Président du Directoire et des sub-délégations, selon le principe intuitu-personae qu'il a distribué aux acteurs.

Il est décliné en fonction des marchés :

**Marché du retail** : le système des délégations est organisé et géré par un applicatif informatique Sysen, qui gère en fonction des normes établies (montant, maturité, garanties, etc...), le niveau de délégation requis. Au-delà de ces sub-délégations, les décisions sont prises par le comité des crédits.

**Marché du corporate (PME/PMI, grandes entreprises)** : le système des délégations est également organisé et géré par l'applicatif Sysen, en fonction de critères définis (montant, maturité, et note de signature), mais nécessite un double regard, celui de la ligne opérationnelle, bénéficiaire de la délégation et celui des risques. Au-delà de ces sub-délégations, les décisions sont prises par le comité des crédits.

Les filiales ont recours à un avis de lignes spécialisées du Crédit du Maroc qui conditionne l'octroi.

Pour tous les segments de clientèle, la banque a organisé un système de recours qui est arbitré par le niveau de délégation, jusqu'au niveau du comité des crédits.

**2. Décision**

**Demande de crédit :**

Elle est formulée, selon le segment de clientèle en agence ou en centre d'affaires par le conseiller commercial ou le chargé d'affaires. Celui-ci recueille toute la documentation nécessaire, au plan réglementaire, en application des règles établies par le régulateur, et dans le respect des normes établies par la banque.

Ces informations nécessaires à la prise de décision sont saisies dans l'applicatif de gestion Sysen qui véhicule la demande de crédits vers les acteurs désignés du processus de décision.

**Etude et décision :**

Pour la clientèle des particuliers : Le système gère les données indispensables à la prise de risque, notamment :  
- Les données de la demande : montant, maturité, garanties,

- Les données de la contrepartie : revenus, endettement, apport, etc...
- Les données de gestion : ancienneté de la relation, soldes moyens, anomalies, etc...
- Les conditions.

La demande est ensuite véhiculée par le système vers le délégataire adéquat.

Pour la clientèle des professionnels et des entreprises :

Le système gère les données indispensables à la prise de décision, soit et selon les cas :

- les données de la demande : montant, maturité, garanties,
- les données financières de la contrepartie : bilan, compte de profits et pertes,
- les données de gestion : historique de la relation, précédente note de signature, soldes moyens, incidents, etc...

Le chargé d'affaires procède à la notation (ou à la révision de la notation) de la contrepartie sur un applicatif dédié. Il instruit ensuite la demande qui aborde les points suivants :

- le secteur d'activité,
- une analyse financière (structure, rentabilité, prévisions, etc...),
- une description des concours sollicités (nature, spécificité, prévisions de remboursement, etc...),
- une évaluation des garanties proposées,
- une estimation de la rentabilité des concours et de la relation.

La demande est ensuite véhiculée par l'applicatif vers les risques qui procèdent à une seconde analyse critique et indépendante et délivrent un avis circonstancié, puis vers le délégataire pour décision.

En cas de désaccord entre les lignes opérationnelles et les risques, une procédure d'arbitrage est organisée. Conformément aux prescriptions du régulateur et aux normes du Crédit du Maroc, il est procédé à une révision annuelle des engagements portés sur chaque contrepartie.

**3. Mise en force des crédits**

Une fois la décision prise, le dossier est véhiculé par l'applicatif vers une structure chargée de la confection des contrats (pour les particuliers, les contrats standardisés, sont établis soit dans les agences s'il n'y a pas de garanties réelles, soit dans les Directions Régionales, chargées de veiller au respect des formalités : légalisation, prise d'hypothèque).

Les contrats sont adressés au client pour la signature et les formalités (notamment les prises de garanties). Au retour, le dossier est transmis à une structure indépendante, chargée de vérifier la conformité des

contrats aux conditions de la décision. Cette structure donne ensuite son accord pour l'inscription des autorisations dans les bases informatiques. Les crédits relatifs aux investissements et à la promotion immobilière sont mis en force, conformément aux contrats, sur présentation des justificatifs des dépenses engagées.

**4. Gestion des dossiers de crédits**

Les demandes de crédit concernant les particuliers, contenant les pièces justificatives (situation, revenus, endettement, etc...), sont conservées dans les agences domiciliaires. Un contrôle de la qualité de la saisie des informations dans l'applicatif de gestion des décisions est opéré à plusieurs niveaux.

Les dossiers concernant les professionnels, contenant les pièces justificatives des demandes (dossier juridique, documentation financière, dossier garanties, dossier administratif, etc...), sont conservés dans les agences et centres d'affaires.

Au besoin, une copie des documents originaux est adressée à la Direction des Engagements pour conforter son analyse. Toutes les décisions de crédits sont traçables et auditables, soit par l'applicatif de gestion, soit par les procès-verbaux des décisions prises par les comités.

**5. Gestion et appréciation des garanties**

Les garanties sont proposées par l'agence ou le centre d'affaires demandeur. Elles sont négociées préalablement avec la contrepartie. Elles font l'objet d'une évaluation, selon des normes établies par la banque et en conformité avec les règles du régulateur.

Ainsi et selon leur nature :

- Les cautions personnelles et solitaires sont appuyées par une situation patrimoniale du garant, dûment évaluée et confortée, au besoin, par une copie des titres fonciers.
- Les garanties hypothécaires, sauf dans le cas d'une acquisition devant notaire qui donne une valeur formelle, font l'objet, au-delà d'un montant de 1 million de dirhams, d'une évaluation par un expert agréé par la banque. En deçà, la valeur de la garantie est justifiée par le demandeur, sur la base de l'observation du marché.
- Les fonds de commerce nantis sont au besoin évalués par des experts.
- La valeur des matériels financés et nantis est justifiée par les factures et les justificatifs des paiements opérés.

Les décisionnaires peuvent, au besoin, exiger des garanties complémentaires à celles proposées par les points de vente.

REPÈRES **COMPTES CONSOLIDÉS IFRS**

La gestion des garanties physiques détenues par la banque est centralisée, ce qui assure une maîtrise optimale de leur valeur en cas de mise en jeu.

**6. Surveillance et contrôle des risques**

La surveillance et le contrôle des risques du Crédit du Maroc sont dévolus à une structure centralisée, rattachée au Contrôle Permanent des Risques.

- Ses missions sont de surveiller la qualité des engagements et d'appréhender dans une optique préventive les dégradations des risques. A ce titre, elle :
- dispose pour cela d'accès à tous les systèmes d'information de la banque, pour identifier les situations qui présentent des signes de dégradation, notamment : les impayés, les dossiers renouvelés en retard, le système de notation de la banque etc,
  - produit les reportings nécessaires pour éclairer le management de la banque sur la qualité des engagements et leur évolution,
  - produit les suivis mensuels des anomalies qu'elle traite et suit avec les réseaux, en collaboration avec les correspondants métiers installés dans les marchés (retail, corporate et dans les régions),
  - organise sur la base d'indicateurs internes de dégradation des risques, un suivi rapproché des créances sensibles. Ce suivi est opéré au niveau central, dans le cadre du comité des risques sensibles pour les créances supérieures à 1 million de dirhams et dans les marchés, sous son autorité, pour les créances inférieures,
  - identifier les créances qui relèvent du déclassement en «souffrance», selon les critères édictés par le régulateur en la matière.

**7. Provisionnement**

**Créances gérées par le réseau**

Les créances éligibles au déclassement en fonction des critères quantitatifs édictés par le régulateur (impayés, gel des comptes), sont détectées trimestriellement par un applicatif informatique dédié. Sauf raison particulière validée par un comité de déclassement, elles sont toutes déclassées aux statuts édictés par le régulateur : pré-douteux, douteux, compromis et provisionnées en conséquence.

Les créances sensibles, faisant l'objet d'un suivi rapproché, sont déclassées et provisionnées en conséquence, en fonction du degré de risques encourus qui est apprécié par le comité de déclassement composé de représentants des risques et des lignes commerciales.

Dans cette période le recouvrement est assuré par les gestionnaires appuyés par des relances centralisées.

**Transfert au recouvrement juridique**

Il est opéré par le réseau jusqu'au premier impayé inclus. Ensuite, à partir du second impayé, il est pris en charge par la plate-forme de recouvrement créée à cet effet, qui poursuit le travail de recouvrement à l'amiable. Si le dossier passe en «compromis» il est pris en charge par la Direction du Recouvrement Contentieux qui opère les poursuites judiciaires.

**Créances gérées par le contentieux**

Dès le transfert, les créances sont prises en charge par la Direction du contentieux. Elles sont systématiquement déclassées au statut «compromis» et provisionnées en conséquence, en fonction des garanties détenues qui sont validées et appréciées par une expertise dès lors qu'elles dépassent la valeur de 1 million de dirhams.

Le recouvrement juridique est alors engagé. Toutes les créances antérieures au 31.12.2009 sont entièrement provisionnées ; ont été provisionnées à 100%, conformément aux prescriptions du régulateur. L'abattement des garanties par paliers annuels de 5% est largement engagé et entièrement opéré au 31 décembre 2009.

La contagion est opérée pour les créances des professionnels et des entreprises, dès lors que la créance contaminante est supérieure à 3 000 dirhams. La contagion entre les créances déclassées chez la filiale Crédit du Maroc leasing et qui bénéficient de la contre garantie du Crédit du Maroc est opérée dès lors que celles ont atteint le statut «compromis» et que la banque est appelée au règlement. Les créances en souffrance cumulant plus de 8 ans d'ancienneté et provisionnées à 100% ont été «sorties». Néanmoins, l'action du recouvrement continue.

Une revue des créances gérées par la Direction du contentieux est opérée par un comité spécifique. Les résultats sont portés à la connaissance du management de la banque.

Indicateurs relatifs aux créances en souffrance et à leur couverture au 31 décembre 2009 :

- le ratio créances en souffrance/engagements ressortait à 3,8%,
- le ratio de couverture des créances en souffrances par les provisions ressortait à 74,2%.

**NOTATION INTERNE**

Le Crédit du Maroc dispose d'un système de notation depuis 2000.

**Couverture**

Il couvre toutes les créances entreprises (PME/PMI et Grandes Entreprises gérées par les réseaux dédiés,

hormis les banques et institutions financières, les entreprises du secteur de la promotion immobilière et hôtelier qui disposent d'une notation spécifique, en relation avec le groupe d'appartenance. Ce système, baptisé ANADEFI, est conforme aux préconisations de Bâle 2. Il est uniforme sur l'ensemble du périmètre du Groupe Crédit Agricole. Le système repose sur une appréciation quantitative et qualitative. Il fait intervenir les différents acteurs du processus de décision : les chargés d'affaires, les risques et les décisionnaires.

**Appréciation quantitative**

Elle est opérée à partir de l'appréciation de ratios issus de la documentation financière. Ces ratios sont bornés selon 16 secteurs d'activité et couvrent les indicateurs suivants : capitalisation, levier d'endettement, capacité de remboursement, charges financières, trésorerie et rentabilité d'exploitation.

**Appréciation qualitative**

Elle est opérée à partir d'un questionnaire d'appréciation couvrant les domaines suivants : qualité de la documentation financière, soutiens financiers, environnement et positionnement stratégique et management. La conjugaison des deux notes obtenues aboutit à une note de contrepartie. Celle-ci peut faire l'objet de correctifs liés au statut de défaut, à l'évolution récente de la trésorerie et à l'appartenance à un groupe. La note obtenue peut être amendée par le décisionnaire en fonction de critères objectifs qui sont documentés.

**Grille de notation**

Elle comporte 13 échelons de A à E, avec des échelons intermédiaires, pour les contreparties saines et 2 échelons F et Z, pour les contreparties en défaut, dont un pour les contreparties en recouvrement juridique. Ces échelons sont compatibles avec les échelles de notation des principales sociétés de rating internationales : Standard & Poor et Moody's.

**Délégation**

La notation est un élément essentiel du processus de décision, il conditionne le niveau de délégation.

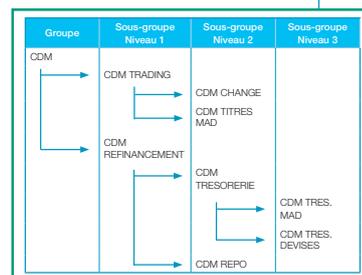
**Risques sensibles** : les contreparties notées aux échelons E et F sont insérées dans le suivi rapproché opéré sur les risques sensibles et sous l'autorité du comité dédié.

**RISQUE DE MARCHÉ**

Les activités de marché de la banque sont limitées essentiellement aux opérations de change, comptant et

terme, aux opérations de trading sur titres en MAD émis par l'état marocain ou garantis explicitement par celui-ci et aux opérations de trésorerie. Les différentes activités de marchés (trading et court) s'exercent dans le cadre d'une stratégie risques pré-définie et validée par la banque et approuvée par le Comité Risques Groupe Crédit Agricole S.A. La dernière stratégie risque approuvée par le Comité Risque du Groupe - CRG du 9/07/2009 a permis la mise en place d'un dispositif de limites plus conforme aux normes du Groupe et plus complet avec un ensemble d'indicateurs quantitatifs (VaR, stress, limites en nominal et sensibilités plus détaillées) et qualitatifs (produits autorisés, maturités) et des limites de perte (stop loss et seuil d'alerte).

**Description des portefeuilles du Crédit du Maroc**



- Les limites globales validées sont les suivantes :
- une limite de VaR (99 %,1) de 300 K€ et une limite de stress spécifique de 3 M€ qui porte sur l'ensemble des activités de marché (Trading et Refinancement) ;
  - une sous limite de VaR (99 %,1) de 225 K€ et une sous limite de stress spécifique de 2,2 M€ qui porte uniquement sur les portefeuilles de Trading (Dette-Change).

**Organisation de la filière**

Les activités de marché sont organisées en trois domaines indépendants :

**Le Front Office**

Le FO est littéralement l'interface de la banque avec le marché. Il centralise et traite tous les besoins de la banque et de ses clients en termes de couverture et

## REPÈRES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

financement. Il engage la banque dans le respect des limites internes de marché, des limites réglementaires et des lignes de crédit qui lui sont accordées. Il est rattaché hiérarchiquement à la ligne commerciale ou à la Banque de Financement et Investissement (BFI).

### Le Back-Office

Le BO suit le traitement post-marché des opérations : confirmation, paiement, règlement-livraison et comptabilité. Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction du Service Clientèle et des Flux.

### Le PCRM (Pôle Contrôle des Risques de Marché)

En matière de suivi et de contrôle des activités, le PCRM, a en charge :

- Le suivi du respect des limites, que celles-ci soient quantitatives (niveaux de risque), qualitatives (instruments, devises ou maturités autorisés) ou relatives aux niveaux de perte tolérée (stop loss).
- Le traitement des dépassements (analyse des raisons, mode et délai de régularisation...).
- La surveillance des risques et des résultats en liaison avec l'évolution des marchés.
- Production et analyse des P&L de gestion.
- Production et contrôle qualité des indicateurs de risques.
- Back testing de la VaR.
- Production et analyse des stress scénari.
- Vérification des données de marché.
- Vérification que le BO s'est assuré de la cohérence des stocks entre outil FO et BO.
- Production et analyse des états de suivi de l'exposition aux risques.

Il est rattaché hiérarchiquement au Contrôle Permanent des risques.

Le suivi des risques doit être effectué aux différents niveaux de l'établissement avec des séparations de pouvoir entre le front office, le back office, les risques et le contrôle financier, autrement dit entre ceux qui passent les ordres et ceux qui les contrôlent.

Ainsi, cette organisation permet :

- de s'assurer en permanence du respect des procédures, des normes et des limites mises en place ;
- d'analyser les causes du non-respect éventuel des procédures et des limites ;
- d'informer les entités et / ou les personnes désignées à cet effet de l'ampleur des dépassements et des actions correctrices qui sont proposées ou entreprises.

En termes d'outils informatiques, la banque dispose d'un

système front-to-back Arpson avec des fonctionnalités de suivi des risques et de calcul des résultats. Le Pôle Contrôle des Risques de Marché a accès à ces informations et dispose d'outils complémentaires pour mener à bien ses analyses.

### Principaux risques et dispositif de contrôle

Les risques de marché ou risques de variation de prix, représentent les pertes potentielles suite à des mouvements adverses de cours, de prix ou de niveaux de taux.

**Risques de taux :** ils représentent les risques d'encourir des pertes suite aux variations du niveau absolu du taux d'intérêt, d'un spread entre deux courbes de taux ou de la déformation de la courbe. Il existe plusieurs composantes pour ce risque : risque directionnel, risque de pente et risque de base ou de spread. Ce risque concerne le trading sur titres et la trésorerie. Il est encadré par un dispositif de limites quantitatives (VaR, Stress, nominal et sensibilités détaillées).

**Risque de change :** c'est le risque d'encourir des pertes suite aux variations du cours des devises étrangères par rapport à la monnaie de référence ou monnaie locale.

Le principe général de la mesure est d'obtenir des positions de change Spot équivalent de toutes les opérations en isolant le risque de change des autres risques. On utilise pour cela les valeurs actuelles nettes des flux. Les positions sont encadrées par des limites réglementaires et des limites internes (VaR, Stress, nominal individuel et globale, stop loss...).

**Risques liés aux défauts :** une part importante des risques pris par les établissements financiers sur les marchés se trouve liée aux événements de défauts (défaillance d'une ou plusieurs contreparties, risque de non-transfert...).

Les opérations de marché peuvent générer :

- des risques de crédit pur,
- des risques de règlement/livraison,
- des risques de variation.

Une transaction peut comporter un seul de ces risques ou une combinaison de deux ou trois. Une opération de change à terme génère des risques de variation et de livraison.

En effet, si l'un des intervenants fait défaut alors que l'autre contrepartie a déjà rempli ses propres obligations, à savoir, livrer des fonds, alors la perte porte sur la totalité du montant (nominal) de la transaction (à la livraison),



c'est le risque de livraison ou non concomitance des flux échangés.

Ce risque affecte le change (comptant et terme), les swaps de change (swaps de trésorerie ou cambiste). Pour les opérations sur titres (forme ou temporaire), ce risque n'existe pas du fait que les transactions sont effectuées via un système DVP (Delivery Versus Payment).

Si par contre la défaillance intervient entre la négociation et la livraison, alors la perte potentielle correspond à la variation du cours de change entre le cours négocié et le cours prévalant sur le marché au moment où il faut trouver une nouvelle contrepartie de remplacement, il s'agit du coût de remplacement et c'est le risque de variation. Cette perte potentielle peut d'ailleurs se révéler être un gain !

Ce risque affecte le change à terme, les swaps de change (swaps de trésorerie ou cambiste) et les opérations de pensions. Le risque total est la somme des risques instantanés et potentiels. La mesure du risque de variation est obtenue à travers la valeur de remplacement courante (MM ou valeur de marché) à laquelle est ajoutée une majoration add-on pour tenir compte des évolutions futures (dérive potentielle du MM). Ces risques sont encadrés par des limites en volumes individuelles sur les contreparties y compris les correspondants de la salle des marchés et accordées par la banque dans le cadre de l'étude de risque annuelle.

### Principales évolutions

#### Création d'une Direction des Risques de Marché :

La banque qui ambitionne d'élargir ses activités de marché, vient de créer une Direction des Risques de Marché dont les missions sont de concevoir et de mettre en oeuvre, en liaison avec les lignes métiers du groupe,

les modèles de mesure, de gestion et de contrôle des risques de marché.

#### Découpages des activités par desk

Une nouvelle organisation des portefeuilles et centres de profits en phase avec l'arborescence risques est mise en place avec une séparation entre le banking book (ALM) et le Trading et ce, pour un meilleur pilotage des activités. Pour cela, les deals internes entre les différents portefeuilles et le schéma de booking sont en cours d'implémentation dans Arpson avec la définition des règles de prix de transfert interne sur les instruments de change et de taux. Ces deals concernent à la fois les opérations de financement/refinancement entre les différents desks de la Salle des Marchés mais aussi le transfert de positions entre ALM et Salle des Marchés.

#### Création d'un poste Middle Office

Pour renforcer les contrôles et accompagner la reorganisation des books, la mise en place de produits plus complexes et un développement des activités de marchés, la banque est en cours de réflexion pour la création d'un poste Middle Office. Le MO, très proche du Front, assurera la validation et l'enrichissement des opérations négociées. Il vérifiera la régularité des opérations et le respect de certaines procédures de contrôle, s'occupera des tâches administratives immédiates, ou encore des opérations de marché qui ne concernent pas le client. Il sera en charge de faire l'interface entre les traders et commerciaux -front office- et la comptabilité et l'administratif -back office-.

#### Calcul de la Value at Risk

Suite à l'intégration réussie fin 2008 du Crédit du Maroc dans le projet de consolidation des risques financiers du Groupe (CORFOU), le calcul des consommations de VaR (Value at Risk) du Crédit du Maroc est réalisé via l'outil de

## REPÈRES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

consolidation du Groupe (Global View Risk) alimenté en données de risques de marché (vecteurs de sensibilités, positions de change, courbe de taux MAD) par les outils de Crédit du Maroc.

Aussi, les stress globaux selon les méthodologies du Groupe sur ces activités sont calculés hebdomadairement via l'outil Groupe.

Enfin, les résultats quotidiens des activités de trading (sur bonds et sur le change) sont alimentés dans l'outil Groupe (CADRE) et la VaR fait l'objet d'un back-testing.

### RISQUES OPÉRATIONNELS

#### Introduction

Le Crédit du Maroc a adopté la définition issue des recommandations de Bâle 2 pour le risque opérationnel. Il s'agit des pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus.

#### Dispositif de gestion des risques opérationnels mis en œuvre

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en place par la banque vise à identifier l'ensemble des sources de risques majeurs en vue de les couvrir (fraude interne, fraude externe, pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail, clients produits et pratiques commerciales, dommages aux actifs corporels, dysfonctionnements de l'activité et des systèmes, exécution livraison et gestion des processus).

##### 1. Les principaux enjeux

- La maîtrise du coût des risques opérationnels.
- La prévention des grands risques.
- L'optimisation de la couverture des risques.
- L'intégration du triple impact réglementaire à savoir le pilotage par les fonds propres, la supervision réglementaire et la communication financière.

##### 2. Les composantes du dispositif

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en œuvre s'articule autour de quatre composantes :

##### La composante organisationnelle

La surveillance des risques opérationnels est confiée à une entité relevant du contrôle permanent des risques, structure filière du dispositif de contrôle interne de la banque.

Le système d'audit interne vérifie périodiquement que le dispositif de gestion des risques opérationnels est mis en œuvre avec efficacité au niveau de l'ensemble de l'établissement.

Le Directeur assure un suivi régulier de la situation des risques via le Comité des Risques Opérationnels présidé par le Président du Directeur.

Le Conseil de Surveillance, via le Comité d'Audit, est informé des risques importants et s'assure de la prise en compte de ces risques.

##### La composante qualitative

Elle permet d'évaluer et de prévenir les risques à travers la cartographie des risques opérationnels.

##### La composante quantitative

Elle permet de mesurer et surveiller le coût du risque et les incidents à travers le suivi des pertes et la mise en place d'un dispositif d'alerte.

##### La composante d'allocation de fonds propres

Par prudence, l'établissement a retenu une allocation des fonds propres basée sur la méthode «indicateurs de base» avec l'objectif d'évoluer rapidement vers la méthode «standard».

##### 3. Sécurité des systèmes d'information

La sécurité des systèmes d'informations est assurée avec la mise en place d'une politique de sécurité et d'un dispositif de contrôle permanent. Des tests annuels d'intrusions et de vulnérabilité, ainsi que des évaluations de la sécurité des systèmes d'informations sont réalisés.

##### 4. Plan de continuité des activités

Pour assurer la continuité des activités de la banque en cas de sinistre, l'établissement dispose d'un plan de continuité d'activités, composé :

- d'un Plan de Secours informatique pour secourir les services informatiques critiques,
- d'un Plan de Repli Utilisateurs avec aménagement d'un site de repli devant servir en cas de sinistre,
- d'un dispositif de gestion de crise,
- d'un dispositif de continuité d'activité spécifique au scénario de pandémie grippale.

Ce PCA est régulièrement testé et amélioré. Ainsi, plusieurs tests unitaires PRU et un test PSI ont été réalisés courant 2009.

##### 5. Prestations de services essentielles externalisées

Les prestations de services essentielles externalisées sont encadrées par un dispositif spécifique.

Les conventions de services comprenant des indicateurs de qualité ont permis à l'établissement d'intégrer le suivi de ces activités dans le dispositif de contrôle interne.

### GESTION ACTIF - PASSIF

La démarche de la gestion Actif-Passif (ALM) est une démarche d'identification, de mesure, de contrôle et de couverture des risques financiers pouvant affecter le bilan de la banque.

Il s'agit principalement des risques de liquidité, de taux et de change.

#### Gouvernance

Au Crédit du Maroc, la gestion Actif-Passif est assurée par la fonction ALM qui rapporte au comité ALM. Ce dernier assure les fonctions suivantes :

- Organisation et supervision de la fonction actif-passif de la banque.
- Validation des méthodologies et des conventions ALM.
- Gestion et supervision du risque de taux d'intérêt global, du risque de liquidité et du risque de change structurel.
- Validation des décisions de couverture des GAPs de taux.
- Gestion du fonds de roulement.
- Pilotage des émissions de certificats de dépôt.
- Suivi du respect des limites ALM.
- Suivi du respect des ratios prudentiels réglementaires.

#### Risque de taux d'intérêt global

C'est le risque de voir les résultats de la banque affectés défavorablement par les mouvements de taux d'intérêt. Ces mouvements ont une influence sur les rémunérations et les coûts générés par les produits et instruments financiers (actifs, passifs et instruments de hors bilan), dont dispose la banque. En conséquence, leurs mouvements ont un impact direct sur le résultat généré mais aussi sur la valeur actuelle des différents revenus futurs.

Il est donc nécessaire d'appréhender correctement la manière dont les mouvements de la courbe des taux peuvent impacter les marges de la banque.

##### Les trois risques les plus importants sont :

- le risque de translation de la courbe des taux,
- le risque de déformation de la courbe des taux,
- le risque de base.

L'approche en taux à pour objectif de mesurer in fine, l'exposition des résultats de la banque aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Elle s'intéresse donc exclusivement aux encours dont les taux resteront fixes sur une période donnée. Les encours corrélés aux taux du marché n'étant pas exposés à ce type de risque. Un dispositif d'encadrement et de contrôle a été mis en

place au Crédit du Maroc. Des limites en volume ont été fixées. Elles sont basées sur le calcul de gaps de taux, définis comme étant la différence entre les ressources et les emplois par maturité exposés au risque de taux.

#### Le risque de liquidité

Il représente pour une banque l'éventualité de ne pas pouvoir faire face, à un instant donné, à ses engagements ou à ses échéances. Le risque de liquidité se traduit donc à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements. Il apparaît lorsque des besoins inattendus sont subis par la banque et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

Le risque de liquidité se situe à trois niveaux :

1. **Funding risk** : risque qui se traduit par la nécessité d'obtenir de nouvelles ressources lorsqu'une des ressources dont la banque disposait par le passé n'est plus disponible (par exemple lors de retrait massif sur les dépôts à vue).

2. **Time risk** : risque qui apparaît lorsque la banque ne



## REPÈRES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

peut obtenir des rentrées d'argent pourtant attendues (par exemple, incapacité de remboursement d'un prêt par un client).

**3. Call risk** : risque relatif à l'obtention de nouvelles ressources (suite par exemple à des emprunts importants sur des lignes de crédits).

L'approche en liquidité met en évidence la situation de transformation de la banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, moyen et long terme ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.

Tous les produits de bilan sont traités en fonction de leur échéance finale sans distinction par nature de taux.

### Conventions d'écoulement

Les conventions ALM sont destinées à prendre en compte des phénomènes économiques ou comportementaux hautement probables permettant d'affiner l'analyse du risque. Un dossier exhaustif de documentation des conventions a été élaboré et puis validé par le comité ALM.

Une convention permet de définir :

- Un écoulement en liquidité du produit qui décrit la manière dont le stock s'écoule dans le temps. Cette loi peut être contractuelle ou conventionnelle et représente l'évolution la plus probable du produit. Elle n'intègre que les aléas qui peuvent affecter la liquidité du produit tels que les remboursements anticipés, pour les crédits aux particuliers.
- Un écoulement en taux du produit qui décrit le profil de dépendance de la marge d'intérêts du bilan aux

taux de marché. Il faut avoir au préalable déterminé le degré d'insensibilité des opérations commerciales à l'évolution des taux de marché. Une loi de non-corrélation est ainsi mise en place pour chacun des produits. Cette loi traduit le pourcentage de l'encours qui peut être refinancé à taux fixe dès aujourd'hui pour différentes maturités, c'est-à-dire dont les caractéristiques de rémunération sont figées.

La mise à jour régulière des conventions est nécessaire dans la mesure où elle garantit une meilleure adéquation de l'analyse avec l'évolution du marché et des comportements de la clientèle. Cette mise à jour vise également à se conformer davantage à la réglementation en vigueur, notamment en matière de taux d'intérêt (modalités d'indexation des taux révisables et des taux réglementés).

### Système de mesure

2008 aura été marquée au Crédit du Maroc par la mise en production de l'outil ATLAS.

Cet outil de pilotage des risques financiers, développé en collaboration avec le Groupe Crédit Agricole S.A., dont les travaux au Crédit du Maroc ont démarré en décembre 2006, est maintenant opérationnel.

ATLAS est un outil qui répond à trois enjeux principaux :

- Un enjeu financier : gérer les risques de taux, de liquidité et de change.
- Un enjeu réglementaire : se conformer aux exigences réglementaires (Bank Al-Maghrib, Bâle II).
- Un enjeu commercial : se doter d'un outil permettant de mesurer les marges par produit et par segment de clientèle dans une optique de contrôle de gestion et de suivi budgétaire.

ATLAS permet d'atteindre trois objectifs fixés :

- Modéliser l'écoulement de chacun des postes du bilan.
- Valoriser les produits de chaque poste du bilan, via le Taux de Cession Interne (TCI).
- Utiliser les informations pour construire des reportings d'analyse des marges de gestions des risques ALM.

## APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE BÂLE

Depuis 1974, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, créé à l'initiative des banques du G10, a institué un corpus de règles prudentielles destinées à garantir la solidité et la stabilité du système bancaire international.

En 1988, le Comité a institué un premier dispositif réglementaire connu sous le nom de l'accord de Bâle 1, avec notamment la création du ratio de solvabilité, connu sous le nom de ratio «Cooke».

Au fil des années, ce dispositif a montré ses limites et ses faiblesses pour encadrer une activité bancaire en perpétuelle évolution. Le besoin d'un dispositif plus complet est apparu pour prévenir les nouveaux risques.

Ainsi est né l'accord « Bâle 2 » sous la présidence de l'Américain Mc Donough, qui repose sur 3 piliers :

**Pilier 1** : calcul des exigences minimales en fonds propres. Il couvre trois types de risques : Risque de crédit, Risque opérationnel et Risque de marché. Plusieurs méthodes sont proposées aux banques selon les risques, notamment «standard» et «notation interne», pour le risque de crédit, «indicateur de base», «standard» et «standard avancé», pour le risque opérationnel.

**Pilier 2** : dispositif sur les processus de surveillance des risques et l'adéquation des fonds propres internes.

**Pilier 3** : dispositif sur la discipline de marché imposant une transparence accrue en matière d'information sur les publications financières et sur les risques.

Dès la publication des textes par le Régulateur, le Crédit du Maroc a engagé un chantier de mise en conformité avec les dispositions réglementaires.

### Situation au 31 décembre 2009

Pour le pilier 1, le Crédit du Maroc a opté pour la méthode «standard» en ce qui concerne le risque de crédit, la «méthode de base» pour le risque opérationnel et le risque de marché.

Le Crédit du Maroc a engagé un large chantier pour lui permettre de produire dans les délais impartis par le Régulateur, le ratio de solvabilité aux nouvelles normes. Pour cela, il a acquis, un calculateur «Format» qui est en production depuis la fin 2007.

**Le ratio de solvabilité ressortait en consolidé à 11,03 % au 31 décembre 2009.**

Parallèlement la banque a engagé les chantiers relatifs au pilier 2, notamment l'application des textes réglementaires de la Banque Centrale, couvrant les domaines suivants :

- le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres,
- le plan de continuité de l'activité,
- le dispositif de gestion du risque de concentration,
- la fonction «conformité»,
- la Gouvernance.

### Perspectives

Le Crédit du Maroc, en étroite relation avec le Groupe Crédit Agricole S.A., compte mettre en œuvre les dispositions les plus avancées de «Bâle 2», qui entraîneront de profonds changements dans la conduite des activités.

Ces changements visent notamment à :

- adapter la politique d'allocation des fonds propres aux activités,
- mieux prendre en compte les évolutions dans les processus d'octroi (consommation des fonds propres, rentabilité, coût du risque, etc...),
- mettre à niveau la gestion opérationnelle des risques,
- garantir la fiabilité des informations sur les risques, etc...

Les processus impactés ont été identifiés et les chantiers nécessaires à leur adaptation sont engagés ou seront engagés selon un planning établi par le groupe projet et validé par un Comité de pilotage dédié présidé par le Président du Directoire.



**COÛT DU RISQUE**  
au 31/12/2009

**COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE**

en milliers de dirhams

LIBELLÉS	31/12/09	31/12/08
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>-291 212</b>	<b>-248 450</b>
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-255 626	-223 500
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Provisions engagements par signature	-11 256	-24 949
Autres provisions pour risques et charges	-14 130	-
<b>Reprises de provisions</b>	<b>135 130</b>	<b>316 483</b>
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	116 901	316 178
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Reprises de provisions engagements par signature	4 081	305
Reprises des autres provisions pour risques et charges	14 148	-
<b>Variation des provisions</b>	<b>-93 313</b>	<b>-321 040</b>
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)	-	-
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non-provisionnés	-19 668	-23 972
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnés	-101 919	-316 178
Diçote sur les produits restructurés	-	-
Récupérations sur prêts et créances amorties	28 274	19 111
Pertes sur engagements par signature	-	-
Autres pertes	-	-
<b>Coût du risque</b>	<b>-239 396</b>	<b>-253 006</b>

**MARGE D'INTÉRÊTS**  
du 01/01/2009 au 31/12/2009

en milliers de dirhams

	31/12/09			31/12/08		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>2 033 109</b>	<b>454 596</b>	<b>1 578 513</b>	<b>1 724 218</b>	<b>448 721</b>	<b>1 275 497</b>
Comptes et prêts/emprunts	1 929 989	454 108	1 475 880	1 639 643	438 129	1 201 514
Opérations de pensions	4 201	487	3 714	277	10 592	-10 315
Opérations de location-financement	98 919	-	98 919	84 298	-	84 298
<b>Opérations interbancaires</b>	<b>149 751</b>	<b>24 472</b>	<b>125 279</b>	<b>127 554</b>	<b>36 480</b>	<b>91 074</b>
Comptes et prêts/emprunts	111 331	23 391	87 941	126 193	29 475	96 718
Opérations de pensions	38 420	1 082	37 338	1 361	7 005	-5 644
<b>Emprunts émis par le Groupe</b>	<b>-</b>	<b>279 541</b>	<b>-279 541</b>	<b>-</b>	<b>111 364</b>	<b>-111 364</b>
Instruments de couverture de résultats futurs	-	-	-	-	-	-
Instruments de couverture de portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Portefeuille de transactions	-	-	-	-	-	-
Titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
Opérations de pensions	-	-	-	-	-	-
Prêts/emprunts	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	<b>73 043</b>	<b>-</b>	<b>73 043</b>	<b>96 416</b>	<b>-</b>	<b>96 416</b>
Actifs détenus jusqu'à échéance	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS</b>	<b>2 255 903</b>	<b>758 609</b>	<b>1 497 293</b>	<b>1 948 189</b>	<b>596 565</b>	<b>1 351 624</b>

**PRODUITS ET CHARGES D'HONORAIRES ET DE COMMISSIONS**  
du 01/01/2009 au 31/12/2009

en milliers de dirhams

LIBELLÉ	31/12/09	31/12/08
<b>Titres</b>	<b>6 071</b>	<b>7 271</b>
Emission	721	1 230
Transmission d'ordres	942	5 686
Autres	4 408	355
Compensation et règlement-livraison	-	-
Gestion d'actifs, conservation, fiduciaire	15 948	18 773
Gestion d'actifs	10 736	13 013
Conservation	5 212	5 760
Engagements de prêt	24 283	27 301
Gestion des moyens de paiement	95 658	83 563
Ingénierie financière	-	-
Autres	149 978	139 544
<b>TOTAL</b>	<b>292 137</b>	<b>278 451</b>
<b>Charges d'honoraires et de commissions</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Conservation	1 342	1 470
Compensation et règlement-livraison	-	-
Autres	24 403	20 111
<b>TOTAL</b>	<b>25 745</b>	<b>21 581</b>

**GAINS ET PERTES SUR AUTRES ACTIFS**  
du 01/01/2009 au 31/12/2009

en milliers de dirhams

	31/12/09	31/12/08
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>-134</b>	<b>-956</b>
Plus-values de cession	78	1 070
Moins-values de cession	-212	-2 026
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
<b>Gains ou pertes sur autres actifs</b>	<b>-134</b>	<b>-956</b>

## Informations sectorielles

Le Crédit du Maroc, filiale du Groupe Crédit Agricole S.A., exerce trois métiers principaux : la banque de réseau, la banque de financement et d'investissement et la gestion d'actifs. Le réseau d'agences du Crédit du Maroc, à couverture nationale, compte, à fin décembre 2009, 278 guichets répartis dans le Royaume, organisés en groupes et en régions.

### LA BANQUE DE DETAIL

La banque de détail est structurée en directions régionales, au nombre de onze, couvrant l'ensemble du territoire. Elle commercialise une gamme complète de produits et de services destinés aux particuliers et aux professionnels et micro-entreprises.

CDM Patrimoine, organisme de placement collectif en valeurs mobilières, est chargé de la gestion des fonds de ses clients et des clients du Crédit du Maroc.

### CDM ASSURANCE

La filiale CDM Assurances est chargée de la commercialisation des produits d'assurances dommages. A noter, la convention de partenariat signée avec Gras Savoye Maroc et en vigueur depuis janvier 2008, prévoyant l'intervention de CDMA comme co-courteur dans les différents contrats souscrits par le CDM pour la couverture de ses risques propres.

### LA BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

La Banque de Financement et d'Investissement assure le financement des PME/PMI et des Grandes Entreprises et constitue un axe majeur de développement. L'activité de promotion immobilière est prise en charge dans le cadre d'un pôle dédié, qui assure la constitution et le

suivi d'un portefeuille de clientèle de professionnels de l'immobilier, et d'autre part la formulation d'un avis technique sur les dossiers de crédits instruits par les agences ou les centres d'affaires pour le financement des opérations immobilières de petite taille. CDM Capital est une société de bourse, qui agit en tant qu'intermédiaire et dépositaire sur la place de Casablanca. La Banque Internationale de Tanger est une structure off-shore dont la mission principale est le financement en devises des sociétés non résidentes implantées dans les zones franchises de Tanger. La salle des marchés, enfin, traite les opérations de change, de trésorerie dirhams ou devises ainsi que l'obligataire.

### L'ACTIVITÉ DE LEASING

CDM Leasing apporte des solutions de financement crédit-bail mobilier et immobilier à destination des entreprises et professionnels marocains, ainsi qu'une offre adaptée aux constructeurs de matériel qui souhaitent proposer des financements leasing aux acquéreurs de leurs matériels. A cet effet, CDM Leasing bénéficie de l'expertise de Crédit Agricole Leasing France et s'appuie sur le réseau national de distribution de la banque Crédit du Maroc. Ainsi, CDM Leasing met à la disposition de ses clients des équipes expérimentées et des solutions performantes dans le cadre d'une relation de proximité.

en milliers de dirhams

Compte de produits et charges	Banque de détail, de financement et assurance	Leasing	Total
Marge d'intérêts	1 443 140	54 153	1 497 293
Marge sur commissions	266 535	- 142	266 392
Produit net bancaire	1 748 823	50 350	1 799 173
Charges de fonctionnement	782 858	9 815	792 573
Résultat d'exploitation	636 490	55 369	691 859
Résultat net	398 487	34 995	433 482
Résultat net part Groupe	398 487	23 330	421 817

## PRÊTS ET CRÉANCES

en milliers de dirhams

Au 31/12/09	Actifs non dépréciés (1)	Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale) (2)	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Valeur nette comptable totale
<b>Prêts et avances</b>					
<b>Instruments de dette</b>	<b>382 506</b>	-	-	-	<b>382 506</b>
Administrations centrales	235 060	-	-	-	235 060
Etablissements de crédit	147 446	-	-	-	147 446
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-
<b>Prêts et avances</b>	<b>36 248 293</b>	<b>1 868 508</b>	<b>1 331 098</b>	<b>130 739</b>	<b>36 654 963</b>
Administrations centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	3 332 313	45	39	-	3 332 319
Institutions non établissements de crédit	16 240 012	751 083	470 843	53 853	16 466 399
Grandes entreprises	3 936 886	-	-	-	3 936 886
Clientèle de détail	12 739 080	1 117 380	860 216	76 886	12 919 358
<b>TOTAL</b>	<b>36 630 799</b>	<b>1 868 508</b>	<b>1 331 098</b>	<b>130 739</b>	<b>37 037 469</b>

en milliers de dirhams

Au 31/12/08	Actifs non dépréciés (1)	Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale) (2)	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Valeur nette comptable totale
<b>Prêts et avances</b>					
<b>Instruments de dette</b>	<b>373 218</b>	-	-	-	<b>373 218</b>
Administrations centrales	216 580	-	-	-	216 580
Etablissements de crédit	156 638	-	-	-	156 638
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-
<b>Prêts et avances</b>	<b>32 282 152</b>	<b>1 524 504</b>	<b>1 203 134</b>	<b>139 810</b>	<b>32 463 712</b>
Administrations centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	3 351 553	39	34	-	3 351 557
Institutions non établissements de crédit	14 656 957	604 023	510 843	44 945	14 705 182
Grandes entreprises	3 728 252	-	-	-	3 728 252
Clientèle de détail	10 545 391	920 441	692 256	94 865	10 678 711
<b>TOTAL</b>	<b>32 655 370</b>	<b>1 524 504</b>	<b>1 203 134</b>	<b>139 810</b>	<b>32 838 930</b>

(1) Inclut les actifs dépréciés collectivement  
(2) Valeur comptable brute des actifs dépréciés individuellement

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

en milliers de dirhams

Au 31/12/09	Juste valeur des actifs non dépréciés	Juste valeur des actifs dépréciés	dont dépréciation	Valeur comptable nette totale
<b>Instruments de capitaux propres</b>	<b>37 690</b>	<b>23 824</b>	<b>7 107</b>	<b>61 514</b>
<b>Instruments de dette</b>	<b>1 608 654</b>	-	-	<b>1 608 654</b>
Administrations centrales	1 355 508	-	-	1 355 508
Etablissements de crédit	253 146	-	-	253 146
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 646 344</b>	<b>23 824</b>	<b>7 107</b>	<b>1 670 168</b>

Au 31/12/08	Juste valeur des actifs non dépréciés	Juste valeur des actifs dépréciés	dont dépréciation	Valeur comptable nette totale
<b>Instruments de capitaux propres</b>	<b>46 973</b>	<b>20 649</b>	<b>6 759</b>	<b>67 622</b>
<b>Instruments de dette</b>	<b>1 540 020</b>	-	-	<b>1 540 020</b>
Administrations centrales	1 540 020	-	-	1 540 020
Etablissements de crédit	-	-	-	-
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 586 993</b>	<b>20 649</b>	<b>6 759</b>	<b>1 607 642</b>

PLACEMENTS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE au 31/12/2009

Placements détenus jusqu'à leur échéance	Actifs-non dépréciés	Actifs dépréciés (valeur brute comptable totale)	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Valeur nette comptable totale	
					31/12/09	31/12/08
<b>Instruments de dette</b>						
Administrations centrales						
Etablissements de crédit						
Institutions non établissements de crédit						
Grandes entreprises						
Clientèle de détail						
<b>Prêts et créances</b>						
Administrations centrales						
Etablissements de crédit						
Institutions non établissements de crédit						
Grandes entreprises						
Clientèle de détail						
<b>TOTAL</b>						

INFORMATIONS SUR LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

en milliers de dirhams

Au 31/12/09	Valeur comptable (si différent de la juste valeur)	Juste valeur comptabilisée ou fournie dans les états financiers	dont déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché	dont montant comptabilisé en résultat selon une technique de valorisation pendant la période
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>		-	NA	-
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat		4 889		-
Actifs financiers disponibles à la vente		1 670 168	25 345	-
Prêts et créances		-		-
Placements détenus jusqu'à leur échéance		-		-
Autres actifs financiers		-		-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		-	NA	-
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat		3 025		4 269
Passifs financiers au coût amorti		-		-
Autres passifs financiers		-		-
<b>Au 31/12/08</b>	<b>Valeur comptable (si différent de la juste valeur)</b>	<b>Juste valeur comptabilisée ou fournie dans les états financiers</b>	<b>dont déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché</b>	<b>dont montant comptabilisé en résultat selon une technique de valorisation pendant la période</b>
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		-	NA	-
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat		18 652		1 269
Actifs financiers disponibles à la vente		1 607 642	22 170	-
Prêts et créances		-		-
Placements détenus jusqu'à leur échéance		-		-
Autres actifs financiers		-		-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		-	NA	-
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat		18 028		12 283
Passifs financiers au coût amorti		-		-
Autres passifs financiers		-		-

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ÉVALUÉES SELON LE MODÈLE DU COÛT au 31/12/2009

en milliers de dirhams

	31/12/09		31/12/08	
	Terrains et bâtiments occupés par le propriétaire (immobilisations d'exploitation)	Valeur comptable totale (de toutes les immobilisations corporelles)	Terrains et bâtiments occupés par le propriétaire (immobilisations d'exploitation)	Valeur comptable totale (de toutes les immobilisations corporelles)
Perles de valeur comptabilisées en résultat				
Récupérations de pertes de valeur en résultat				
<b>Solde de clôture</b>	<b>691 159</b>	<b>1 519 917</b>	<b>592 860</b>	<b>1 316 174</b>
<b>Cumul des dépréciations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Cumul des amortissements</b>	<b>80 550</b>	<b>528 551</b>	<b>75 743</b>	<b>474 992</b>
Actifs détenus dans le cadre d'un contrat de location-financement				
<b>Actifs loués en location-simple</b>				

PROVISIONS PASSIF  
au 31/12/2009

en milliers de dirhams

	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties (EPS)	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>44 930</b>	<b>64 354</b>	<b>41 916</b>	-	<b>39 958</b>	<b>191 157</b>
Dotations	10 829	17 975	11 256	-	3 213	43 273
Montants utilisés	2 395	-	-	-	3 136	5 531
Montants non-utilisés repris au cours de la période	5 479	12 173	4 081	-	3 138	24 870
Autres mouvements	-	14 660	-	-	-14 660	-
<b>Solde de clôture</b>	<b>47 885</b>	<b>84 816</b>	<b>49 091</b>	-	<b>22 237</b>	<b>204 029</b>

INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

en milliers de dirhams

	Investissement brut total	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location	Produits financiers non acquis	Correction de valeur cumulée des paiements minimaux au titre de la location non recouvrables
<b>Durée résiduelle</b>				
DR ≤ 1an	578 143	478 615	99 528	458 170
1 an < DR ≤ 5 ans	788 462	656 777	111 685	788 462
DR > 5 ans	95 854	90 971	4 883	95 854
<b>TOTAL</b>	<b>1 442 459</b>	<b>1 226 363</b>	<b>216 096</b>	<b>1 322 486</b>

Les contrats de Leasing sont classés en tant que contrats de location-financement. La quasi totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété est transférée au preneur locataire.

Le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter l'actif à un prix suffisamment inférieur à sa juste valeur à la date à laquelle l'option peut être levée. En effet, la valeur résiduelle est de 1% du montant de financement pour le mobilier et de 10% pour l'immobilier.

La durée du contrat de location couvre la majeure partie de vie économique de l'actif loué. La valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève à la totalité de la juste valeur de l'actif loué.

Dans le bilan, les actifs donnés en location sont comptabilisés comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

ENGAGEMENTS DE PRÊTS, GARANTIES FINANCIÈRES ET AUTRES ENGAGEMENTS  
au 31/12/2009

en milliers de dirhams

LIBELLÉS	Montants notionnels
<b>Engagements de prêt</b>	
<b>Donnés</b>	<b>9 319 565</b>
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	6 370
Institutions non établissements de crédit	137 119
Grandes entreprises	8 574 236
Cliantèle de détail	601 840
<b>Reçus</b>	<b>-</b>
<b>Garanties financières</b>	
<b>Données</b>	<b>5 627 834</b>
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	1 262 719
Institutions non établissements de crédit	58 565
Grandes entreprises	4 227 682
Cliantèle de détail	48 869
<b>Reçus</b>	<b>-</b>
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	6 476 320
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	-
Cliantèle de détail	-
Détails de crédits locatifs	-
<b>Autres engagements</b>	
<b>Donnés</b>	<b>-</b>
<b>Reçus</b>	<b>-</b>
<b>Engagements et garanties financières en défaut</b>	
- Engagements de prêt donnés	-
- Garanties financières données	-
- Autres engagements donnés à une autre contrepartie	-

IMPÔTS EXIGIBLES ET DIFFÉRÉS  
au 31/12/2009

en milliers de dirhams

LIBELLÉ	31/12/09	31/12/08
<b>IMPÔTS COURANTS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		
Impôts courants	5 061	5 147
Impôts différés	85 306	107 023
<b>Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>90 367</b>	<b>112 170</b>
Impôts courants	24 175	50 577
Impôts différés	107 909	98 417
<b>Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>132 085</b>	<b>148 994</b>
<b>CHARGE NETTE DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES</b>		
Charge d'impôts courants	237 293	219 858
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	20 950	-2 949
<b>Charge nette de l'impôt sur les bénéfices</b>	<b>258 243</b>	<b>216 909</b>
<b>LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT</b>		
Résultat net	433 482	363 824
Charges d'impôt sur les bénéfices	258 243	216 909
<b>Taux d'impôt effectif moyen</b>	<b>37,33%</b>	<b>37,35%</b>
<b>ANALYSE DU TAUX EFFECTIF D'IMPÔT</b>		
Taux d'impôt en vigueur	37,00%	37,00%
Differential de taux d'imposition des entités étrangères	-	-
Imposition forfaitaire	-	-
Différences permanentes	-	-
Changement de taux	-	-
Déficit reportable	0,33%	0,35%
Autres éléments	-	-
<b>Taux d'impôt effectif moyen</b>	<b>37,33%</b>	<b>37,35%</b>

ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION au 31/12/2009

COMPOSITION DU CAPITAL

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
<b>A - ACTIONNAIRES MAROCAINS</b>			
Wafa Assurance	840 044	10,07	10,07
AUTRES	1 106 121	13,27	13,27
<b>B - ACTIONNAIRES ÉTRANGERS</b>			
CRÉDIT AGRICOLE S.A.	6 392 011	76,66	76,66
<b>TOTAL</b>	<b>8 338 176</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

La valeur nominale des actions est de 100 DH. Ces actions sont entièrement libérées.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement ou indirectement 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2009, les membres du Directoire du Crédit du Maroc ont proposé un dividende net par action de 30 dirhams, avec l'approbation par l'Assemblée générale.

	2009	2008	2007
<b>Dividendes (en dirhams)</b>			
Dividende par action	30,00	27,00	28,00
<b>Résultat net par action (en dirhams)</b>			
Résultat net part du groupe par action	50,59	43,40	50,83

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES au 31/12/2009

Montants à payer aux parties liées et montants à en recevoir

en milliers de dirhams

	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère	Entités contrôlées par la même société-mère	Autres parties liées	Total
<b>Actifs : prêts et avances</b>	1 177 213	405 378	-	-	-	1 582 591
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>1 177 213</b>	<b>405 378</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 582 591</b>
Passifs : dépôts et emprunts	403 676	1 178 915	-	-	-	1 582 591
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-
Titres de dette	-	-	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-
Autres passifs	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>403 676</b>	<b>1 178 915</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 582 591</b>
Garanties émises par le Groupe	714 259	-	-	-	-	714 259
Garanties reçues par le Groupe	-	714 259	-	-	-	714 259
Dépréciations des créances douteuses	-	-	-	-	-	-

Charges et produits générés par des transactions entre parties liées

	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère	Entités contrôlées par la même société-mère	Autres parties liées	Total
<b>Total des charges dont :</b>	<b>11 069</b>	<b>53 395</b>	-	-	-	<b>64 464</b>
Charges d'intérêts	2 903	51 848	-	-	-	54 751
Honoraires et commissions	375	149	-	-	-	524
<b>Total des produits dont :</b>	<b>86 028</b>	<b>15 103</b>	-	-	-	<b>101 130</b>
Produits d'intérêts	51 670	3 081	-	-	-	54 751
Honoraires et commissions	149	375	-	-	-	524
Produits de dividendes	33 066	3 600	-	-	-	36 666

AVANTAGES AU PERSONNEL au 31/12/2009

	31/12/09	31/12/08
Provisions pour prime de fin de carrière	29 455	21 642
Provisions pour indemnité de départ volontaire	13 519	27 911
Provisions pour prime de fidélité	23 414	13 094
<b>TOTAL</b>	<b>66 388</b>	<b>62 646</b>

	31/12/09	31/12/08
Taux d'actualisation	3,53%	4,52%
Taux d'évolution des salaires	3,71%	3,70%

AVANTAGES AU PERSONNEL

L'engagement actualisé est calculé selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles, des augmentations de salaires, de l'âge de départ en retraite, de la mortalité, de la rotation du personnel ainsi que des taux d'actualisation.

Les modifications d'hypothèses actuarielles, ou la différence entre ces hypothèses et la réalité, donnent lieu à des écarts actuariels qui sont constatés en contrepartie du résultat de l'exercice lors de leur survenance conformément aux principes comptables appliqués. Le calcul est effectué par individu et la population est sélectionnée à la date de l'arrêt.

RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES

Prime de fin de carrière

- Prime servie aux collaborateurs au moment de leur départ en retraite ou en cas de décès.
- L'ancienneté minimum requise est de 20 ans
- Le montant de la prime est calculé en fonction du salaire au moment de la retraite et d'un coefficient déterminé par le nombre d'années d'ancienneté.
- Le montant de l'engagement dépend :
  - de l'évolution du salaire,
  - du nombre d'années d'ancienneté,
  - de la probabilité de survie (table de mortalité),
  - de la probabilité de présence (turn over),
  - du nombre d'années restant à la retraite et du taux d'actualisation.

Prime de fidélité

- Prime servie aux collaborateurs à l'ancienneté de 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans.
- Le montant de la prime est déterminé à partir d'un barème et du salaire au moment de l'octroi.

Le montant de l'engagement dépend :

- de l'évolution du salaire,
- du nombre d'années d'ancienneté (barème),
- de la probabilité de survie (table de mortalité),
- de la probabilité de présence (turn over),
- du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation

Couverture médicale

La CMM, système de couverture médicale, est considérée comme un régime multi-employeurs à prestations définies. En l'absence d'informations suffisantes pour déterminer la part d'obligation qui revient au Crédit du Maroc, il est traité comptablement comme un régime à cotisations définies.

INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Indemnité de départ volontaire

- Régie par un protocole d'accord au niveau du GPDM, l'indemnité de départ volontaire permet aux salariés, et après accord du Directoire, de faire valoir leur droit à la retraite anticipée selon les critères d'éligibilité suivants :
  - à partir de 50 ans révolus pour les femmes,
  - à partir de 55 ans révolus pour les hommes,
  - avoir une ancienneté minimum de 21 ans de service.
- Le montant de l'indemnité est calculé en fonction du salaire au moment du départ et d'un barème basé sur l'âge du collaborateur.
- Le montant de l'engagement dépend :
  - de l'évolution du salaire,
  - de l'âge au moment du départ (barème),
  - de la proportion des collaborateurs intéressés par le départ volontaire,
  - de la probabilité de survie (table de mortalité),
  - de la probabilité de présence (turn over),
  - du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation.

# Rapport général des commissaires aux comptes



EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2009

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci joints du Crédit du Maroc, comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ITIC) relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 3.597,782 dont un bénéfice net de KMAD 409,378.

## Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

## Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de nous part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise au œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives.

En procédant à ces évaluations de risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'acquiescer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit du Maroc au 31 décembre 2009, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

## Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directeur destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Banque.

Casablanca, le 5 avril 2010

## Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON  
25, Boulevard Mohammed VI, Casablanca  
20 20 20 20 20 20 20 20 20 20  
Fouad MEKOUAR  
Associé

ERNST & YOUNG

ERNST & YOUNG  
25, Boulevard Mohammed VI, Casablanca  
20 20 20 20 20 20 20 20 20 20  
Bachir TAZI  
Associé

# Rapport d'audit sur les états financiers consolidés



EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2009

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-dessus du Crédit du Maroc et ses filiales, comprenant le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ses états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relative à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Crédit du Maroc au 31 décembre 2009, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 5 Avril 2010

FIDAROC GRANT THORNTON

**FIDAROC GRANT THORNTON**  
 Member of the Grant Thornton International  
 Network of independent member firms affiliated with  
 the Grant Thornton Global Limited Liability Partnership  
 ("GT LLP") a Swiss entity, the Grant Thornton Group of  
 Companies ("GT Group"), and the Grant Thornton  
 Network ("GTN"), a network of independent member firms  
 affiliated with the GT LLP, each of which is a separate legal  
 entity. The Grant Thornton Group of Companies and the  
 Grant Thornton Network are not liable for the actions or  
 omissions of any member firm.

Fatou MEKOUAR  
 Associé

ERNST & YOUNG

**ERNST & YOUNG**  
 22 Boulevard Mohammed VI, Casablanca  
 Maroc 20100

Bachir TAZI  
 Associé

# Résolutions



## RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté :

- qu'elle a été régulièrement convoquée,
- qu'elle réunit le quorum du quart au moins du capital social requis par la loi et par l'article 26.2 des statuts pour la tenue des Assemblées Générales Ordinaires,
- que le rapport de gestion, le texte et l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés à l'Assemblée, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2009 ainsi que le rapport spécial sur les conventions susceptibles d'être visées par les articles 95 et suivants de la loi n° 17-95 relative aux Sociétés Anonymes, l'inventaire, les états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2009, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social à partir de la date de l'avis de réunion de l'Assemblée,

déclare, en conséquence, qu'elle peut délibérer valablement sur les questions inscrites à l'ordre du jour et donne décharge de sa convocation régulière au Conseil de Surveillance.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après les avoir entendus, approuve :

- le rapport de gestion du Directoire,
- le rapport du Conseil de Surveillance,
- le rapport des commissaires aux comptes.

### TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes, le bilan et le compte de produits et charges de l'exercice 2009, tels qu'ils lui sont présentés, faisant ressortir un bénéfice net de 409 378 192,37 dirhams.

### QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Directoire, d'affecter le bénéfice net comme suit :

Bénéfice net de l'exercice	: 409 378 192,37 DH
Réserve non distribuée	: - 45 999 597,75 DH <small>(reprise de la provision pour investissement)</small>
Report à nouveau	
des exercices précédents	: 216 295 466,46 DH
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>: 579 674 061,08 DH</b>
Dividendes	: -250 145 280,00 DH
Réserve extraordinaire	: - 50 000 000,00 DH
Solde à reporter à nouveau	: 279 528 781,08 DH

A la suite de cette affectation, il sera attribué à chacune des 8 338 176 actions composant le capital social, un dividende de trente dirhams par action.

Sur proposition du Directoire, l'Assemblée Générale Ordinaire décide, sous réserve de la décision favorable de l'Assemblée Générale Extraordinaire devant se tenir à l'issue de la présente assemblée, de proposer à chaque actionnaire une option de paiement du dividende de l'exercice 2009 en numéraire ou en actions de la société ou les deux à la fois, étant expressément entendu que le montant entier du dividende, de 30 dirhams par action, déduction faite des retenues légales, doit être soit converti partiellement ou totalement en actions soit perçu en espèces, dans les conditions définies ci-après.

La conversion totale ou partielle des dividendes en actions se fera sur la base du dividende auquel a droit chaque action portant jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et en fonction des actions détenues à la date du détachement du coupon.

En cas d'option de paiement de la totalité ou d'une partie des dividendes en actions et si ces dividendes ne donnent pas droit à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra souscrire le nombre entier d'actions soit immédiatement supérieur, soit immédiatement inférieur.

L'actionnaire qui optera pour la première formule devra verser un complément en numéraire dès qu'il demandera

le paiement de son dividende en actions. L'actionnaire qui optera pour la seconde formule recevra le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une souche en espèces. L'option s'exercera du 21 juin 2010 au 20 juillet 2010 inclus.

A l'expiration de ce délai, le dividende ne pourra plus être payé qu'en numéraire.

En l'absence d'option et pour les actionnaires qui opteront pour un versement en numéraire, les sommes leur revenant seront mises en paiement à partir du 2 août 2010, au siège social du Crédit du Maroc.

Le prix d'émission des actions distribuées en paiement du dividende est fixé à 703 dirhams par action coupon détaché. Ce prix est calculé sur la base de la moyenne des cours cotés lors des vingt séances de bourse ayant précédé la tenue de la réunion du Directoire du 1<sup>er</sup> mars 2010 qui a arrêté les comptes de l'exercice 2009, diminué d'une décote de 10%.

Les actions ainsi créées porteront jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Le nombre des actions émises en exécution de la présente résolution sera constaté par le Directoire dans les trois mois suivant l'expiration du délai ci-dessus fixé pour l'exercice de l'option. Le Directoire constatera la réalisation définitive de l'augmentation de capital conséquente et apportera les modifications corrélatives de l'article 6 des statuts relatif au capital social.

### CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant des articles 95 et suivants de la loi n° 17-95 relative aux Sociétés Anonymes, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

### SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance, autorise le Directoire et toute personne dûment déléguée par lui, à procéder à une ou plusieurs émissions d'Emprunts Obligataires Subordonnés en dirhams ou en devises sur une durée de 10 ans régies par les dispositions des articles 292 à 315 de la loi n° 17-95 relative aux Sociétés Anonymes dans la limite d'un milliard de dirhams.

L'Assemblée Générale délègue, en vertu de l'article 294 de la loi n° 17-95, au Directoire et à toute personne dûment habilitée par lui, tous pouvoirs à l'effet de fixer les modalités et la nature définitive de la ou des émissions obligataires autorisées, de réaliser définitivement la ou lesdites émissions et d'une manière générale prendre toutes les mesures utiles, le tout dans les conditions légales et réglementaires en vigueur lors de ces émissions.

La ou les émissions ainsi autorisées peuvent être réalisées en une ou plusieurs tranches, dans un délai maximum de cinq ans.

Dans le cas où il y aurait plusieurs émissions, chaque émission sera considérée comme un emprunt obligataire au sens de l'article 298 de la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes, lequel doit être entièrement souscrit.

### SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux membres du Directoire et de l'exécution de leur mandat aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2009.

### HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte aux cabinets Ernst & Young et Fidaroc Grant Thornton, commissaires aux comptes, de l'accomplissement de leur mission au titre de l'exercice 2009.

### NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Le Conseil de Surveillance

## RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir constaté :

- qu'elle a été régulièrement convoquée,
- qu'elle réunit le quorum de la moitié au moins du capital social requis par la loi et par l'article 27.2 des statuts pour la tenue des Assemblées Générales Extraordinaires,
- que le rapport du Directoire relatif à l'augmentation du capital, les observations du Conseil de Surveillance sur ce rapport, le texte et l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés à l'Assemblée, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social à partir de la date de l'avis de réunion de l'Assemblée,

déclare, en conséquence, qu'elle peut délibérer valablement sur les questions inscrites à l'ordre du jour et donne décharge de sa convocation régulière au Conseil de Surveillance.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport du Directoire relatif à l'augmentation du capital et des observations du Conseil de Surveillance sur ce rapport, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'autoriser l'augmentation de capital social en proposant à chaque actionnaire une option de paiement du dividende de l'exercice 2009 en numéraire ou en actions de la société ou les deux à la fois.

L'Assemblée Générale décide à cet effet de ratifier les modalités fixées à ce sujet par l'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour.

### TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire, aux effets suivants :

- réaliser cette augmentation du capital ;
- recueillir les souscriptions et recevoir les versements de libération complémentaires ;
- modifier les statuts en conséquence ;
- faire toutes déclarations et tous dépôts ;
- établir et signer tous actes et documents quelconques dans le cadre de la présente augmentation, notamment la déclaration de conformité ainsi que les statuts mis à jour ;
- et en général, prendre toutes mesures utiles et remplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de l'augmentation du capital décidée.

### QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

*Le Conseil de Surveillance*

# Réseau Crédit du Maroc



## CASABLANCA

### DIRECTIONS RÉGIONALES

**RÉGION DE CASA ANFA**  
170, Bd Zerkouri

Tél. : 05 22 47 32 32  
Fax : 05 22 47 32 59

**RÉGION DE CASA CENTRE**  
1, rue de Strasbourg

Tél. : 05 22 54 09 79  
Fax : 05 22 44 21 08

**RÉGION DE CASA MAËRIF**  
40, Bd du 9 avril

Tél. : 05 22 47 71 17  
Fax : 05 22 98 78 62

**RÉGION DE CASA AÏN SEBÂÂ**  
Km 7.300, route de Rabat

Tél. : 05 22 66 26 41  
Fax : 05 22 66 26 49

**RÉGION DE CASA NOUVELLE MÉDINA**  
373, Bd Ghandi

Tél. : 05 22 23 68 27  
Fax : 05 22 25 41 81

### CENTRES D'AFFAIRES

**CENTRE D'AFFAIRES I**  
48-58, boulevard Mohammed V

Tél. : 05 22 47 72 19  
Fax : 05 22 47 72 17

**CENTRE D'AFFAIRES II**  
48-58, boulevard Mohammed V

Tél. : 05 22 47 72 28  
Fax : 05 22 47 76 43

**CENTRE D'AFFAIRES III**  
48-58, boulevard Mohammed V

Tél. : 05 22 47 75 74  
Fax : 05 22 47 76 42

**CENTRE D'AFFAIRES CENTRE VILLE**  
48-58, boulevard Mohammed V

Tél. : 05 22 47 75 29/29  
Fax : 05 22 47 75 26

**CENTRE D'AFFAIRES ESSALAM**  
262, Bd Yacoub El Mansour

Tél. : 05 22 39 39 58/60  
Fax : 05 22 39 55 02

**CENTRE D'AFFAIRES EXPANSION**  
Km 7.300, route de Rabat

Tél. : 05 22 66 01 77/78  
Fax : 05 22 66 01 79

**CENTRE D'AFFAIRES NOUVEL HORIZON**  
146, Bd Emile Zola et rue Reinel

Tél. : 05 22 24 42 63/65  
Fax : 05 22 24 42 71

## HORS CASABLANCA

### DIRECTIONS RÉGIONALES

**RÉGION DE FÈS-MEKNÈS**  
Av. Roi Houssein de Jordanie, résidence Tark  
route d'Imouzzer - Fès

Tél. : 05 35 94 30 03  
Fax : 05 35 64 24 18

**RÉGION DU NORD**  
Lot Hadj Tatar, lot 26, quartier Souriyine  
route de Tétouan - Tanger

Tél. : 05 39 94 16 51  
Fax : 05 39 32 17 55

**RÉGION DE L'ORIENTAL**  
30, Bd Mohammed V, imm. L'Excellence,  
2<sup>ème</sup> étage - Oujda

Tél. : 05 36 47 71 17  
Fax : 05 36 98 76 62

**RÉGION DE RABAT-KÉNITRA**  
3, Av. Allal Ben Abdallah, 4<sup>ème</sup> étage - Rabat

Tél. : 05 37 26 35 17  
Fax : 05 37 26 35 16

**RÉGION DE MARRAKECH**  
176, Bd Abdelkrim El Khattabi - Marrakech

Tél. : 05 24 43 63 95/96  
Fax : 05 24 43 60 61

**RÉGION DU SUD**  
Imm. Crédit du Maroc, Bd Mohammed V,  
4<sup>ème</sup> étage - Agadir

Tél. : 05 28 82 42 20  
Fax : 05 28 82 40 39

### CENTRES D'AFFAIRES

**CENTRE D'AFFAIRES QUARAOUYINE**  
Av. du Roi Houssein de Jordanie, rés. Tark  
Route d'Imouzzer - Fès

Tél. : 05 35 73 00 08  
Fax : 05 35 73 39 18

**CENTRE D'AFFAIRES BOUGHAZ**  
Lot. Hadj Tatar n° 26 - Quartier Souriyine  
Tanger

Tél. : 05 39 34 00 78  
Fax : 05 39 94 51 47

**CENTRE D'AFFAIRES AL MOUSTAQBAL**  
30, Bd Mohammed V - Oujda

Tél. : 05 36 68 22 04  
Fax : 05 36 69 15 29

**CENTRE D'AFFAIRES CHELLAH**  
3, Av. Allal Ben Abdallah - Rabat

Tél. : 05 37 20 65 30/42  
Fax : 05 37 20 65 43

**CENTRE D'AFFAIRES MENARA**  
176, Bd Abdelkrim El Khattabi - Marrakech

Tél. : 05 24 43 68 95  
Fax : 05 24 43 69 36

**CENTRE D'AFFAIRES TALBORJUT**  
Imm. Crédit du Maroc, Bd Mohammed V  
Agadir

Tél. : 05 28 84 05 52  
Fax : 05 28 84 05 53

AGENCES - CASABLANCA

<b>MOHAMMED V</b> 48-58, Bd Mohammed V	Tél.: 05 22 47 73 19 Fax: 05 22 47 72 81	<b>DERB GHALLEF</b> Bt Anzarane - Derb Ghallef	Tél.: 05 22 77 40 90 Fax: 05 22 42 21 00	<b>IDRISSIA</b> 754, Av. Aba Chouab Doukali	Tél.: 05 22 28 99 15 Fax: 05 22 28 51 76	<b>OULED TALEB</b> 40, rue 18, bd Ouled Taleb - Ain Chook	Tél.: 05 22 52 19 13 Fax: 05 22 50 75 87
<b>AHL LOUHLAM</b> Lot. Sissani Lot n° 14v, Bd Mohammed Zerfaf, AHI Louhlam	Tél.: 05 22 76 76 62 Fax: 05 22 42 23 77	<b>DEUX MARS</b> Angle Av. 2 Mars et rue Salonique	Tél.: 05 22 83 88 87/82 Fax: 05 22 83 88 16	<b>IFROUQA</b> 402, Bd Al Wahda Al Afriqua	Tél.: 05 22 59 98 28 Fax: 05 22 47 75 98	<b>OUHMES</b> Résidence Les Lilas angle Bd Y. El Mansour et Ithak Ben Hanine	Tél.: 05 22 77 44 61 Fax: 05 22 47 74 09
<b>AIN BORDJA</b> 13, Résidence Assalam Bd Ibn Tachatine	Tél.: 05 22 63 86 86 Fax: 05 22 42 23 72	<b>EL FIDA</b> 326, Bd El Fida	Tél.: 05 22 83 15 02 Fax: 05 22 83 70 05	<b>INARA</b> Bd de Taza, n° 179 - Hay Moulay Abdallah	Tél.: 05 22 21 61 67 Fax: 05 22 52 50 07	<b>OUM RABII</b> 230, Bd Oum Rabii - Lot. El Oufia lot n° 338 Groupe U	Tél.: 05 22 83 00 97 Fax: 05 22 42 21 07
<b>AIN SEBAÂ</b> Km 7.300, route de Rabat	Tél.: 05 22 35 06 38 Fax: 05 22 35 59 26	<b>EL OULFA</b> Angle Bd Oued Tensift et Bd Oued Sebou	Tél.: 05 22 90 03 24 Fax: 05 22 90 50 86	<b>KOREA</b> Sidi Maalrouf 4, rue 15, n° 125	Tél.: 05 22 48 48 98 Fax: 05 22 27 09 17	<b>OUM RABII - ESPACE MASKANE</b> Angle rue El Bachir Laïraj et rue Ahmed El Kadmiri	Tél.: 05 22 99 57 85/49 Fax: 05 22 99 37 27
<b>AIN SEBAÂ EL OULJA</b> Lot. El Oulja II, lot n° 130 - Ain Sebââ	Tél.: 05 22 35 81 04/05 Fax: 05 22 34 30 04	<b>EMILE ZOLA</b> 146, Bd Emile Zola et rue Rethel	Tél.: 05 22 24 08 10 Fax: 05 22 40 23 07	<b>LA FRATERNITE</b> Angle Bd d'Anfa et rue Jean Jaurès, n°56 - Gauthier	Tél.: 05 22 54 00 51 Fax: 05 22 44 68 68	<b>PALMIER</b> 58, rue 9 Avril	Tél.: 05 22 23 79 50 Fax: 05 22 98 52 28
<b>AIN SEBAÂ - ESPACE MASKANE</b> Km 7.3 Bd Moulay Ismail - Ain Sebââ	Tél.: 05 22 47 72 16/82 Fax: 05 22 47 73 12	<b>ESSOUNA</b> 19, Bd 2 Mars - Hay El Maajid	Tél.: 05 22 82 50 74 Fax: 05 22 82 50 75	<b>LA RESISTANCE</b> Angle Bd de la Résistance et Bd Bachir Ibrahimî	Tél.: 05 22 44 97 03/24 Fax: 05 22 44 98 61	<b>PANORAMIQUE</b> 373, Bd Panoramique	Tél.: 05 22 52 56 89 Fax: 05 22 87 12 31
<b>AIT YAFALMANE</b> 39, rue Al Yafalmane	Tél.: 05 22 28 02 94 Fax: 05 22 28 92 19	<b>FRANKEVILLE</b> Angle Bd Grandi et rue Mohammed Hayani	Tél.: 05 22 23 62 41 Fax: 05 22 23 70 06	<b>LA RESISTANCE - ESPACE MASKANE</b> Angle Bd de la Résistance et Bd Bachir Ibrahimî	Tél.: 05 22 26 38 49 Fax: 05 22 22 91 60	<b>PHARE</b> Angle Av. du Phare et rue Bab Al Ithane	Tél.: 05 22 36 51 20/21 Fax: 05 22 36 51 23
<b>AL AZHAR</b> Ahi Louglham, lot Al Azhar, imm. F - Sidi Bernoussi	Tél.: 05 22 75 05 00/54 Fax: 05 22 75 05 69	<b>GAUTHIER</b> 129, rue Tahia Houcine (ex Gallée) - Gauthier	Tél.: 05 22 20 80 57 Fax: 05 22 20 82 76	<b>LIBERTÉ</b> 212, Bd de la Résistance - Place Lemaigre Dubreuil	Tél.: 05 22 13 67 92 Fax: 05 22 47 75 92	<b>ROCHES NOIRES</b> Angle Bd Ambassadeur Ben Aïcha et rue Abou Mouslim Al Khourassani	Tél.: 05 22 24 81 54/57 Fax: 05 22 24 81 49
<b>AL FADL</b> Angle Bd Sinara et rue 203 - Inara	Tél.: 05 22 50 00 93 Fax: 05 22 52 56 47	<b>GHANDI</b> 90, Bd Ghandi	Tél.: 05 22 39 02 41 Fax: 05 22 39 05 02	<b>LISSAFA</b> Lot. Smirada, lot 33	Tél.: 05 22 25 66 89 Fax: 05 22 23 05 77	<b>SALMIA</b> 30-32, Bd Aljoulane	Tél.: 05 22 56 97 33 Fax: 05 22 47 75 64
<b>AL HAMMIA</b> Lot. n° 4, lot Al Oods, Sidi Bernoussi - Zenata	Tél.: 05 22 73 88 82 Fax: 05 22 73 88 68	<b>HAD SOULEM</b> 203, lot. Ahi	Tél.: 05 22 96 49 30 Fax: 05 22 96 49 31	<b>MAARIF CANTAL</b> 35, place du Cantal	Tél.: 05 22 25 28 13 Fax: 05 22 23 08 28	<b>SBATA</b> 412, Av. Commandant Driss Harti - Cité Djemaâ	Tél.: 05 22 37 16 49 Fax: 05 22 55 71 13
<b>AL HOUDA</b> 133, Av. 2 Mars, rés. Alhayat	Tél.: 05 22 83 69 59 Fax: 05 22 85 67 04	<b>HASSAN Ter</b> Angle rue Mikhal Nouaima et Av. Hassan Ter	Tél.: 05 22 47 38 87 Fax: 05 22 47 75 76	<b>MAARIF ROUDANI</b> 374, Bd Brahm Roudani	Tél.: 05 22 38 95 09 Fax: 05 22 37 07 51	<b>SBATA 6 NOVEMBRE</b> 436, angle Av. 6 novembre et Av. du Nil	Tél.: 05 22 55 59 42/48 Fax: 05 22 55 59 57
<b>AL KHERR</b> 78, rue 7 - Sidi Bernoussi	Tél.: 05 22 76 56 02 Fax: 05 22 73 94 47	<b>HAY CHRIFA</b> Angle rue 1 et rue 15, rés. Abdelaziz, lot. Chrifia	Tél.: 05 22 87 08 25/26 Fax: 05 22 87 08 29	<b>MABROUKA</b> 174, Bd du Nil	Tél.: 05 22 21 0783 Fax: 05 22 81 95 87	<b>SIDI BHEROUSSI</b> Lot. Amal II, Bd Abi Dar El Gheffaf, lot 187	Tél.: 05 22 73 12 24 Fax: 05 22 73 92 33
<b>AL MOSTAKDAL</b> Rés. Collaboration, Angle RS 1029 Sidi Maalrouf et Bd Al Oods	Tél.: 05 22 58 31 27 Fax: 05 22 47 74 89	<b>HAY ESSALAM</b> 262, Bd Yacoub El Mansour	Tél.: 05 22 39 69 45 Fax: 05 22 94 74 33	<b>MEDOUNA</b> 626, Av. Mohammed VI (ex route de Médouna)	Tél.: 05 22 56 77 71 Fax: 05 22 31 41 32	<b>SIDI EL KHADIR</b> 62, Bd El Khair - Hay El Hassani	Tél.: 05 22 97 56 71/72 Fax: 05 22 58 13 84
<b>AL OODS</b> 85, Bd Souhahb Erroumi	Tél.: 05 22 73 17 73 Fax: 05 22 73 85 01	<b>HAY HASSANI</b> 45-47, Bd Algéranistan	Tél.: 05 22 90 66 38 Fax: 05 22 99 63 35	<b>MEDJAD LAHRIZ</b> 79, Av. Médjad Lahriz - Cité Djemaâ	Tél.: 05 22 31 09 57 Fax: 05 22 44 03 46	<b>SIDI MAAROUF</b> 157, route 1029, lot. Amine	Tél.: 05 22 72 85 96 Fax: 05 22 47 74 41
<b>ANFA</b> 211, Bd d'Anfa	Tél.: 05 22 36 06 46 Fax: 05 22 39 61 73	<b>HAY MOHAMMADI</b> 16, Av. Nadjia, Bd de la Grande Ceinture	Tél.: 05 22 60 38 28 Fax: 05 22 60 90 72	<b>MERS SILTAN</b> Angle rue Hadj Omar Riffi et Bd Rahal El Meskni	Tél.: 05 22 46 98 30 Fax: 05 22 47 75 49	<b>SIDI MOUMEN</b> Angle Bd Lalla Asmaâ et rue N. Adarissa	Tél.: 05 22 77 41 24 Fax: 05 22 47 74 41
<b>ATTACHAROUK</b> 588, Bd Oksa Brou Nafie	Tél.: 05 22 70 06 87 Fax: 05 22 47 72 10	<b>HAY MOULAY ABDELLAH</b> 492, Bd Al Oods - Isara II	Tél.: 05 22 50 60 64/65 Fax: 05 22 50 65 82	<b>MOHAMMED BOUZIANE</b> Lot. n° 85, Bd Mez Bouziane	Tél.: 05 22 52 05 06/08 Fax: 05 22 44 51 22	<b>SOKRATE</b> 68, Rue Sokrate	Tél.: 05 22 31 32 74 Fax: 05 22 31 21 43
<b>BEAUSEJOUR</b> Angle route d'El Jaddia et rue El Kadi Bekkar	Tél.: 05 22 25 39 94 Fax: 05 22 25 24 10	<b>HAY MOULAY RACHID</b> Lot n° 12, Av. Driss Al Harti, lot. Attacharouk	Tél.: 05 22 71 09 57 Fax: 05 22 71 09 37	<b>MOHAMMED DIOURI</b> 76-80, rue Mohammed Douri	Tél.: 05 22 14 99 99 Fax: 05 22 52 60 72	<b>STRASBOURG</b> 1, rue de Strasbourg	Tél.: 05 22 77 01 02 Fax: 05 22 25 45 22
<b>BEN JIDA</b> 23, rue Zanizaris	Tél.: 05 22 44 03 07/08 Fax: 05 22 44 03 06	<b>HAY NASSIM</b> 167, lot. Nassim	Tél.: 05 22 89 14 30 Fax: 05 22 47 74 04	<b>MOHAMMED VI</b> Angle Bd Mohammed VI et rue 249, imm. 3 Hay Moulay Abdallah	Tél.: 05 22 52 60 72 Fax: 05 22 52 60 75	<b>VAL FLEURI</b> Angle rue El Bachir Laïraj et Ahmed El Kadmiri Plateau Maâdi	Tél.: 05 22 30 79 32 Fax: 05 22 45 08 79
<b>BIR ANZARANE</b> Angle rue Al Aberzazak et Bd Bir Anzarane	Tél.: 05 22 95 06 75 Fax: 05 22 94 04 19	<b>HAY SADRÏ</b> Angle Bd des Forces Auxiliaires et rue n°10	Tél.: 05 22 82 12 81 Fax: 05 22 60 95 22	<b>MOSTAPHA EL MAANI</b> 355, rue Mostapha El Maâni	Tél.: 05 22 40 98 30 Fax: 05 22 47 76 36	<b>VICTOIRE</b> 182, rue de Strasbourg	Tél.: 05 22 24 84 64 Fax: 05 22 24 94 25
<b>BIR ANZARANE - ESPACE MASKANE</b> Angle Bd Bir Anzarane et rue Al Aberzazak	Tél.: 05 22 39 12 25/33 Fax: 05 22 39 13 82	<b>IBN TACHINE</b> Angle Bd Ibn Tachatine et rue Emile Brun et Hay Hakam II	Tél.: 05 22 25 20 49 Fax: 05 22 25 24 64	<b>MOULAY ISMAIL</b> 80, Bd My Ismail	Tél.: 05 22 48 03 17 Fax: 05 22 27 13 55	<b>VOYAGEURS</b> 20, place Prince Sidi Mohammed - Belvédère	Tél.: 05 22 47 28 29 Fax: 05 22 47 28 38
<b>BOURGONE</b> 160, angle Bd de Bourgogne et rue de Nice	Tél.: 05 22 29 90 38 Fax: 05 22 49 05 81	<b>IBNOU KOTAIBA</b> 306, Bd Abdelmoumen	Tél.: 05 22 27 76 52 Fax: 05 22 47 71 30	<b>MOULAY YOUSSEF</b> Angle Bd My Bouassaf et rue Goulmima	Tél.: 05 22 44 57 57 Fax: 05 22 42 23 32	<b>ZENKOUNI</b> 170, Bd Zenkouni	Tél.: 05 22 29 74 23 Fax: 05 22 20 57 48
<b>BOUKSOURA</b> Centre lot. Laferga, lot n° 3	Tél.: 05 22 59 23 89 Fax: 05 22 59 23 90	<b>IBNOU ROCHD</b> 111-113, angle Bd Abdelmoumen et rue Van Zeeland	Tél.: 05 22 89 81 26 Fax: 05 22 47 76 45	<b>NEARSHORE</b> Complexe Casa Nearshore, Bd El Oods - Sidi Maalrouf	Tél.: 05 22 93 47 00/71 Fax: 05 22 93 47 90	<b>ZERKOUNI LES FLEURS</b> 15, angle Bd Zenkouni et rue Lucerne	Tél.: 05 22 91 40 45 Fax: 05 22 91 40 42
<b>CIL</b> 38, Rue Atlas Hay Assalam - Cil	Tél.: 05 22 94 02 88 Fax: 05 22 42 23 33	<b>IBNOU SINA</b> 2, imm. 01, Bd Ibn Sina - Hay Hassani	Tél.: 05 22 86 37 64 Fax: 05 22 47 75 91	<b>OUED DAOURA</b> 346 bis, Bd Oued Daoura - El Oufia	Tél.: 05 22 37 80 07/13 Fax: 05 22 56 89 12	<b>ZOUBIR</b> Lot. N° 59, Bd Zoubir	
<b>DANDOUNE</b> 136, lot Dandoune - Sidi Maalrouf	Tél.: 05 22 58 39 03 Fax: 05 22 58 01 29	<b>IDRISS IY</b> 6 et 8, Bd Moulay Idriss Ter Quartier des Hôpitaux		<b>OUED EDDAHAB</b> 182, Bd Oued Eddahab - Jamila 7	Tél.: 05 22 22 69 89/92 Fax: 05 22 20 07 97		
				<b>OUED EL MARHAZINE</b> 40, Bd de Bortouaz	Tél.: 05 22 44 03 42 Fax: 05 22 44 42 26		

REPÈRES RÉSEAU CRÉDIT DU MAROC

AGENCES - HORS CASABLANCA

**AGADIR AL FEDIYA**  
Imm. 10, Av Hassan II - Quartier Dakha  
Tél.: 05 28 22 96 97/99  
Fax: 05 28 22 98 56

**AGADIR AL INBIAT**  
7, 8 Complexe Al Amal, Avenue Hassan II  
Tél.: 05 28 82 90 72  
Fax: 05 22 47 76 39

**AGADIR AL MOUADJOUAMA**  
Place des Taxis, Imm. B&M - Quartier Industriel  
Tél.: 05 28 82 96 92  
Fax: 05 28 84 76 49

**AGADIR CENTRE**  
Av. des FAR, Imm. T  
Tél.: 05 28 84 01 88  
Fax: 05 28 84 10 11

**AGADIR CITE UNIVERSITAIRE**  
64, Bd Messoud El Waskouf - Hay Assalam  
Tél.: 05 28 21 30 28  
Fax: 05 28 22 11 05

**AGADIR OCEANA**  
Imm. B&M, Imm. B&M - Quartier Industriel  
Tél.: 05 28 22 18 18  
Fax: 05 28 27 15 59

**AGADIR FOUNTY**  
Rés. Tafout, lot 11-8 - Cité Founty  
Tél.: 05 28 21 52 85  
Fax: 05 28 21 52 86

**AGADIR OUFELLA**  
Imm. Cité du Maroc, Bd Mohammed V  
Tél.: 05 28 84 67 28/29  
Fax: 05 28 84 67 30

**AGADIR OUFELLA - ESPACE MASKANE**  
Imm. Cité du Maroc, Bd Mohammed V  
Tél.: 05 28 84 66 03  
Fax: 05 22 47 76 31

**AGADIR TADART**  
05-84, Av. des FAR, Rés. Tigremi  
Tél.: 05 28 82 33 21  
Fax: 05 28 82 33 08

**AGADIR TALDIRIT**  
Imm. Manhaba, angle Av. 29 février et Bd Mohammed V  
Tél.: 05 28 82 22 35  
Fax: 05 28 84 48 38

**AGADIR TIKOUNE**  
Lot n° 35A, Route de Tiznit - Tikoune  
Tél.: 05 28 28 53 37  
Fax: 05 22 42 23 31

**AHFR**  
Angle Bd de Berkane et rue de la Résistance  
Tél.: 05 35 62 70 91  
Fax: 05 35 62 70 93

**AIN TAOUJATE**  
Ain Taoujate centre, route de Fés  
Province de Meïnes  
Tél.: 05 35 44 01 19  
Fax: 05 35 44 05 02

**AIT MELLUL**  
Angle Rte de Tiznit et rue de l'hôpital, lot Guichard  
Province d'Agadir  
Tél.: 05 28 24 04 72  
Fax: 05 28 24 07 75

**AIT MELLUL LARBAH**  
Av Mohammed V, Ait Melloul  
Tél.: 05 28 24 01 57  
Fax: 05 22 42 21 10

**AL HOCCIMA**  
108, Bd Mohammed V  
Tél.: 05 39 98 26 06  
Fax: 05 39 98 12 84

**ASSILAL**  
13, Av. Imam Assili  
Tél.: 05 39 41 63 44  
Fax: 05 41 64 64 62

**AZEMOUR**  
31 Av. Mohammed V, lot. AL Ouds  
Tél.: 05 23 34 70 84  
Fax: 05 22 47 76 00

**AZROU**  
Bd Hassan II - Ahabad  
Tél.: 05 35 56 06 30/33  
Fax: 05 35 56 06 26

**BEN AHMED**  
18, Bd Moulay Abdallah - Quartier Administratif  
Tél.: 05 23 40 71 23  
Fax: 05 23 40 86 83

**BEN-MELLAL**  
263, Bd Mohammed V  
Tél.: 05 23 48 38 19  
Fax: 05 23 48 30 40

**BEN-MELLAL HASSAN II**  
38, Bd Hassan II  
Tél.: 05 23 48 02 39  
Fax: 05 23 48 04 35

**BENSLIMANE**  
152, Avenue Hassan II  
Tél.: 05 23 29 09 47  
Fax: 05 22 47 74 86

**BERKANE**  
44, Bd Mohammed V  
Tél.: 05 36 61 05 10  
Fax: 05 36 61 45 10

**BERKANE BEN SNAËN**  
Angle rue Driah et Bd Echouhada - Hay Al Massira  
Tél.: 05 36 61 35 63  
Fax: 05 36 61 35 65

**BERKANE ESSAADA**  
Angle Bd Mohammed V et rue Atlas  
Sid Simane Cherah  
Tél.: 05 36 25 53 81  
Fax: 05 36 25 53 89

**BERKANE HASSAN II**  
260, Bd Hassan II  
Tél.: 05 23 39 19 50  
Fax: 05 36 23 19 44

**BERRECHIO**  
57, rue Avenios  
Tél.: 05 22 33 72 33  
Fax: 05 22 32 40 98

**BERRECHIO EZZAHRA**  
16, Bd Mohammed V - Hay Al Youssr  
Tél.: 05 22 32 67 09  
Fax: 05 22 32 67 07

**BOUKNIA**  
Av. Allal Ben Abdallah  
Tél.: 05 37 74 35 88  
Fax: 05 37 74 35 87

**CHEFCHAOUEN**  
Place Mohammed V  
Tél.: 05 39 98 94 01  
Fax: 05 22 47 74 08

**DAKLA**  
Av. Mohammed V  
Tél.: 05 28 89 73 61  
Fax: 05 28 89 88 61

**DRIGNICH**  
90-92, Bd Hassan II - Province de Nador  
Tél.: 05 36 36 61 08  
Fax: 05 36 36 65 30

**EL JADIDA**  
1, angle Av. Al Jami' El Arabia et rue Pierre Gressat  
Tél.: 05 23 34 35 12  
Fax: 05 23 35 12 46

**EL JADIDA SAADA**  
Rés. Nejmat Ajajoub, Imm. B - Quartier du Phare  
Tél.: 05 23 35 46 33/42  
Fax: 05 23 35 44 75

**EL JADIDA SIDI MOUSSA**  
Bd Bir Anzarine, Route de Marrakech  
Tél.: 05 23 35 24 29  
Fax: 05 23 35 23 90

**EL KELEA DES SRAGHNA**  
Angle Bd Mohammed V et Av. Allal Ben Abdallah  
Quartier Souqaja  
Tél.: 05 24 41 25 73  
Fax: 05 24 41 25 77

**ENFOUD**  
Angle Av. Moulay El Hassan et Bd Moulay Ismail  
Tél.: 05 35 57 89 09  
Fax: 05 35 57 89 10

**ESSAOUBA**  
12, rue Abdallah Bnou Yacine  
Tél.: 05 24 47 58 19  
Fax: 05 24 47 52 47

**ESSAOUBA QUARTIER ADMINISTRATIF**  
Angle Av. El Aouba et Av. La Princesse Lala Amina,  
Rés. Jawharat Mogador  
Tél.: 05 24 47 69 51  
Fax: 05 22 42 21 01

**FES AL BARAKA**  
129, lot Al Soudia - Quartier Bensouda  
Tél.: 05 35 72 89 50  
Fax: 05 35 65 55 73

**FES AL HADIKIA**  
Route de Meknes Al Baraka  
Tél.: 05 35 75 45 18  
Fax: 05 22 47 74 06

**FES ALLAL B. ABDALLAH**  
Angle rue Lalla Fatima Zahra et Bd Allal Ben Abdallah  
Tél.: 05 35 94 01 83  
Fax: 05 22 47 75 70

**FES ATLAS**  
Av. du Roi Hussein de Jordanie, rés. Tank  
rue d'Imouzzer  
Tél.: 05 35 64 89 52  
Fax: 05 35 63 05 26

**FES BADR**  
9, rés. Nablia - route Ain Smeï  
Tél.: 05 35 61 05 62  
Fax: 05 35 61 05 11

**FES BADR - ESPACE MASKANE**  
9, rés. Nablia - route Ain Smeï  
Tél.: 05 35 61 11 25/ 49  
Fax: 05 35 61 05 11

**FES DAR BIRBEGH**  
Angle Av. Hassan II et rue Ribat Al Khair  
Tél.: 05 35 93 00 78  
Fax: 05 35 94 07 68

**FES EL WAFI**  
Av. El Wafii - route de Sefrou  
Tél.: 05 35 96 24 80  
Fax: 05 22 42 21 09

**FES ESSAADA**  
433, Cité Zaza Essaada, Route Ain Chikf  
Tél.: 05 35 62 12 79  
Fax: 05 35 62 14 38

**FES MOULAY IDRIS**  
Angle Av. Roussou Dubeida Inou Al Jannah et rue Abou Hanan  
Tél.: 05 35 61 44 73/74  
Fax: 05 35 61 44 71

**FES MARASS**  
196-198, lot El Oualta - route de Sefrou  
Tél.: 05 35 63 35 90  
Fax: 05 35 63 41 51

**FES RAS CHERATINE**  
52, rue Ras Cheratine  
Tél.: 05 35 62 57 51  
Fax: 05 35 65 44 82

**FKIH BEN SALAH**  
1, Bd Mohammed V  
Tél.: 05 23 43 86 27/28  
Fax: 05 23 43 86 29

**FINJEDI**  
Av. Mohammed V  
Tél.: 05 39 67 52 88/91  
Fax: 05 39 67 52 86

**GUELMIM**  
198-200, Bd Youssef Ben Tachfine  
Tél.: 05 28 87 32 23  
Fax: 05 28 87 32 10

**GUERDIF**  
Angle Bd Moulay Youssef et rue des Almohades  
Quartier Al Farah  
Tél.: 05 35 67 56 27  
Fax: 05 35 67 60 10

**HAD BELFAA**  
lot. Soudi Abdallah - Province Chouka Al Baha  
Tél.: 05 28 82 18 60  
Fax: 05 28 20 86 86

**HARHOURA**  
Av. Prince Moulay Abdallah  
Tél.: 05 37 64 50 39  
Fax: 05 37 64 51 30

**MEKNES**  
Bd Mohammed V  
Tél.: 05 37 38 15 38  
Fax: 05 22 47 75 79

**KENITRA BIR RAMI**  
5, lot. Al Wanda, Av. Mohammed V, Bir Errami  
Tél.: 05 37 37 86 45  
Fax: 05 37 38 30 13

**KENITRA KHABZAT**  
7, angle rue 8 et Bd Mohammed V  
Tél.: 05 37 32 05 10  
Fax: 05 37 37 97 86

**KENITRA MOULAY ABDELZIZ**  
2, angle Bd Mohammed Doust et Bd My Abdelaziz  
Tél.: 05 37 37 37 04/05  
Fax: 05 37 37 11 42

**KENITRA OULED OULIH**  
87, bloc 1  
Tél.: 05 37 32 01 70  
Fax: 05 37 35 23 89

**KHEMISSET**  
53, angle Av. Mohammed V et rue Volubilis  
Tél.: 05 37 55 62 28  
Fax: 05 37 55 49 39

**KHNFRA**  
11, Bd Zerkouni - Cité Ennajah  
Tél.: 05 35 38 46 27/29  
Fax: 05 35 38 46 31

**KHOURIBGA**  
20, rue Moulay Youssef  
Tél.: 05 23 46 48 18  
Fax: 05 23 46 48 31

**KHOURIBGA ZELAKA**  
1107, Bd Moukousmina - Hay Al Ouds  
Tél.: 05 39 90 24 25  
Fax: 05 39 90 24 26

**LARACHE**  
15, route de Larache, lot Ben Abdallah  
Tél.: 05 29 58 52 00/07  
Fax: 05 29 58 52 08

**LAAYOUNE**  
190, Av. Chahid Boucharra - Place Dehra  
Tél.: 05 39 91 27 08  
Fax: 05 39 91 27 09

**MARRAKECH A. EL KHATTABI**  
175, Bd Abdelkrim El Khattabi  
Tél.: 05 24 43 73 26/44  
Fax: 05 24 43 87 19

**MARRAKECH A. EL KHATTABI - ESPACE MASKANE**  
176, Bd Abdelkrim El Khattabi  
Tél.: 05 24 43 41 92/97  
Fax: 05 24 42 04 41

**MARRAKECH AL MASSARA**  
607, lot. Massira - route de Safi  
Tél.: 05 24 32 52 13  
Fax: 05 22 47 74 73

**MARRAKECH AL MASSIRA**  
Doha Forum du Sud - Hay Al Massira II  
Tél.: 05 24 38 96 62  
Fax: 05 24 44 24 62

**MARRAKECH ARSET LAMACH**  
129, rue Houmane El Fetouh  
Tél.: 05 24 34 63 96  
Fax: 05 24 34 79 92

**MARRAKECH BIR DOUKKALA**  
Av. Hassan II, Imm. des Habous  
Tél.: 05 24 32 28 56/57  
Fax: 05 24 32 28 58

**MARRAKECH DOUAR EL ASKAR**  
10, Bd d'Essoukri  
Tél.: 05 24 34 43 52  
Fax: 05 24 34 09 26

**MARRAKECH GUELIZ**  
215, Av. Mohammed V  
Tél.: 05 24 40 40 67  
Fax: 05 24 43 17 11

**MARRAKECH MEDINA**  
43, rue Bab Agnajou  
Tél.: 05 24 44 22 35  
Fax: 05 24 42 68 76

**MARRAKECH SIDI ABBAD**  
312, Bd Prince Moulay Abdallah  
Tél.: 05 24 31 26 39  
Fax: 05 24 31 26 35

**MARRAKECH SIDI YOUSSEF BEN ALI**  
3, Av. Mohammed V et Bd Youssef Ben Ali  
Tél.: 05 24 40 80 35  
Fax: 05 24 32 87 67

**MARRAKECH YENSIF**  
Angle Bd Allal El Fassi et Bd Abdelkrim Khattabi  
Tél.: 05 24 30 33 17  
Fax: 05 24 30 33 08

**MARRAKECH VICTOR HUGO**  
14, Camp Lyouboi - route de Targa  
Tél.: 05 24 38 66 18  
Fax: 05 24 38 66 24

**MARTIL**  
Av. Moulay Rachid  
Tél.: 05 39 84 87 13  
Fax: 05 22 41 21 05

**MEKNES BA BERDIRMA**  
1-2, Bab Berdirma, Av. du Melah  
Tél.: 05 35 53 49 54  
Fax: 05 35 53 37 96

**MEKNES HANINA**  
28, Bd Mohammed V  
Tél.: 05 35 52 00 20  
Fax: 05 35 52 55 87

**MEKNES HOTEL DE VILLE**  
13, Bd Mohammed El Meknes (ex rue de Ghana)  
Tél.: 05 35 52 55 87  
Fax: 05 22 47 76 44

**MEKNES ION SMA**  
Rés. Alla, Av. des FAR - route de Fes/Meknes  
Tél.: 05 35 52 39 60/61  
Fax: 05 35 52 40 15

**MEKNES MARJANE**  
41, Route Agouray, lot. Marjane II  
Tél.: 05 35 46 85 28  
Fax: 05 35 46 81 05

**MEKNES OULSANE**  
lot. Costes, n°124  
Tél.: 05 35 54 88 47  
Fax: 05 35 54 88 41

**MEKNES ROUAMZINE**  
Angle Av. My Ismail et Bd Benzidane,  
Complexe Habous Bab Bou Ammi  
Tél.: 05 35 53 63 61  
Fax: 05 35 55 48 18

**MEKNES ZITOUNE**  
lot. Ismail, lot 60, rue 2 n° 22  
Tél.: 05 35 53 70 86  
Fax: 05 22 47 72 86

**MIDELT**  
Av. Hassan II  
Tél.: 05 35 36 02 65  
Fax: 05 22 47 75 12

**MOHAMMEDIA EL ALIA**  
Bd Monastir n° 103, Darb Chabbab A - El Alia  
Tél.: 05 23 32 34 56  
Fax: 05 23 32 37 50

**MOHAMMEDIA AL MANAR**  
lot. El Manar Quarter El Alia  
Tél.: 05 23 32 34 56  
Fax: 05 22 42 21 02

**MOHAMMEDIA HASSANIA**  
174, Bd Mohammed V, Hassania I  
Tél.: 05 23 28 51 58  
Fax: 05 23 28 51 55

**MOHAMMEDIA JRIDA**  
Rue Abderrahmane Serghini  
Tél.: 05 23 32 23 14  
Fax: 05 23 32 10 70

**MONTE ARIU**  
323, Bd Hassan II  
Tél.: 05 36 38 29 10  
Fax: 05 36 38 27 97

**NADOR AL MASSIRA**  
Angle Av. Hassan II et Bd Youssef Ben Tachfine  
Tél.: 05 36 60 39 65  
Fax: 05 36 33 68 29

**NADOR FAR**  
191, Av. des FAR  
Tél.: 05 36 33 14 65  
Fax: 05 36 33 17 89

**NADOR SIDI ALI**  
64, Av. Mohammed V  
Tél.: 05 36 60 62 24  
Fax: 05 36 33 06 64

**NADOR TAOUJAMA**  
670/682, Bd Taoujama  
Tél.: 05 36 33 68 54  
Fax: 05 22 47 74 40

**OUAZZATE**  
Angle Bd Mohammed V et Bir Anzarine  
Cité Moukousmina  
Tél.: 05 24 38 27 26  
Fax: 05 24 38 28 49

**OUED ZEN**  
Angle Bd Mohammed V et rue Ladyoune  
Tél.: 05 23 41 05 45  
Fax: 05 23 41 06 01

**OUJDA ALLAL EL FASSI**  
2, Bd Allal El Fassi - Dhar M'Halla  
Tél.: 05 36 74 69 97/98  
Fax: 05 36 74 69 97

**OUJDA BADR**  
Angle Rte de Aghar et rue Archimède  
Tél.: 05 36 68 75 23  
Fax: 05 36 68 74 44

**OUJDA BOUDIR**  
160, rue Boudir  
Tél.: 05 36 68 75 10  
Fax: 05 36 68 77 61

**OUJDA JADOUHARA**  
87 4, Av. Meknes El Fassi  
Tél.: 05 36 51 05 58  
Fax: 05 36 51 07 01

**OUJDA PLACE 16 AOUT**  
30, Bd Mohammed V  
Tél.: 05 36 68 26 96  
Fax: 05 36 70 10 34

**OUJDA SI LAKHDAR**  
13, route de Taza, lot. Bouloiz  
Tél.: 05 36 51 05 58  
Fax: 05 36 51 07 01

**OUJDA SIDI ADELMANAB**  
157, rue Lieutenard Belhouane  
Tél.: 05 36 68 22 73  
Fax: 05 36 70 01 04

**OUJDA SIDI MAFAA**  
Bd Mohammed V - Hay El Ouds  
Tél.: 05 36 50 51 58  
Fax: 05 22 47 74 83

**OUJDA TEMA**  
Bd Mohammed V - Province de Taroudant  
Tél.: 05 28 52 62 63  
Fax: 05 28 52 74 22

**RABAT ABDELMOUEN**  
37, rue Abdelmouen  
Tél.: 05 37 70 05 77  
Fax: 05 37 20 66 15

**RABAT AGDAL**  
16, angle rue Fal Ould Oumeir et rue Atlas  
Tél.: 05 37 67 20 13  
Fax: 05 37 67 48 51

**RABAT ALLAL BEN ABDALLAH**  
21, Av. Allal Ben Abdallah  
Tél.: 05 37 72 19 61  
Fax: 05 37 73 24 32

**RABAT AVENUE D'ALGER**  
23, Av. d'Alger  
Tél.: 05 37 20 41 83  
Fax: 05 37 20 80 28

**RABAT AVENUE DE FRANCE**  
18, Avenue de France Agdal  
Tél.: 05 37 77 90 99  
Fax: 05 22 47 74 05

**RABAT BAB TAMENIA**  
Angle Av. Hassan II et Av. Madagascar Dhouir Jamaâ  
Tél.: 05 37 70 39 55  
Fax: 05 37 20 54 20

**RABAT BIN EL OUIDANE**  
Angle Av. Bin El Ouidane et rue Dayet Aoua Agdal  
Tél.: 05 37 67 43 52/53  
Fax: 05 37 68 69 31

## REPÈRES | RÉSEAU CRÉDIT DU MAROC

 **RABAT EL MENZEH**  
11-19, Hay El Menzeh - Cité Yacoub Al Mansour

 **RABAT ENNAKHIL**  
Lot. n° 10, Av. Ennakhil, Imm. 2 - Hay Ryad

**RABAT HASSANE - ESPACE MASKANE**  
Sahat Al Wahda Al Ifriquia Quartier Hassan

 **RABAT HAY EL KHEIR**  
21, Bd Sidi Mohammed Ben Abdellah,  
Hay El Kheir Quartier Yacoub Al Mansour

 **RABAT HAY RYAD**  
Secteur 3, lot 23, n° 6, Imm. Assanaoubar

 **RABAT MABELLA**  
51, Av. Tadla Mabella

 **RABAT MEGA MALL**  
Centre Com. Méga Mall, km 4,2, Av. Imam Malik

 **RABAT NAHDA**  
12, rés. Al Waha n° 8 - Route Zaërs - Souissi

 **RABAT OCEAN**  
52, rue Abdelkrim Al Khattabi

 **RABAT SOUISSI**  
Km 2,500, route des Zaërs

 **RABAT YACOUB EL MANSOUR**  
59, Av. Al Massira Al Khadra

 **SAFI**  
Angle rue du R'bat et rue Abdelmoumen Ben Ali

 **SAFI PLATEAU**  
Angle rue Ahmed Taib Benhima  
et rue Driss Ben Abdellah

 **SALE AI JADIDA**  
Angle Av Atlas et Belle Vue, Imm J

 **SALE AL KARIA**  
64, Av My Abdellah - Hay El Farah

 **SALE HAY SALAM**  
Av Abdelkrim Al Khebbabi - Hay Salam

 **SALE MEDINA**  
Av. du 2 Mars

 **SALE MOHAMMED V**  
13, Av. Mohammed V (face cinéma Opéra)

 **SALE TABRIQUET**  
Av. Mohammed V, lot. Karima, lot n° 202

 **SEBT OULED NEMMA**  
103, Bd Hassan II

 **SEFROU**  
69, lot. Idaougnidef - Hay Benseffar

 **SELOUANE**  
Angle Bd Mohammed V et rue Larache

 **SETTAT CHTAIBA**  
6, Bd Zerktouni, rés. Assif - Quartier Nazlet Cheikh

 **SETTAT HASSAN II**  
30, Av. Hassan II

 **SIDI BENNOUR**  
Av. des FAR

 **SIDI KACEM**  
1, Bd Mohammed V, rés. Al Manar

 **SIDI SLIMANE**  
22, angle Av. Hassan II et Av. Bir Anzarane

 **SOUK EL ARBAA**  
21, angle route de Tanger et route de Meknès

 **TAMENSOURT**  
Complexe Administratif, Ville Nouvelle de Tamensourt  
Marrakech

Tél. : 05 37 79 01 16  
Fax : 05 37 79 88 68

Tél. : 05 37 56 57 20  
Fax : 05 37 56 57 21

Tél. : 05 37 20 45 21  
Fax : 05 37 42 23 25

Tél. : 05 37 69 99 38  
Fax : 05 22 42 21 03

Tél. : 05 37 71 67 34/51  
Fax : 05 37 71 67 87

Tél. : 05 37 75 73 02  
Fax : 05 37 75 40 30

Tél. : 05 37 75 81 33  
Fax : 05 37 75 56 05

Tél. : 05 37 65 66 71  
Fax : 05 37 65 60 97

Tél. : 05 37 72 24 06  
Fax : 05 37 20 78 88

Tél. : 05 37 75 25 30  
Fax : 05 37 75 46 15

Tél. : 05 37 79 75 85  
Fax : 05 37 28 20 95

Tél. : 05 24 46 23 30  
Fax : 05 24 46 43 73

Tél. : 05 24 62 28 56  
Fax : 05 24 62 29 77

Tél. : 05 37 53 48 86  
Fax : 05 22 42 23 74

Tél. : 05 37 83 57 24  
Fax : 05 22 42 23 26

Tél. : 05 37 81 47 87  
Fax : 05 22 42 23 68

Tél. : 05 37 78 28 16  
Fax : 05 37 78 22 55

Tél. : 05 37 85 09 49  
Fax : 05 37 85 09 50

Tél. : 05 37 85 17 60  
Fax : 05 37 85 05 31

Tél. : 05 23 47 14 62  
Fax : 05 23 47 15 04

Tél. : 05 35 66 08 17  
Fax : 05 22 47 75 38

Tél. : 05 36 35 85 61/62  
Fax : 05 36 35 85 31

Tél. : 05 23 72 10 49  
Fax : 05 22 47 74 39

Tél. : 05 23 40 45 56  
Fax : 05 23 40 15 78

Tél. : 05 23 34 94 19  
Fax : 05 23 34 94 53

Tél. : 05 37 59 05 53  
Fax : 05 37 59 04 93

Tél. : 05 37 50 26 99  
Fax : 05 37 50 06 98

Tél. : 05 37 90 24 69  
Fax : 05 37 90 14 18

Tél. : 05 24 35 68 17  
Fax : 05 22 47 75 82

 **TANGER AL MAJD**  
Angle Av. Al Qods et rue C - Saâda

 **TANGER ANNASR**  
Lot. Annasr n° 274 - Quartier Sidi Driss

 **TANGER ATLANTIQUE**  
Lot 45, zone Logistique de la zone franche  
d'exportation

 **TANGER BEN DIBANE**  
49, rue Chahid Ben Hammouch - Hay Florencia

 **TANGER BRANES**  
50, Angle Av. Abi Zaara et rue Ibn Ardoun

 **TANGER CASTILLA**  
160, Av. de Fès

 **TANGER CENTRE**  
Angle rue Abou Bakr Seddik et rue Lafayette

 **TANGER CORNICHE**  
Rue Abdellah Habti

 **TANGER DRISSIA**  
Angle Avenue Tarik Ben Ziad et  
Rue Mohammed Ben Taouite

 **TANGER GRAND SOCCO**  
32, rue d'Italie

 **TANGER LIGUE ARABE**  
Lot. Hadj Tatari n° 26 - Quartier Souriyine

**TANGER LIGUE ARABE - ESPACE MASKANE**  
Lot. Hadj Tatari n° 26 - Quartier Souriyine

 **TANGER PASTEUR**  
Angle Av. Mohammed V et rue Moussa Bnou Nousseir

 **TANGER SOUANI**  
5, angle rue Atlas et Av. Moulay Abdelhafid  
Quartier Souani

 **TAOUNATE**  
Bd Mohammed V

 **TAOURIRT**  
Rue Moulay Abdellah

 **TAROUDANT**  
4, Bd Mohammed V

 **TAZA**  
70, Av. Allal Ben Abdallah

 **TAZA AL ADARISSA**  
48, Bloc 1 Hay Al Adarissa

 **TEMARA CENTRE**  
Av. Hassan II

 **TEMARA MASSIRA**  
18, Av. Moulay Ali Chrif - Hay Al Firdaous

 **TETOUAN BAB NOUADER**  
Angle Bd Prince Héritier Sidi Med  
et Bd Youssef Ben Tachfine

 **TETOUAN SANIAT R'MEL**  
4-6, Av. des FAR - Quartier My El Hassan

 **TETOUAN WILAYA**  
Bd Allal Fassi - Quartier Touabel

 **TIFLET**  
Tiflet Centre

 **TINERHIR**  
1, Bd Mohammed V

 **TIT MELLIL**  
Lot. Amal, lot n°12

 **TIZNIT**  
Place Youssefoufia - Ville Nouvelle

 **TIZNIT EL OBOUR**  
Imm. Goujjani Bd Bir Anzarane - route de Guelmim

Tél. : 05 39 36 10 17  
Fax : 05 39 36 12 12

Tél. : 05 39 38 17 46  
Fax : 05 39 38 17 45

Tél. : 05 39 39 37 55/56  
Fax : 05 39 39 37 57

Tél. : 05 39 95 51 87  
Fax : 05 39 95 51 86

Tél. : 05 39 38 17 44  
Fax : 05 39 38 17 43

Tél. : 05 39 32 59 54  
Fax : 05 39 32 59 53

Tél. : 05 39 94 26 29  
Fax : 05 22 42 21 21

Tél. : 05 39 94 60 92  
Fax : 05 22 47 75 66

Tél. : 05 39 36 16 57  
Fax : 05 22 42 21 08

Tél. : 05 39 93 53 55  
Fax : 05 39 37 20 30

Tél. : 05 39 94 61 68  
Fax : 05 39 32 17 55

Tél. : 05 39 32 36 00/01  
Fax : 05 22 47 73 92

Tél. : 05 39 93 19 16  
Fax : 05 39 93 33 55

Tél. : 05 39 31 73 09  
Fax : 05 39 31 72 89

Tél. : 05 35 68 80 42  
Fax : 05 22 47 74 07

Tél. : 05 36 69 85 46/77  
Fax : 05 36 69 86 02

Tél. : 05 28 85 12 52  
Fax : 05 28 85 10 20

Tél. : 05 35 67 48 67  
Fax : 05 35 67 31 10

Tél. : 05 35 28 58 39  
Fax : 05 22 42 23 29

Tél. : 05 37 74 06 39  
Fax : 05 37 74 06 59

Tél. : 05 37 61 41 86  
Fax : 05 37 61 41 76

Tél. : 05 39 70 39 70  
Fax : 05 39 70 39 90

Tél. : 05 39 99 11 44  
Fax : 05 39 99 79 43

Tél. : 05 39 99 80 04  
Fax : 05 39 99 79 97

Tél. : 05 37 51 00 55  
Fax : 05 22 47 73 43

Tél. : 05 24 83 41 43  
Fax : 05 24 83 33 95

Tél. : 05 22 33 18 74  
Fax : 05 22 33 19 58

Tél. : 05 28 86 24 69  
Fax : 05 28 86 27 74

Tél. : 05 28 60 29 28  
Fax : 05 22 47 73 37

## RÉSEAU A L'ÉTRANGER

**SUCCURSALE DE PARIS**  
13, Av. de Clichy, 75 017 Paris - France

Tél. : +33 (0) 1 45 22 83 01  
Fax : +33 (0) 1 42 93 08 87

 Agence dotée d'un Guichet Automatique Bancaire